



LINEDATA SERVICES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2010

Assemblée générale mixte du 17 juin 2010

Table des matières

Avis de convocation en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire	3
Ordre du jour	3
Projets de résolutions	5
Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.....	12
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	31
Rapport sur le développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	32
Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010.....	36
Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2009.....	37
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2009	76
Comptes annuels de Linedata Services S.A. au 31 décembre 2009	77
Projet d'affectation du résultat	99
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009.....	100
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	101
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009	103
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Linedata Services	111
Rapport du Directoire sur les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2010.....	112
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société	115
Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	116
Liste des mandataires sociaux et autres fonctions.....	117
Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 17 juin 2010	118

Avis de convocation en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire

Les actionnaires de la Société LINEDATA SERVICES sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire, le 17 juin 2010, à 16 heures, au siège social 19, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion du Directoire et rapport du Conseil de Surveillance
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
6. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
7. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
8. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009
10. Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce
11. Approbation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
12. Renouvellement des mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Vivien Levy-Garboua et Jean-Philippe Peugeot
13. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance
14. Arrivée à échéance de mandats de commissaires aux comptes et nomination de commissaires aux comptes
15. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

16. Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société
17. Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
18. Pouvoirs pour formalités

Cette assemblée a fait l'objet d'un avis de réunion valant avis de convocation paru dans le BALO n° 57 du 12 mai 2010.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée, voter par correspondance ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Pour assister, se faire représenter ou voter par correspondance à cette Assemblée, les actionnaires propriétaires d'actions devront justifier de l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, soit le 14 juin 2010, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. Celle-ci sera transmise à la Société en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte s'il est non-résident afin que puisse être constaté l'enregistrement comptable. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, soit le 14 juin 2010, heure de Paris.

L'actionnaire pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires trouveront à leur disposition au siège social de Linedata Services sis 19, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine (92200) - télécopie n° 01 47 08 11 78 - des formulaires de procuration et de vote par correspondance, accompagnés de leurs annexes. Ils seront remis ou adressés à tout actionnaire qui en fera la demande par courrier parvenu au siège social de la Société au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée. Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, devra être parvenue au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la possibilité de poser des questions écrites au président du Directoire à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Directoire

Projets de résolutions

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du Président du Conseil de Surveillance, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice, ainsi qu'après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Directoire et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts,

approuve le montant global des charges de caractère somptuaire non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 62.781 euros, et l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges, soit 21.615 euros.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élèvent à la somme de 12.598.034 euros et que le report à nouveau antérieur bénéficiaire s'élève à 13.852 euros,

décide d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12.598.034 euros
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	13.852 euros
	=====
Bénéfice distribuable	12.611.886 euros
Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires, 0,20 euro (1) pour chacune des 11.024.853 actions composant le capital social	2.204.970 euros
Le solde au poste Autres Réserves (2) qui passe de 23.333.216 euros à	33.740.132 euros

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste Report à nouveau.

Il sera ainsi distribué, à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 0,20 euro.

Il est précisé que, conformément à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% réservé aux bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% (hors prélèvements sociaux), à raison de tout dividende reçu ou à recevoir au cours de l'année 2010, prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les dividendes seront mis en paiement le 7 juillet 2010.

Il est rappelé qu'au titre des trois (3) derniers exercices sociaux, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2006 : dividende de 0,25 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31 décembre 2007 : dividende de 0,30 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31 décembre 2008 : dividende de 0,12 euro, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,

prend acte des conclusions de ce rapport et approuve successivement chacune des conventions dont il fait état.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité du groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les comptes consolidés dudit exercice et du rapport du Président du Conseil de Surveillance, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes consolidés de l'exercice, ainsi qu'après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Vivien Levy-Garboua a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale,

renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Jean-Philippe Peugeot a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

décide d'attribuer au Conseil de Surveillance une somme forfaitaire globale de 150.000 euros à titre de jetons de présence, pour l'exercice en cours.

Conformément à l'article 210 sexies du Code général des impôts, ces jetons de présence ne seront déductibles fiscalement qu'à hauteur, pour chaque exercice, de 5 % de la rémunération déductible moyenne des dix salariés les mieux rémunérés de la Société - ou des cinq salariés les mieux rémunérés si l'effectif n'excède pas 200 personnes - multipliée par le nombre d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire,

après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport du Directoire,

prend acte de l'arrivée à échéance, à l'issue de la présente Assemblée, du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Péronnet et Associés,

nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire, à compter de l'exercice 2010 et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société Finexsi Audit, commissaire aux comptes inscrit près la Compagnie Régionale de Paris, représentée par Monsieur Stéphane Duvernois, dont l'adresse est 111, rue Cardinet, 75017 Paris, laquelle a fait savoir à la Société qu'elle acceptait la mission qui lui était confiée, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, rien de par la Loi ne s'y opposant,

prend acte, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 4 du Code de commerce, que la société Finexsi Audit n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, d'opérations d'apport ou de fusion de la Société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens des paragraphes I et II de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

DIXIEME RESOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport du Directoire,

prend acte de l'arrivée à échéance, à l'issue de la présente Assemblée, du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société Finexsi Audit,

nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant, à compter de l'exercice 2010 et pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société Péronnet et Associés S.A., commissaire aux comptes inscrit près la Compagnie Régionale de Paris, représentée par Monsieur Olivier Courau, dont l'adresse est 21-23, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75116 Paris, laquelle a fait savoir à la Société qu'elle acceptait la mission qui lui était confiée, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, rien de par la Loi ne s'y opposant,

prend acte, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 4 du Code de commerce, que la société Péronnet et Associés n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, d'opérations d'apport ou de fusion de la Société ou des sociétés que celle-ci contrôle au sens des paragraphes I et II de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

ONZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Directoire à acquérir un nombre maximum de 1.102.485 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (correspondant à 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée), étant précisé que :
 - la limite de 1.102.485 actions que le Directoire peut acquérir en application de la présente autorisation ne sera pas affectée ni réduite par des réductions de capital pouvant intervenir au cours de la période d'autorisation ; et
 - lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de ladite limite de 1.102.485 actions correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
2. décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 25 euros soit un investissement théorique maximum de 27.562.125 euros ;
3. délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
4. décide que le Directoire pourra, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions à tout moment (y compris en période d'offre publique sous réserve des limites fixées par la loi et la réglementation applicables) et par tous moyens, sur un marché (réglementé ou non) ou hors marché, sur un système multilatéral de négociation, via un internalisateur systématique ou de gré ou gré, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), à l'exclusion de tout usage de produits dérivés, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière ;
5. décide que la présente autorisation pourra être utilisée conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
 - de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux, ou certains d'entre eux, de la Société ou d'une entreprise associée au sens de l'article L225-180 du Code de commerce, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et

suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou

- de la conservation d'actions et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites imposées par la loi et la réglementation applicables ; ou
 - de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; ou
 - de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, conformément à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2009 aux termes de sa vingt-deuxième résolution ;
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.
6. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Conformément à l'article L. 225-212 du Code de commerce, le Directoire devra informer chaque mois l'Autorité des marchés financiers des acquisitions, cessions et transferts d'actions réalisés.

La présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour et à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée, l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2009 aux termes de sa dixième résolution, et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DOUZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce,

1. délègue sa compétence au Directoire de la Société, en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, à l'effet de :
 - procéder à l'émission de bons de souscription permettant de souscrire, immédiatement ou à terme, des actions de la Société à émettre par voie d'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger ;
 - déterminer les conditions d'exercice de ces bons qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que leurs caractéristiques, et de manière générale les modalités de toute émission fondée sur la présente résolution ;
2. décide que les bons de souscription émis dans le cadre de cette délégation pourront être attribués gratuitement par le Directoire à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période de l'offre publique ;
3. décide que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
4. décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'exercice des bons, et qui pourra être réalisée par le Directoire en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de onze million vingt quatre mille huit cent cinquante trois (11.024.853) euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisé par la présente Assemblée Générale ou toute Assemblée Générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la

réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;

5. décide que la présente délégation de compétence emporte au profit du Directoire la faculté de déterminer le prix de souscription des actions susceptibles d'être émises dans le respect des dispositions légales susvisées, en attribuant s'il y a lieu aux porteurs de bons des conditions préférentielles de souscription ;
6. fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
7. prend acte :
 - que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels lesdits bons pourront donner droit ;
 - qu'en cas de mise en œuvre de la présente délégation, les bons émis deviendront caducs de plein droit si, et dès que, l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées ;
8. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
 - arrêter les conditions de la ou des émission(s) de bons ; déterminer le nombre de bons à émettre ; fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux bons et, notamment, fixer leur prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital nécessaire(s) pour permettre aux titulaires de bons d'exercer les droits qui sont attachés auxdits bons, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions souscrites par l'exercice des droits attachés aux bons porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) réalisées pour permettre aux titulaires des bons d'exercer les droits qui y sont attachés, prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux bons pendant un délai maximal de trois (3) mois ; décider que les droits d'attribution des bons formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ; fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, à sa seule initiative imputer les frais, charges et droits occasionnés par les augmentations de capital résultant de l'exercice des bons sur le montant des primes éventuelles qui y sont afférentes et prélever sur ce montant éventuel les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - d'une manière générale, passer toutes conventions notamment pour assurer la bonne fin de l'opération envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis ou à émettre en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
9. la présente délégation annule et remplace la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 22 juin 2009.

TREIZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,

1. délègue au Directoire sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées, directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement d'entreprise, aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise tel que prévu aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail qui serait ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire (les "Salariés du Groupe") ;

2. décide de supprimer en conséquence le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription desdites actions aux Salariés du Groupe ;
3. confère également au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi ;
4. fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la délégation faisant l'objet de la présente résolution ;
5. décide de fixer à 330.745 euros le montant nominal maximum de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions qui pourront être ainsi émises et, le cas échéant, attribuées gratuitement ;
6. décide que le prix d'émission d'une action émise en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé par le Directoire dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
7. décide que l'utilisation des dix huitième et dix neuvième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaires du 22 juin 2009 et de la présente délégation de compétence est soumise à un plafond global commun à ces trois résolutions (ou, le cas échéant, toutes résolutions de même nature qui pourraient succéder à ces résolutions pendant la durée de validité desdites autorisations), le nombre des actions existantes ou à émettre attribuées en vertu desdites autorisations ne pouvant ainsi pas représenter par année civile plus de 3% du capital social au jour de la présente Assemblée, étant précisé que les ajustements réalisés conformément aux dispositions législatives et réglementaires afin de protéger les bénéficiaires ne seront pas pris en compte pour le calcul de ce plafond global commun de 3% du capital social ;
8. confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence des actions souscrites, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - arrêter le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions, les modalités de souscription et de libération, et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - passer toute convention, prendre toute mesure et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis ou à émettre en vertu de la présente délégation ;
9. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation ou autorisation antérieure ayant le même objet pour sa partie non utilisée par le Directoire ;
10. prend acte du fait que le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

QUATORZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Rapport de gestion du Directoire sur les comptes sociaux et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2009 ET FAITS MARQUANTS

Dans un contexte de marché difficile, marqué par une pression plus forte sur les prix, un allongement des délais de concrétisation des signatures ou des reports de décision des clients, le Groupe a enregistré de réels succès auprès de ses prospects avec la signature d'une centaine de nouveaux contrats sur l'exercice. Les activités récurrentes (maintenance, licences récurrentes et ASP) se sont montrées résistantes, compensant une forte diminution de l'activité de consulting auprès de la base installée.

On notera également l'effet de base défavorable dû aux facturations exceptionnelles enregistrées en 2008 autour de la mise en place de la nouvelle plate-forme d'épargne salariale NOEE en Europe du Sud et au changement de modèle économique d'exploitation de ce logiciel.

Après le lancement fin 2008 d'un plan visant à ajuster la structure des coûts à la conjoncture, le Groupe a veillé tout au long de l'exercice à l'adaptation de ses charges et à la mise en œuvre d'une organisation plus productive. Cela s'est traduit par une amélioration significative des marges notamment en Europe du Nord et aux USA.

En parallèle, le Groupe a maintenu ses efforts de R&D afin d'améliorer en permanence ses offres. Il a également poursuivi le développement et la customisation de la future version du produit Master-i pour l'assurance vie, lesquels ont généré des coûts supplémentaires pesant sur la rentabilité de la région Europe du Sud sur l'exercice.

Linedata Services a eu la satisfaction de voir sa solution Longview Trading désignée pour la deuxième année consécutive "Meilleur OMS Buy-Side" (OMS = système de gestion des ordres) par Waters Magazine, publication internationale de premier plan spécialisée dans les technologies du secteur financier. Waters s'est basé sur les votes des utilisateurs pour décerner ce prix, ce qui témoigne de la réputation dont jouit LongView Trading auprès des investisseurs buy-side. Le Groupe s'est également placé sur le podium dans deux autres catégories : les "Systèmes de Gestion de Portefeuilles" avec Beauchamp Fund Manager et les "nouvelles Solutions d'Hébergement" avec Linedata Hosting. Linedata Services a aussi remporté deux des récompenses décernées en 2009 par le cabinet CityIQ basé à Londres, consacrant la qualité de services, dans les catégories "Service Clients" et "Conseil", les prix attribués aux éditeurs de logiciels résultant d'une enquête menée auprès de la communauté des gestionnaires d'actifs.

Linedata Services a par ailleurs obtenu le renouvellement du label "Entreprise Innovante" auprès de l'OSEO.

Sur l'ensemble de l'exercice 2009, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de **144,5 M€** soit un niveau d'activité en baisse de 10% ou de 9,7% à taux de change constant. Cette diminution est imputable principalement à la faiblesse du consulting qui globalement est en retrait de 17,4 M€ (-33%) par rapport à l'an dernier ; ce dernier chiffre intègre notamment l'impact de la migration en 2008 de la plateforme d'épargne salariale NOEE. Le Groupe s'est appuyé, dans une conjoncture économique toujours difficile, sur un portefeuille diversifié de produits et de clients, sur une large base installée et sur la robustesse de son modèle économique fondé sur le mode locatif (licences mensuelles, ASP, ...). Le revenu récurrent a ainsi cru de 1,1% en 2009 à 97,5 M€ et représente environ 67% du chiffre d'affaires total contre 60% en 2008.

L'EBITDA s'élève à **23,1 M€** soit 16% du chiffre d'affaires contre 13,4% en 2008. Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à **15,4 M€** soit 10,6% du chiffre d'affaires contre 7,8 M€ pour l'exercice 2008, soit 4,9% du chiffre d'affaires. Le résultat net du Groupe s'établit à **9,1 M€** soit 6,3% du chiffre d'affaires contre 3,3% en 2008.

Il est rappelé que l'EBITDA, indicateur clé du Groupe, se définit comme le résultat opérationnel hors dotations nettes aux amortissements et aux provisions courantes et non courantes.

Le développement prometteur de l'Asie a conduit Linedata Services à présenter cette région de manière séparée dans l'information sectorielle, l'information sectorielle de l'année 2008 ayant été modifiée en conséquence.

Le Groupe Linedata Services a établi ses comptes consolidés selon les normes IFRS. Les états financiers 2009 présentent à titre comparatif le bilan clos au 31 décembre 2008 et le compte de résultat de l'exercice 2008 établis selon le même référentiel.

Environnement

Linedata Services est présent sur deux marchés : l'Asset Management (qui comprend la gestion d'actifs, l'Épargne et l'Assurance) et les Crédits et Financements.

Le marché de l'Asset Management a été marqué en 2009 par les conséquences de la crise financière qui s'est poursuivie et par le besoin d'une meilleure régulation des échanges. Ces évolutions de marché sont source d'opportunités pour les éditeurs de logiciels destinés aux institutions financières mais obligent ces derniers à s'adapter de plus en plus vite aux nouvelles contraintes :

- besoin constant d'optimiser les processus de gestion des ordres pour les acteurs tant institutionnels qu'alternatifs pour tout type d'actif,
- meilleure maîtrise des risques dans un souci de transparence auprès des investisseurs,
- réduction des coûts.

Compte tenu de l'influence majeure de la liquidité sur le coût global des transactions, l'élaboration et l'exécution de stratégies de "best execution" constituent un enjeu majeur pour l'industrie buy-side. Par ailleurs on remarque une évolution constante des acteurs institutionnels de la gestion vers des produits de gestion alternative et une exigence de plus en plus forte de la part des gérants alternatifs pour des outils de gestion des ordres automatisés. Ainsi les plateformes combinées et modulaires, opérant depuis le front office jusqu'au back office sur tout type d'actif et pour tout type de gestion, deviennent le point de convergence des évolutions de l'industrie, les établissements financiers recherchant de plus en plus un partenaire technologique unique pour optimiser la gestion de leurs coûts.

La mise en place de nouvelles réglementations et le besoin de rassurer leur clientèle d'investisseurs incitent les gestionnaires de fonds à renforcer leur plateforme informatique en solutions de compliance et de reporting. Le recours à une solution progicielle externe dans le domaine de la compliance devient de plus en plus un standard du marché, confortant ainsi les investisseurs finaux sur les outils mis en place par leurs gérants pour maîtriser les risques et respecter la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le besoin renforcé de transparence accroît le recours à des solutions progicielles externes de reporting, qui permettent un suivi régulier et optimisé des activités de gestion. Dans cette optique, Linedata Services a pu tirer parti de ses produits de compliance (pre-trade et post-trade) ainsi que de son partenariat avec une société spécialisée dans le reporting avec l'offre intégrée Linedata Reporting.

Dans ce contexte général difficile, Linedata Services a maintenu ses positions sur la plupart des zones géographiques avec la signature de nouveaux contrats dans toutes les régions, et continue de se situer parmi les leaders mondiaux dans cette activité en offrant des solutions reconnues et primées.

Le secteur de l'épargne individuelle et collective en France continue à connaître de nombreuses évolutions législatives et réglementaires : débloccage anticipé, incitations fiscales liées à l'actionariat salarié, développement du Perco, renforcement de l'unité de compte, loi sur les revenus du travail de décembre 2008 favorisant le développement de revenus complémentaires et notamment la participation et l'intéressement... Pour faire face à cette très rapide évolution du marché, les principaux acteurs ont dû accélérer l'industrialisation de leurs outils, notamment dans le domaine de l'épargne d'entreprise au travers du regroupement de certains back offices. Parallèlement, les compagnies d'assurance évoluent dans un contexte extrêmement compétitif et exigeant qui requiert une évolution permanente de leur gamme de produits.

La tendance générale est donc sur le long terme à un maintien des investissements informatiques dans ces domaines avec un recours accru aux solutions progicielles répondant parfaitement à ces nouvelles exigences en termes de réactivité, de flexibilité et de performance, même si en 2009 les investissements se sont ralentis ou ont été reportés en 2010 du fait des conséquences de la crise.

Face à ces nouveaux challenges, Linedata Services a pris de nombreuses initiatives pour continuer à accompagner durablement les établissements financiers en consolidant sa position d'acteur majeur de l'épargne individuelle et collective en France, et préparer sa croissance future en Europe.

Quant au marché des Crédits et Financements, la tendance est à la baisse du nombre de nouveaux crédits ouverts, et ce sur l'ensemble de segments à savoir crédit consommation, crédit automobile et financements spécialisés. La baisse a été particulièrement sensible dans certaines zones géographiques, et notamment en Europe de l'Est où le fort développement constaté ces dernières années s'est significativement ralenti.

Cependant, la volonté des grands comptes d'harmoniser leurs solutions informatiques au niveau européen semble toujours d'actualité. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles réglementations autour du crédit en France représente aussi une source d'opportunité pour les acteurs informatiques afin de permettre aux organismes de crédit de répondre à ces évolutions de façon efficace et compétitive.

Ce contexte a permis à Linedata Services de conforter ses positions sur ce marché.

Réalisations de l'exercice

Europe du Sud

La forte récurrence des produits de back-office Asset Management et l'avancement des projets de développement de la nouvelle solution Master-i en Assurance ont permis de limiter l'effet de base défavorable lié à la migration de NOEE en 2008. Le chiffre d'affaires de l'Épargne Entreprises est en retrait de 46,5%.

L'activité Crédits & Financements a quant à elle fait preuve d'une bonne tenue tout au long de l'année, malgré un impact plus élevé que précédemment de la trêve estivale sur le consulting en France.

Dans le cadre des projets d'Assurance Vie, la provision pour perte à terminaison sur contrat au forfait s'élève à fin 2009 à 3,8 M€.

Le chiffre d'affaires annuel de la région s'élève à **74,5 M€** en décroissance organique de 12,6%.

L'EBITDA s'élève à **8,6 M€** soit **11,5%** du chiffre d'affaires contre 11,7% en 2008, compte tenu essentiellement du démarrage en exploitation de Noee déployé sur un modèle économique différent du progiciel précédent avec une rentabilité inférieure et aux coûts de développement de la nouvelle solution Master-i.

Le résultat opérationnel s'élève à **4,4 M€** soit une marge opérationnelle de **6%**.

Europe du Nord

L'activité commerciale soutenue dans cette région a permis la signature de 40 nouveaux contrats, dont un important contrat pour l'offre intégrée Beauchamp/Linedata Compliance/Longview avec une institution financière londonienne de premier plan. Cependant, malgré l'augmentation du revenu de maintenance sur l'ensemble des offres, le chiffre d'affaires a été fortement impacté par un faible niveau d'activité auprès des fonds traditionnels et par la baisse des revenus de consulting (-45,6%) de la part de ses clients sur l'ensemble des segments (fonds traditionnels et alternatifs).

Le chiffre d'affaires, pénalisé également par l'effet de change de la livre, s'établit à **31,2 M€**, soit une décroissance de 19,1% en données publiées. A taux de change constant, la baisse du chiffre d'affaires est limitée à 12,1% sur l'exercice.

Les résultats de la région sont en net redressement et reflètent l'impact du plan de réduction de charges initié en 2008 qui permet de diminuer l'effet de la baisse du chiffre d'affaires. L'EBITDA s'élève ainsi pour l'ensemble de la région à **4,6 M€** soit **14,7%** du chiffre d'affaires contre 9,8% en 2008, et le résultat opérationnel à **3,3 M€** soit une marge opérationnelle de **10,5%** contre 2,0% en 2008.

Amérique du Nord

Dans un environnement très compétitif, la dynamique commerciale de la région, portée notamment par le succès des produits de front et middle office (LongView et Linedata Compliance), lui a permis d'afficher une bonne performance. Le ralentissement conjoncturel s'est cependant traduit par une demande moins soutenue des prestations de consulting de la part de la base installée, ainsi que par des retards dans certaines décisions d'investissement des clients.

Le plan de réorganisation opérationnelle lancé au quatrième trimestre 2008 s'est traduit par la fermeture en 2009 des sites de Chicago et Hackensack. Une partie des salariés a été reclassée sur Boston. La région est désormais implantée sur deux sites au lieu de quatre, avec la direction régionale à Boston et une unité commerciale et de support clients à New York. Cette nouvelle organisation améliore l'efficacité du management et supprime les doublons de postes liés à la dispersion des équipes.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à **35,5 M€** soit une croissance à données publiées de **5,5%** et une stabilité en données comparables. La part du revenu récurrent atteint sur cette zone 86% en 2009 contre 77% l'an passé.

L'EBITDA s'élève à **9,7 M€** soit **27,4%** du chiffre d'affaires contre 22,7% en 2008, et le résultat opérationnel à **7,5 M€** soit une marge opérationnelle de **21,2%** contre 13,9% en 2008.

Asie

Grâce à une activité commerciale soutenue, la région a signé 26 nouveaux contrats sur l'année, essentiellement autour des produits Beauchamp. Elle a ainsi maintenu son chiffre d'affaires annuel malgré l'effet de base défavorable constitué par le revenu de licence perpétuelle d'un important client australien au premier semestre 2008.

Le chiffre d'affaires s'établit à **3,4 M€** soit une croissance de **0,4%** en données publiées. A taux de change constant, le chiffre d'affaires est en baisse de 5,3% sur l'exercice.

L'EBITDA s'élève à **0,2 M€** soit **7,0%** du chiffre d'affaires contre 7,2% en 2008, et le résultat opérationnel à **0,1 M€** soit une marge opérationnelle de **3,6%** (contre 2,6% en 2008).

Autres faits marquants

Réduction de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues, à hauteur d'au plus 10% du capital par période de 24 mois, le Directoire a procédé par décision du 31 mars 2009 à une réduction du capital à effet du 8 avril 2009, en annulant 199.768 actions représentant 1,8% du capital avant réduction. L'AMF avait accordé le 1^{er} octobre 2008, au concert des actionnaires du pacte, une dérogation (Décision et Information n° 208C1794 publiée le 2 octobre 2008, consultable sur le site www.amf-france.org) à l'obligation de déposer un projet d'offre publique du fait de la relution de sa participation.

Réorganisation juridique Groupe

Dans le cadre d'une opération globale de rationalisation et de simplification de l'organisation du Groupe Linedata Services en France, il a été soumis à l'approbation des actionnaires de ces entités des projets visant à :

- regrouper dans une même entité juridique distincte, à savoir la filiale Linedata Services Ingénierie, l'ensemble des activités "Crédits et Financements" du périmètre français du Groupe Linedata Services ;
- regrouper dans une autre entité juridique distincte, à savoir la filiale Linedata Services Assurances, l'ensemble des activités "Asset Management", Linedata Services Assurances accueillant par ailleurs les services communs aux activités opérationnelles françaises (notamment les services comptabilité, gestion du personnel,) qui fourniraient des prestations de services à l'autre filiale.

Les assemblées générales des trois sociétés concernées, réunies au mois de juin 2009, ont approuvé les deux projets d'apports partiels d'actifs correspondants et leur rémunération ainsi que, en ce qui concerne les sociétés bénéficiaires, les augmentations de capital rémunérant les apports, le changement de raison sociale et les modifications statutaires correspondantes. La date de réalisation effective a été fixée au 30 juin 2009 à minuit.

Conformément aux stipulations des conventions d'apport partiel d'actif, la consistance et la valeur définitive des apports ont été déterminées par le Directoire de Linedata Services et les Conseils d'administration des deux filiales françaises concernées, dans leurs réunions du 31 juillet 2009, à partir d'une situation comptable intermédiaire de Linedata Services au 30 juin 2009. Les éléments financiers de l'opération s'établissent donc ainsi :

En millions d'euros	Linedata Services Leasing & Credit (ex Ingénierie)	Linedata Services Asset Management (ex Assurances)
Valorisation des branches apportées	43,9	57,0
Actif net apporté	23,0	57,4
Apport complémentaire en trésorerie	0,1	
Augmentation de capital des filiales	8,4	34,1
Prime d'apport finale	14,7	23,3

Il est rappelé que les deux sociétés bénéficiaires étaient détenues à plus de 99% par Linedata Services avant réalisation des opérations et le sont toujours après réalisation, et que ces opérations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

En conséquence de la réalisation de ces opérations, l'activité de la société Linedata Services à compter du second semestre 2009 consiste essentiellement à assurer son rôle de holding du Groupe, société cotée et animatrice de son groupe.

Evolution du Pacte d'actionnaires

Le Pacte d'actionnaires conclu le 20 juin 2007 entre M. Jiva (Président du Directoire de Linedata Services), 6 dirigeants du Groupe Linedata Services, la société Foncière Financière et de Participations – FFP, et trois FCPI (FCPI Science et Innovation et FCPI Science et Innovation 2, tous deux gérés par CDC Innovation, FCPI CA-AM Innovation 4, géré par Crédit Agricole Asset Management Capital Investors représentée par le délégataire de la gestion financière des actifs innovants du Fonds, la société CDC Innovation), est arrivé à échéance le 30 juin 2009. La société FFP et les trois FCPI ont indiqué qu'ils souhaitaient recouvrer la liberté de gestion de leur participation et donc ne pas renouveler le Pacte.

M. Jiva et certains managers de la Société ont décidé de prolonger au-delà du 30 juin 2009 le concert qui les lie. Ils ont à cet effet signé le 30 juin 2009 un nouveau pacte, renouvelant en substance les stipulations du pacte antérieur. Entré en vigueur au 1^{er} juillet 2009, ce pacte est conclu jusqu'au 30 juin 2011, sauf résiliation anticipée.

L'AMF a publié le 7 juillet 2009 (Décision et Information n° 209C0964 consultable sur le site www.amf-france.org) l'avis relatif à l'arrivée à échéance du pacte signé le 20 juin 2007, à l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 du nouveau pacte d'actionnaires conclu entre Monsieur Jiva et certains managers de la Société et aux franchissements de seuils des actionnaires parties au pacte antérieur qui n'ont pas signé le nouveau pacte. Les managers partie au nouveau pacte détenaient au 1^{er} juillet 2009 29,4% du capital et 37,1% des droits de vote en assemblée générale ordinaire.

Création d'une nouvelle filiale en Tunisie

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du plan de développement du Groupe sur les années à venir et d'étendre les activités de support et de développement réalisées en Tunisie à l'ensemble des filiales du Groupe, il a été décidé de spécialiser les activités tunisiennes du Groupe en deux pôles :

- un pôle "support clients Europe du Sud", assurant les activités de hotline, développements spécifiques de proximité, assistance et consulting sur les produits du Groupe pour les clients de la région Europe du Sud, activités exercées par la filiale existante Linedata Services Tunisie ;
- un pôle "développement offshore Groupe", assurant les activités de développement, de recette et de maintenance de tous les produits du Groupe Linedata Services sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction Recherche et Développement du Groupe.

L'activité "développement offshore Groupe" sera exercée par Linedata Technologies Tunisie, nouvelle société totalement exportatrice créée en décembre 2009, filiale à plus de 99% de Linedata Services. Dans le cadre de l'optimisation des ressources du Groupe, les deux sociétés tunisiennes partageront les mêmes infrastructures en locaux, réseau et services administratifs.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2009

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS. Le comparatif au titre de l'exercice 2008 a été établi selon les mêmes normes.

Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009 et appliquées par le Groupe, notamment les normes IFRS8 "Secteurs opérationnels" et IAS 1 révisée "Présentation des états financiers", n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'établit à 144,5 M€ en baisse globale de 10,1% par rapport à l'exercice 2008, et de 9,7% à taux de change constant.

Composition du chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2009, le poids de chaque région dans le chiffre d'affaires consolidé est le suivant :

En M€	CA 2008	CA 2009	Croissance 2009/2008	Croissance à données comparables	% du CA total 2009
Europe du Sud	85,2	74,5	-12,6%	-12,6%	52%
Europe du Nord	38,6	31,2	-19,1%	-12,1%	22%
Amérique du Nord	33,6	35,5	+5,5%	0,0%	24%
Asie	3,3	3,4	+0,4%	-5,3%	2%
Total	160,7	144,5	-10,1%	-9,7%	100%

Marges et Résultats

L'EBITDA s'élève à **23,1 M€** soit 16% du chiffre d'affaires contre 13,4% en 2008. Le résultat opérationnel du Groupe (EBIT) s'établit à **15,4 M€** pour l'exercice 2009, soit **10,6%** du chiffre d'affaires contre 4,9% en 2008. L'EBITDA et le résultat opérationnel par zone géographique s'établissent comme suit :

En M€	EBITDA		% du C.A.		EBIT		% du C.A.	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Europe du Sud	8,6	10,0	11,5%	11,7%	4,4	2,2	6,0%	2,6%
Europe du Nord	4,6	3,8	14,7%	9,8%	3,3	0,8	10,5%	2,0%
Amérique du Nord	9,7	7,6	27,4%	22,7%	7,5	4,7	21,2%	13,9%
Asie	0,2	0,2	7,0%	7,2%	0,1	0,1	3,6%	2,6%
Total	23,1	21,6	16,0%	13,4%	15,4	7,8	10,6%	4,9%

Après coût de l'endettement financier net de 1,2 M€ et charge d'impôt s'élevant à 5,0 M€ (0,7 M€ en 2008), le résultat net est de **9,1 M€**

Le résultat net représente 6,3% du chiffre d'affaires. En 2008, le résultat net s'élevait à 5,3 M€, soit 3,3% du chiffre d'affaires.

Le bénéfice net par action dilué est de **0,82 euro** (contre 0,45 euro en 2008).

Le Groupe a continué à investir en Recherche & Développement sur l'ensemble de sa gamme de produits, notamment progiciels d'Asset Management back et front-office, et solutions Master-i en Assurance et Ekip en Crédits et Financements. Le montant total des dépenses de Recherche & Développement représente 6,9% du chiffre d'affaires. Une partie de ces dépenses a été activée. Par ailleurs, une quote-part des charges de Recherche & Développement a pu être utilisée pour bénéficier de Crédits d'Impôt Recherche, tant en France qu'à l'étranger, pour un montant net de 1,6 M€ au titre de l'exercice 2009.

Financement et structure financière

La structure financière au 31 décembre 2009 est la suivante :

- capitaux propres : **96,0 M€** (90,6 M€ au 31 décembre 2008),
- endettement financier net : **12,7 M€** (20,0 M€ au 31 décembre 2008),
- ratio dettes nettes sur capitaux propres : **13,0%** (contre 22,1% au 31 décembre 2008).

L'annulation de 199.768 actions s'est par ailleurs traduite par une baisse des capitaux propres de 0,8 M€ représentant le montant des achats de titres effectués à cette fin au cours de 2009.

Le groupe poursuit son désendettement (remboursement de 15,4 M€ intérêts compris).

Comme détaillé en note 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés, l'emprunt (dont le solde est de **31,3 M€** en fin d'exercice) est assorti d'une clause d'exigibilité par anticipation en cas de non-respect de certains ratios financiers calculés sur les comptes consolidés. Le Groupe Linedata Services a respecté l'ensemble des dits ratios au 31 décembre 2009 et a procédé au règlement de l'échéance du 20 janvier 2010, à hauteur de 7,8 M€ conformément au plan d'amortissement contractuel de cet emprunt.

Comparaison avec les prévisions

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, le Groupe avait annoncé dès le début de l'année qu'il n'anticipait pas de reprise marquée des investissements informatiques de la part des institutions financières, et avait rappelé que de plus le chiffre d'affaires 2009 intégrerait un effet de base défavorable pour 10 M€ dû au revenu exceptionnel enregistré en 2008 autour de la mise en place de la plate-forme Noee. En septembre 2009, le Groupe précisait que la conjoncture générale restait incertaine, mais estimait que le rythme de facturation du premier semestre devrait se poursuivre dans la seconde moitié de l'année. Fin octobre 2009, le Groupe anticipait sur l'exercice 2009 une diminution de son chiffre d'affaires annuel d'environ 10% par rapport à 2008

La décroissance du chiffre d'affaires 2009 s'établit à 9,7% à taux de change constant.

Le Groupe s'était donné en début 2009 l'objectif de conforter ses fondamentaux économiques et de réduire progressivement sa dette financière nette en poursuivant ses efforts d'optimisation et réduction des coûts. Il a précisé cet objectif à mi-année en indiquant qu'il visait une augmentation du taux de marge opérationnelle sur l'année 2009.

L'EBITDA réel s'élève à 23,1 M€ soit 16% du chiffre d'affaires contre 13,4% en 2008, et le résultat opérationnel à 15,4 M€, soit 10,6% du chiffre d'affaires contre 4,9% en 2008.

Litiges

Les litiges connus à ce jour par la Société Linedata Services ou le Groupe ont été provisionnés dans les comptes sur la base de la meilleure estimation du management à la date d'arrêté des comptes. Il s'agit de litiges commerciaux avec des clients, et de litiges divers avec des salariés ou autres tiers.

L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence négative sur le résultat supérieure à 500 K€.

Risques et gestion des risques

Risques de marché : ils sont suivis et gérés au niveau de la Direction Financière du Groupe, sous la supervision du Directoire qui valide les décisions prises en la matière. Parmi les facteurs de risques analysés dans l'annexe aux comptes consolidés, on retiendra notamment :

- Risques de taux : la trésorerie disponible des sociétés du Groupe est placée en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations de marché. Les emprunts sont souscrits à taux variables et assortis de contrats de couvertures de taux pour plus de 70% des encours de crédit en conformité avec les engagements pris envers les banques prêteuses. A compter du premier trimestre 2008, la Société a décidé de couvrir la totalité des encours. Dans ce cadre, Linedata Services a souscrit des contrats de swaps de taux ou de tunnels détaillés en note 7.10 de l'annexe aux comptes consolidés
- Risques de change : les variations de taux de change, essentiellement de la livre sterling et dans une moindre mesure du dollar US, ont eu en 2009 des effets inverses sur le chiffre d'affaires consolidé et l'impact global n'est pas significatif, bien que le chiffre d'affaires de chacune des régions concernées ait subi de ce fait une incidence non négligeable. En 2008, l'impact global était de 8,2 M€ soit 5% du chiffre d'affaires consolidé. Ces variations ont eu un faible impact sur la marge d'exploitation, dans la mesure où le chiffre d'affaires et les coûts associés sont réalisés en quasi-totalité dans la même zone monétaire, et le Groupe ne juge donc pas utile de se couvrir pour ce risque.

Risques de crédit : le Groupe a mis en place un système de "cash pooling" géré au niveau de la Direction Financière du Groupe. Les placements à court terme effectués sont de type certificats de dépôts et OPCVM monétaires, auprès de banques de premier rang.

Risques de liquidité : comme exposé plus haut, Linedata Services respecte au 31 décembre 2009 les covenants demandés par les établissements financiers prêteurs.

Risques de variation de cours : la Société mère détient au 31 décembre 2009, dans le cadre du programme de rachat d'actions, 320.584 actions propres, soit 1,6% du montant total de ses immobilisations financières tel qu'il figure dans les comptes sociaux.

Risques pays : hors France, le Groupe est principalement implanté au Luxembourg, en Tunisie, aux USA, en Grande Bretagne et à Hong-Kong, pays ne présentant pas de risques particuliers d'instabilité politique.

Risque conjoncturel : Linedata Services, de par son activité dédiée aux banques et organismes financiers, a été sensible à la crise financière actuelle, notamment dans le domaine de l'Asset Management. Si peu de ses clients ont arrêté leur contrat (fermeture de certains hedge funds), le Groupe a constaté des décalages et des annulations de signatures de nouvelles affaires et une baisse du consulting. Dès 2008, anticipant un proche avenir plus difficile, le Groupe avait réagi par la mise en place de mesures visant à ajuster sa structure de coûts, et par le renforcement de son activité commerciale sur les offres de contrôle de risques et de conformité dont ses clients ont encore plus besoin dans ce contexte perturbé et dans le cadre de réglementations plus strictes.

Dans le cadre de la pandémie grippale, le Groupe a par ailleurs élaboré et mis en place des plans de continuité d'activité.

ACTIVITE DE LINEDATA SERVICES S.A. DURANT L'EXERCICE 2009 ET FAITS MARQUANTS

Le principal fait marquant de l'exercice 2009 pour la société Linedata Services a été la réorganisation juridique du Groupe avec la réalisation des apports partiels d'actifs à ses deux filiales françaises. Sur le premier semestre, la société a ainsi été présente opérationnellement dans les deux métiers du Groupe détaillés ci-dessus, son activité étant incluse dans la zone géographique Europe du Sud. Au deuxième semestre, Linedata Services exerce essentiellement son activité de holding animatrice de son groupe.

Les autres faits marquants du semestre pour la société mère du Groupe ont été, parmi ceux exposés ci-dessus :

- la réduction de son capital social par annulation d'actions propres ;
- la création de la nouvelle filiale Linedata Technologies Tunisie.

Par ailleurs, la provision pour dépréciation partielle des titres de sa filiale Linedata Services Leasing & Credit (anciennement Linedata Services Ingénierie), constituée en 2008 à hauteur de 5,4 M€, a été reprise en totalité à fin 2009.

Il est rappelé que la société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Leasing & Credit (anciennement Linedata Services Ingénierie) et Linedata Services Asset Management (anciennement Linedata Services Assurances), à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans. La réalisation des opérations d'apports partiels d'actifs décrites ci-dessus n'a pas d'impact sur ce régime de groupe.

COMPTES SOCIAUX DE LINEDATA SERVICES SA POUR L'EXERCICE 2009

Les comptes de l'exercice 2009 de Linedata Services SA ont été établis selon les normes comptables françaises. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 40,4 M€ contre 77,1 M€ en 2008.

Compte tenu de la réalisation des apports partiels d'actifs aux deux filiales françaises à effet du 1^{er} juillet 2009, les chiffres d'affaires des deux exercices ne sont pas comparables. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, il est précisé à titre informatif que le chiffre d'affaires pro-forma de l'exercice 2008 (estimé sur la base d'éléments de gestion) se serait élevé à 44,2 M€ si la configuration de la Société avait été en 2008 identique à celle de 2009, à savoir l'exercice d'une activité opérationnelle sur le seul premier semestre.

Marges et Résultats

Le résultat d'exploitation s'élève à 6,7 M€ (avant participation des salariés), soit une marge de 16,7% du chiffre d'affaires. Les activités de Recherche & Développement se sont poursuivies sur le premier semestre, et ont concerné le produit Ekip en Crédits et Financements.

Le résultat financier est positif de 4,6 M€ ; il inclut notamment les charges d'emprunt liées aux dettes contractées pour l'acquisition des filiales pour 1,3 M€ et la reprise de la provision pour dépréciation des titres Linedata Services Leasing & Credit soit 5,4 M€.

Le résultat net s'établit à 12,6 M€, soit 31,1% du chiffre d'affaires après un résultat exceptionnel négatif de 0,4 M€ et un profit d'impôt sur les sociétés de 1,8 M€ (lié à des crédits d'impôt recherche et à l'effet de l'intégration fiscale).

Il est précisé que les comptes incluent des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39-4 et 223 quater du CGI, constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de fonction à hauteur de 63 milliers d'euros. A ce titre la société a acquitté un impôt théorique de 22 milliers d'euros. Ils incluent également des dépenses ou charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés, à savoir :

- la taxe sur les véhicules de fonction (60 milliers d'euros) correspondant à un impôt théorique de 21 milliers d'euros ;
- et la part non déductible des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance lors de la précédente Assemblée Générale (96 milliers d'euros) correspondant à un impôt théorique de 33 milliers d'euros.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé en date du 22 juin 2009 la distribution, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, d'un dividende par action d'un montant net de 0,12 euro, soit un montant total théorique de 1.322.982 euros. Le dividende a été mis en paiement le 7 juillet 2009, pour un montant total de 1.309.015 euros (au cours de l'exercice 2008, le dividende mis en paiement le 3 juillet était de 0,30 euro net par action, pour un montant total de 3.448.427 euros).

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition par date d'échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs se présente comme suit :

Factures	Dettes fournisseurs hors groupe (montant total 2,8 M€)
Non échues payables à 30 jours ou plus	26%
Non échues payables à moins de 30 jours	34%
Echues depuis moins de 30 jours	26%
Echues depuis 30 jours ou plus (*)	14%

(*) : L'essentiel des factures échues à plus de 30 jours s'explique par l'existence de contestation sur les montants facturés.

Le tableau de variation des capitaux propres est intégré dans l'annexe aux comptes sociaux.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint en annexe 3 au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Enfin, la société étant cotée au Marché Euronext Paris, les informations prévues aux articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société font l'objet d'un rapport sur le "développement durable" annexé au présent rapport.

ACTIVITE DES FILIALES

Cette activité est retracée globalement dans la description de l'activité du Groupe pour l'exercice 2009. Elle s'analyse de la manière suivante selon les métiers :

Asset Management

Cette activité est répartie sur la plus grande partie des sociétés du Groupe, du fait notamment de l'historique des acquisitions. En France, le progiciel de back-office Chorus et les offres d'Epargne Salariale et d'Actionnariat Salaré sont commercialisés et exploités historiquement par la société mère *Linedata Services*, puis, à partir du deuxième semestre, par *Linedata Services Asset Management* qui a repris cette activité suite aux opérations d'apports. Cette dernière société a par ailleurs continué son activité autour des métiers de l'Assurance Vie et de l'Epargne Retraite. *Linedata Services Luxembourg* est orientée principalement sur les produits de middle et back-office. *Linedata Services Inc.* développe et distribue les progiciels LongView et Linedata Compliance, tandis que sa filiale anglaise *Linedata Services (UK) Ltd* gère pour l'essentiel les activités IASII et Icon. *LD Services Inc* et sa filiale *Global Investment Services (Ireland) Ltd* commercialisent les progiciels de back-office Mfact et Mshare à destination des gestionnaires et administrateurs de fonds (Mutual Funds) situés aux Etats-Unis et sur les principales places financières internationales notamment offshore. Quant à *Linedata Services (BFT) Ltd* et ses filiales (sociétés du sous-groupe *Beauchamp Financial Technology*), elles sont historiquement spécialisées dans les progiciels de gestion dédiés aux hedge funds.

On notera que la dynamique de synergie commerciale entre les divers produits et pays du Groupe permet à chaque société de commercialiser non seulement ses logiciels historiques énumérés ci-dessus, mais également les offres de toutes les autres sociétés, ainsi bien sûr que les solutions associant plusieurs des produits du Groupe.

Crédits & Financements

Cette activité a été principalement exercée à partir de la société mère *Linedata Services* au premier semestre, puis au deuxième semestre par *Linedata Services Leasing & Credit*.

Autres

La filiale *Linedata Services Tunisie* assure les activités de hotline, développements spécifiques de proximité, assistance et consulting notamment autour du logiciel Ekip. En 2009, elle a également effectué des travaux de développements autour des produits Ekiop et Master i.

Linedata Technologies Tunisie a été créée en fin 2009 en vue d'assurer les activités de développement, de recette et de maintenance de tous les produits du Groupe.

Linedata Services Canada et *Linedata Services GmbH* n'ont pas d'activité.

Les principaux éléments financiers de chaque filiale sont donnés dans l'annexe aux comptes sociaux.

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'année 2010, *Linedata Services* dispose d'un carnet de commandes de 96 M€, en baisse de 10% par rapport à l'an passé. Le renforcement du dispositif commercial, d'ores et déjà engagé sur l'ensemble des zones géographiques, devrait permettre d'augmenter progressivement ce carnet de commandes.

PRISES DE CONTROLE ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous indiquons que *Linedata Services S.A.* s'est assurée au cours de l'exercice 2009 le contrôle de la société *Linedata Technologies Tunisie SA*, dont elle a été le fondateur et dont elle est l'actionnaire majoritaire à plus de 99,9% depuis sa création en décembre 2009.

Aucune autre modification n'est intervenue au cours de l'exercice en ce qui concerne les sociétés contrôlées par *Linedata Services S.A.*

En conséquence, la société mère du Groupe contrôle au 31 décembre 2009 les sociétés suivantes :

Nom de la société	Pays	% du capital détenu
Linedata Services Leasing & Credit S.A.	France	100%
Linedata Services Asset Management S.A.	France	100%
Linedata Services Luxembourg S.A.	Luxembourg	100%
Linedata Services Tunisie S.A.	Tunisie	100%
Linedata Technologies Tunisie S.A.	Tunisie	100%
Linedata Services Inc.	USA	100%
LD Services Inc	USA	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (BFT) Inc	USA	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (UK) Ltd	Royaume-Uni	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (BFT) Ltd	Royaume-Uni	100%
Linedata Services GmbH	Allemagne	100%
Linedata Services Canada Inc	Canada	100%
Global Investment Systems (Ireland) Ltd	Irlande	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (Latvia) SIA	Lettonie	Néant en détention directe ; contrôle à 100%
Linedata Services (H.K.) Limited	Hong Kong	Néant en détention directe ; contrôle à 100%

INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, nous vous communiquons en annexe 1 l'identité des actionnaires détenant plus de 1/20, 1/10, 3/20, 1/5, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20 ou 19/20 du capital et des droits de vote de la Société, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice. Nous vous y donnons également les informations requises sur l'actionnariat salarié, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique et les actions détenues en propre par la Société.

Des rapports spéciaux du Directoire donnent les informations requises concernant les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés du Groupe et les attributions gratuites d'actions à ces salariés.

En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité au 31 décembre 2009 est joint en annexe 2 au présent rapport.

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LINEDATA SERVICES S.A.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Conseil de Surveillance :

Monsieur Jacques Bentz, Président et membre du Conseil de Surveillance :

Président du Conseil de Surveillance de Groupe STERIA SCA
Membre du Conseil de Surveillance de Steria Mummert Consulting AG
Président du Conseil de Surveillance de DANET GmbH jusqu'à février 2009
Administrateur de IPANEMA TECHNOLOGIES
Administrateur de TDF SA
Gérant de TECNET Participations
Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne, à partir de mars 2009

Monsieur Vivien Levy-Garboua, membre du Conseil de Surveillance, Vice-président du Conseil à compter du 23 juillet 2009 :

Senior Advisor de BNP Paribas
Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE,
Membre du Conseil de Surveillance de Presses Universitaires de France
Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Immobilier
Administrateur de BNP Paribas (UK) – Londres jusqu'en mars 2009
Administrateur de BNP Paribas (Luxembourg) SA,
Administrateur de BNP Paribas (Suisse) SA jusqu'en mars 2009
Administrateur de la Banque Générale du Luxembourg (BGL) à compter de mai 2009
Administrateur de BNP Paribas Securities Services à compter de mars 2009
Administrateur de Bank of the West à San Francisco à compter de janvier 2009
Vice-président de la Société de Financement de l'Economie Française à compter de novembre 2009
Membre du Conseil d'Administration de LCH Clearent Group (Londres) à compter de janvier 2009

Monsieur Jean-Philippe Peugeot, membre du Conseil de Surveillance :

Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
Vice Président du Conseil d'Administration de Société Foncière, Financière et de Participations - FFP
Administrateur de LFPF - La Française de Participations Financières
Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est

Monsieur Francis Rubaudo, membre du Conseil de Surveillance :

Gérant de INVEGENDO
Président de QWAM Content Intelligence sas, à compter du 8 juin 2009
Administrateur de ADEX
Administrateur de PLEBICOM
Administrateur de PUBLIC IDEES

Directoire :

Monsieur Anvaraly Jiva, Président du Directoire :

Président du Conseil d'Administration, puis Président et Directeur Général de Linedata Services Leasing & Credit
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Linedata Services Asset Management
Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Luxembourg
Représentant de Linedata Services au Conseil d'administration, puis administrateur et Président du Conseil d'administration de Linedata Services Tunisie
Administrateur et Président du Conseil d'administration de Linedata Technologies Tunisie à partir de décembre 2009
Member of the Board of Directors and Chief Executive Officer de Linedata Services Inc., de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services Canada Inc.
Member of the Board of Directors de Linedata Services (UK) Limited, de Global Investment Services (Ireland) Ltd, de Linedata Services (BFT) Ltd
Member of the Board of Directors et Chairman de Linedata Services (Latvia) SIA à partir de juillet 2009

Monsieur Denis Bley, membre du Directoire à compter de février 2009 :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Asset Management et de Linedata Services Tunisie à compter de juin 2009
Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Technologies Tunisie à compter de décembre 2009
Director de LD Services Inc jusqu'en janvier 2009
Membre du conseil de surveillance de HODIALL jusqu'en décembre 2009

Monsieur Yves Stucki, membre du Directoire :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Asset Management jusqu'en juin 2009
Administrateur de Linedata Services Tunisie
Gérant de YST Consulting

Monsieur Michael de Verteuil, membre du Directoire :

Administrateur de Linedata Services Luxembourg
Administrateur de Linedata Technologies Tunisie à partir de décembre 2009
Member of the Board of Directors de Linedata Services Inc, de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Services (BFT) Ltd, de Global Investment Services (Ireland) Ltd
Member of the Board of Directors de Linedata Services (Latvia) SIA à partir de juillet 2009

Les rémunérations versées durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce (il n'existe pas de société contrôlant Linedata Services) figurent dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	Rémunération brute					Jetons de présence
	Fixe	Variable	Exceptionnel	Autres	Avantages en nature	
Bentz J.						70
Bley D.	162	49			2	
Jiva A.	264	150			14	
Levy-Garboua V						25
Peugeot J-P.						15
Rubaud F.						
Stucki Y.						
De Verteuil M.	172	80			4	

L'attribution des rémunérations variables est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début d'année et qui dépendent des fonctions de l'intéressé : des critères de réalisation de chiffre d'affaires et/ou de résultat sur son périmètre de responsabilité, la définition de tâches spécifiques qui sont à mener à bonne fin, etc Les rémunérations exceptionnelles sont fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou de la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.

Les membres du Directoire qui sont rémunérés par la Société adhèrent aux régimes de retraite et de prévoyance applicables à la Société, laquelle prend en charge les cotisations patronales correspondantes. Aucun régime complémentaire spécifique de retraite n'a été mis en place pour les mandataires sociaux et la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice des seuls mandataires sociaux. Les membres du Directoire salariés de la Société bénéficient le cas échéant lors de leur départ de la Société des indemnités de licenciement ou indemnités de fin de carrière prévues dans la Convention Collective et les accords d'entreprise, qui sont limitées respectivement à 12 mois de rémunération pour une indemnité de licenciement et 4,5 mois de rémunération pour une indemnité de fin de carrière. Il n'est pas prévu d'éléments de rémunération, indemnités ou autres avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction de mandataire social.

Aucun mandataire social n'a bénéficié au cours de l'exercice d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Linedata Services ni d'attribution gratuite d'actions.

Les déclarations d'opérations sur titres en application de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier ont été les suivantes au cours de l'exercice 2009 :

- Monsieur Bley, cession en date du 13 mars 2009 pour un prix unitaire de 3,49 euros et un montant de l'opération de 3.839 euros.

EVOLUTION DES COURS ET DU MARCHE DE L'ACTION

Introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 17 mai 2000, Linedata Services est cotée au Marché Euronext Paris (anciennement Eurolist by Euronext) – Compartiment B depuis le 21 février 2005. L'action est entrée dans l'indice SBF 250 à compter du 22 août 2001, dans les indices CAC Small 90 et CAC Mid&Small 190 le 21 février 2005. Elle figure également dans la composition de l'indice IT.CAC.

A compter du 21 janvier 2009, Linedata Services est cotée au Marché Euronext Paris – Compartiment C.

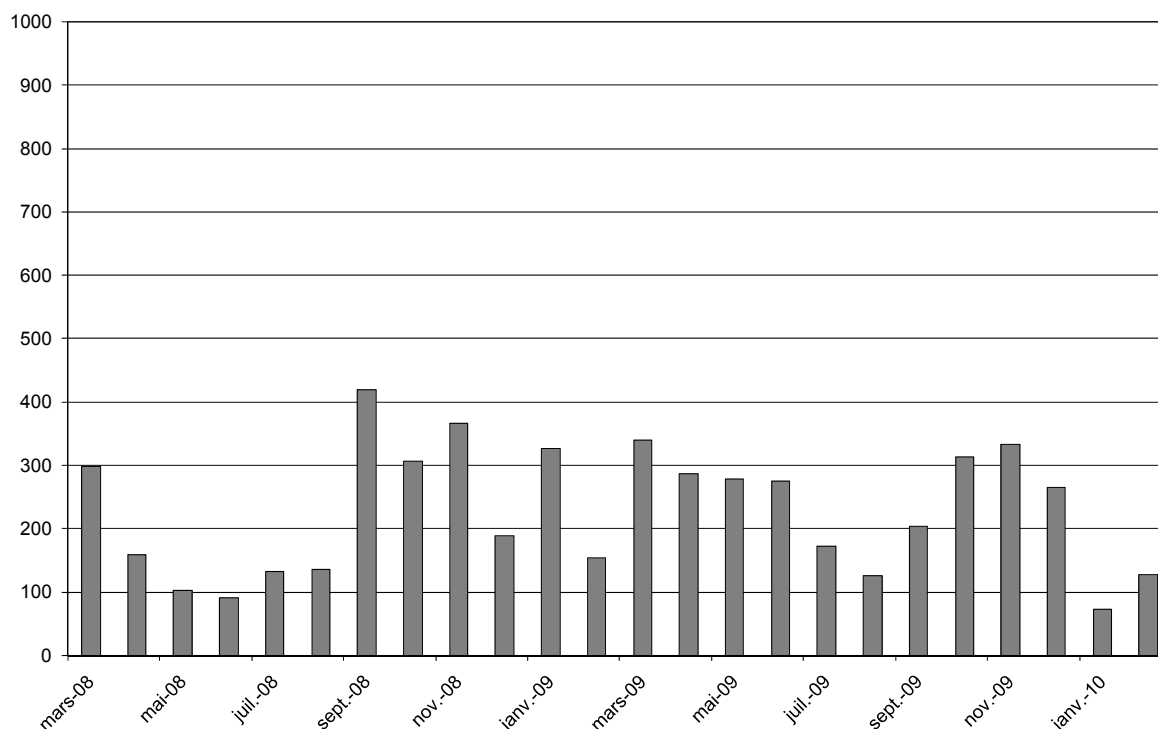
Cours de l'action Linedata Services sur deux ans

(cours en euros)



Copyright Boursorama - www.boursorama.com

Volumes mensuels de l'action Linedata Services sur deux ans
(en milliers de titres – source Euronext + Société – arrêté au 28 février 2010)



APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Nous vous avons présenté les comptes annuels de Linedata Services S.A. et les comptes consolidés du Groupe Linedata Services et vos Commissaires aux Comptes ont relaté dans leur rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de leur mission.

Le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale n'a pas formulé d'observations à joindre en annexe au présent rapport.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation.

RESULTAT DE LINEDATA SERVICES S.A. ET AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un résultat bénéficiaire de 12.598.034 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12.598.034 €
Report à nouveau	13.852 €
	=====
Bénéfice distribuable	12.611.886 €
Somme distribuée à titre de dividende aux actionnaires, 0,20 € (1) pour chacune des 11.024.853 actions composant le capital social	2.204.970 €
Le solde au poste Autres Réserves (2) qui passe de 23.333.216 € à	33.740.132 €

(1) Le montant unitaire du dividende s'entend avant prélèvements sociaux si les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste Report à nouveau.

Il est précisé que, conformément à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% réservé aux bénéficiaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% (hors prélèvements sociaux), à raison de tout dividende reçu ou à recevoir au cours de l'année 2009, prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué par action les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31/12/06 : dividende de 0,25 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/07 : dividende de 0,30 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.
- Exercice clos le 31/12/08 : dividende de 0,12 €, ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France (sauf option par ces dernières pour le prélèvement libératoire de 18% - hors prélèvements sociaux - prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts), et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé et communiquées aux Commissaires aux Comptes qui en font état dans leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés. La liste et l'objet des conventions libres ont été tenus à votre disposition selon la législation en vigueur.

Le Directoire

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Informations sur l'actionariat

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2008, le capital social était fixé à 11.224.621 euros, divisé en 11.224.621 actions de valeur nominale 1 euro.

Au 31 décembre 2009, suite à réduction de capital par annulation de 199.768 actions auto détenues à effet du 8 avril 2009, le capital social est fixé à 11.024.853 euros, divisé en 11.024.853 actions de valeur nominale 1 euro, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Le nombre correspondant de droits de vote est de 16.205.677 (soit 15.885.093 droits de vote exerçables en assemblée générale).

La répartition du capital au 31 décembre 2009 est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote
Managers, salariés et assimilés	31,9%	39,9%
Société Foncière, Financière et de Participations – FFP	12,3%	16,7%
FCPI gérés par CDC Innovation	2,3%	3,1%
Public et divers	50,6%	38,3%
Auto-détention	2,9%	2,0%
TOTAL	100%	100%

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du dit Code, les actionnaires suivants détiennent au 31 décembre 2009 plus :

Du quart du capital et du tiers des droits de vote	Concert des actionnaires parties au Pacte
Du cinquième du capital et du quart des droits de vote	Mr Anvaraly Jiva
Du dixième du capital et des trois vingtièmes des droits de vote	Société Foncière, Financière et de Participations – FFP
Du vingtième du capital et des droits de vote	Pictet Asset Management UK Ltd

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-6 du Code de Commerce.

Les notifications reçues concernant les modifications intervenues au cours de l'exercice sont récapitulées ci-après :

- 1^{er} juillet 2009 (1) Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, franchissement à la baisse des seuils de 50% des droits de vote, de 1/3, 25%, 20% du capital et des droits de vote, et de 15% du capital.
Mme Jean-Louis Sapei, franchissement à la baisse des seuils de 50% des droits de vote, et de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10%, 5% du capital et des droits de vote.
CDC Innovation agissant pour le compte des FCPI CA-AM Innovation 4, Science et Innovation et Science et Innovation 2 qu'elle représente, franchissement à la baisse des seuils de 50% des droits de vote, et de 1/3, 25%, 20%, 15%, 10%, 5% du capital et des droits de vote.
M. Anvaraly Jiva, M. Daniel Brisson, M. Thierry Soret, M. Yves Stucki, Mme Marie-Odile Thibeaut et M. Michael de Verteuil, franchissement de concert à la baisse des seuils de 50% des droits de vote et du tiers du capital.

(1) Voir Décision et Information de l'AMF n° 209C0964 en date du 7 juillet 2009, consultable sur le site www.amf-france.org, en relation avec l'évolution du Pacte d'actionnaires.

AUTRES ELEMENTS IDENTIFIES COMME SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Selon les statuts de la Société :

- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

- Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation ; à défaut d'avoir été ainsi déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie et aucun titre n'a été émis comportant des droits de contrôle spéciaux.

Conformément à la législation, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Les statuts de la Société précisent que le mandat du Directoire a une durée de deux ans à l'issue de laquelle le Directoire est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale sur proposition du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même.

Seule l'assemblée générale extraordinaire, statuant selon dans les conditions légales de quorum et de majorité, est habilitée à modifier les statuts de la Société.

Les délégations de compétence et autorisations données au Directoire en matière d'émission d'actions ou autres valeurs mobilières sont précisées en annexe 2 au présent rapport de gestion. Par ailleurs, comme mentionné ci-dessous, l'Assemblée Générale a autorisé le Directoire à procéder au rachat d'actions de la Société à hauteur de 10% du capital.

Pacte d'actionnaires

M. Jiva et certains managers de la Société ont décidé de prolonger au-delà du 30 juin 2009 le concert qui les lie. Ils ont à cet effet signé le 30 juin 2009 un nouveau pacte, renouvelant en substance les stipulations du pacte antérieur. Entré en vigueur au 1^{er} juillet 2009, ce pacte est conclu jusqu'au 30 juin 2011, sauf résiliation anticipée.

Ce pacte prévoit les droits et obligations suivants :

- des engagements des dirigeants autres que M. Jiva de ne pas transférer à un tiers leurs actions de Linedata Services (à l'exception des transferts d'actions libres telles que définies par le pacte), sauf accord préalable de M. Jiva (en cas de projet de transfert par un dirigeant autre que M. Jiva) ;
- un engagement de M. Jiva de ne pas transférer ses actions à un tiers, sauf accord de la majorité en nombre des autres dirigeants ;
- un droit de préemption au profit de M. Jiva en cas de cession d'actions par des dirigeants autres que M. Jiva ;
- un droit de préemption au profit de M. Jiva en cas de projet de transfert d'actions par un dirigeant après que celui-ci aura cessé toutes fonctions salariées ou de mandataire social au sein du groupe Linedata Services, exerçable pendant une durée de trois mois à compter de la notification de la fin du pacte à l'égard de ce dirigeant ;
- un engagement pour chaque partie de n'effectuer aucune opération qui aurait pour effet de rompre l'équilibre du concert, de créer un nouveau concert ou l'obligation de déposer un projet d'offre publique.
- un engagement de concertation des parties, à l'initiative de M. Jiva préalablement à toute décision justifiant la recherche d'une position commune ou de nature à affecter de façon significative le nombre ou le pourcentage des droits de vote qu'elles détiennent dans la société ; les dirigeants s'engageant en outre à voter dans le sens déterminé par M. Jiva en l'absence d'accord sur une position commune ;
- un engagement des parties, sauf accord de M. Jiva, (i) de ne pas apporter leurs actions libres à une offre publique, ni de les transférer d'une manière quelconque à l'initiateur (ou toute personne agissant de concert avec lui), et (ii) de ne pas se concerter avec un tel initiateur (ou toute personne agissant de concert avec lui) sur le sens de leur vote en assemblée générale.

ACTIONNARIAT SALARIE : PLAN D'EPARGNE GROUPE

Un Plan d'Epargne Groupe a été créé par Linedata Services au cours de l'exercice 2000, Plan auquel peuvent participer les salariés de toutes les filiales.

Dans le cadre du Plan, les salariés des sociétés françaises du Groupe peuvent soit affecter la participation qui leur revient, soit effectuer des versements volontaires dans un FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en titres de l'entreprise.

Au 31 décembre 2009, le FCPE détenait 104.399 actions de la Société, et 109 actions complémentaires étaient détenues par des salariés d'une filiale étrangère au titre du Plan, soit une détention totale de 0,96% du capital et 0,66% des droits de vote.

OPERATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Les opérations sur actions propres effectuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au titre des programmes suivants :

- Programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008. Part maximale du capital autorisé : 10%, prix maximal d'achat 25 euros.
- Programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2009. Part maximale du capital autorisé : 10%, prix maximal d'achat 25 euros.

Les opérations réalisées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 l'ont été :

- D'une part, au titre de l'objectif n° 1 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité de la société signé avec Société de Bourse Gilbert Dupont. Au titre de cet objectif, il a été acquis 238.028 actions à un prix moyen de 6,53 euros et vendu 253.598 actions.
- D'autre part, au titre de l'objectif n° 2 du programme de rachat d'actions en vigueur, à savoir permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée. Au titre de cet objectif, il a été acquis 299.117 actions à un prix moyen de 7,81 euros.
- Enfin, au titre de l'objectif d'annulation. Au titre de cet objectif, il a été acquis 199.768 actions à un prix moyen de 3,80 euros.

La Société n'a pas fait usage de produits dérivés dans le cadre de ses programmes, et ne détient aucune action de manière indirecte.

La Société détenait en début d'exercice 37.037 actions au titre de l'objectif n° 1 (assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers).

Il a été procédé au cours de l'exercice à l'annulation de 199.768 actions. Le nombre total des annulations réalisées au cours des 24 derniers mois est de 705.558.

Les 320.584 actions auto détenues au 31 décembre 2009 sont affectées :

- pour 21.467 actions, à l'objectif n° 1 (assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Linedata Services par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers) ;
- pour 299.117 actions, à l'objectif n° 2 (permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée).

En application de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations ainsi réalisées pendant l'exercice 2009 :

nombre d'actions achetées	736.913
cours moyen des achats	6,31 euros
nombre d'actions vendues	253.598
cours moyen des ventes	6,35 euros
montant des frais de négociation	5.603 euros
nombre d'actions à la clôture	320.584
pourcentage du capital représenté	2,91%
valeur nominale de ces actions	1,00 euro
valeur des actions au coût d'achat	2.537.150 euros

ANNEXE 2 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité au 31 décembre 2009

	Date d'AG	Echéance	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice 2009	Montant résiduel
1 Emission de V.M. donnant accès au capital, avec maintien du DPS	22/6/2009	21/8/2011	Nominal : 3,2 M€ VM représent. de créances : 50 M€	Néant	Néant	3,2 M€
2 Emission de V.M. donnant accès au capital, par offre au public ou placement privé, avec suppression du DPS	22/6/2009	21/8/2011	Nominal : 3,2 M€ VM représent. de créances : 50 M€ (montants inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
3 Augmentation du nombre de titres émis en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	22/6/2009	21/8/2011	15% de l'émission initiale, dans les limites prévues en lignes 1 et 2	Néant	Néant	3,2 M€
4 Emission d'actions en fixant librement le prix d'émission	22/6/2009	21/8/2011	10% du capital (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	1,1 M€
5 Emission d'actions rémunérant d'apports en nature d'actions ou VM	22/6/2009	21/8/2011	10% du capital (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	1,1 M€
6 Augmentation de capital par incorporation de réserves	22/6/2009	21/8/2011	Nominal : 3,2 M€ (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
7 Emission de BSA en période d'offre publique	22/6/2009	21/12/2010	Nominal : 11,0 M€ (montant du capital)	Néant	Néant	11,0 M€
8 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	25/4/2000	25/4/2005 (1)	5% du capital	10.000 euros	Néant	0,1 M€
9 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	30/6/2005	30/8/2008 (2)	5% du capital soit 586.000 actions	Néant	Néant	0,2 M€
10 Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	22/6/2009	21/8/2012 (3)	330.000 actions (4)	Néant	Néant	0,3 M€
11 Attribution gratuite d'actions aux dirigeants et salariés	22/6/2009	21/8/2012	3% du capital au jour de la décision du Directoire (4)	Néant	Néant	0,3 M€ (sur la base du capital actuel)
12 Augmentation de capital réservée aux adhérentes d'un PEE	22/6/2009	21/8/2011	330.745 € (4)	Néant	Néant	0,3 M€

- (1) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 21 mai 2014.
- (2) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 30 août 2018.
- (3) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 21 août 2022.
- (4) Les actions existantes ou à émettre attribuées au titre des délégations 10, 11 et 12 ne peuvent représenter plus de 3% du capital par année civile.

ANNEXE 3 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**LINEDATA SERVICES S.A.****Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Euros	31/12/09	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social en Euros	11 024 853	11 224 621	11 730 411	11 730 411	11 730 411
Nombre des actions ordinaires existantes	11 024 853	11 224 621	11 730 411	11 730 411	11 730 411
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription (1)	324 000	377 000	446 000	364 000	391 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	40 441 633	77 114 029	76 087 011	64 614 946	67 231 325
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	5 879 389	7 251 517	11 835 046	10 219 299	11 310 848
Impôts sur les bénéfices	-1 766 240	332 928	- 1 329 441	1 385 947	3 184 603
Participation des salariés due au titre de l'exercice	164 872	707 104	753 305	161 410	711 803
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	12 598 034	2 377 542	8 021 355	4 869 165	6 884 593
Montant des bénéfices distribués	2 204 970	1 322 982	3.519.123	2.932.603	2 932 603
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,68	0,65	1,06	0,74	0,64
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements, dépréciations et provisions	1,14	0,21	0,68	0,42	0,59
Dividende attribué à chaque action	0,20	0,12	0,30	0,25	0,25
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	156	303	307	319	331
Montant de la masse salariale	10 052 820	19 031 300	18 367 446	17 861 353	18 675 681
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	4 582 480	8 552 190	8 434 244	8 110 657	8 369 465

(1) Le nombre maximal d'actions à créer par exercice d'options de souscription au 31/12/09 tient compte de l'annulation début 2010 de 4.000 options suite à la sortie du Groupe de salariés dont le départ était connu au 31 décembre 2009. La prise en compte de ces annulations complémentaires correspondait à la meilleure estimation possible pour les comptes consolidés du Groupe.

ANNEXE 4 AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Rapport sur le développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Dans le respect de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques et du décret d'application du 20 février 2002, Linedata Services a mis en place depuis 2002 un plan d'action portant sur les impacts économique, social et environnemental de son activité au plan local et global.

L'objectif de Linedata Services est d'assurer un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce développement s'inscrit autour de trois thèmes majeurs : économique, social et environnemental.

Volet économique

Les informations suivantes sont communiquées au niveau du Groupe dont Linedata Services est la société mère, mais les thèmes abordés s'appliquent en particulier à la Société.

- Politique de Recherche & Développement

Dans sa volonté de créer de la valeur (ou des richesses), Linedata Services a une nouvelle fois consacré une partie importante de ses ressources à la R&D. Les dépenses de Recherche et Développement se sont ainsi élevées en 2009 à 6,9% du chiffre d'affaires. Cette politique dynamique et ambitieuse vise à démontrer la capacité du Groupe à innover auprès des grandes institutions financières internationales dans un marché en pleine évolution. L'équipe au sein de la filiale Linedata Services Tunisie chargée du développement dans le domaine des Crédits & Financements a été renforcée et a commencé à prendre en charge des développements dans le domaine de l'Assurance, et la nouvelle filiale créée en Tunisie va se spécialiser dans les activités de développement, recette et maintenance de tous les produits du Groupe. La direction fonctionnelle Groupe "Recherche et Développement" créée en 2007 a pour objectifs de favoriser l'avance technologique et l'innovation, de renforcer la qualité de la gestion des projets, et d'améliorer les synergies entre les équipes et entre les offres des entités du Groupe.

- Le souci constant d'améliorer notre relation avec nos clients

La plupart des contrats signés par Linedata Services avec des institutions financières sont des contrats de 3 à 5 ans. Le Groupe travaille de manière continue, d'une part au renouvellement des contrats, et d'autre part à l'optimisation de la politique relationnelle avec ses clients afin d'établir une collaboration sur le long terme dans un climat de confiance réciproque. De plus, le Groupe informe ses clients de manière régulière sur l'évolution de son activité et ce au travers notamment de communiqués de presse, de comités de pilotage, de clubs utilisateurs et de réunions de présentation de ses produits.

- Plan de continuité de service "Pandémie"

Conscient de l'importance d'un risque de pandémie de grippe aviaire, Linedata Services a initié à partir de 2007 une démarche allant de l'évaluation des risques et impacts à la définition et la mise en place de solutions de secours qui prévoient la réallocation progressive des ressources en fonction des besoins sur les processus critiques pour le maintien du service.

Volet social

Les éléments suivants, communiqués au niveau du Groupe, concernent bien évidemment également la société Linedata Services.

- Un investissement fort et stratégique dans la fonction Ressources Humaines depuis 2007
 - Dans le cadre de la nouvelle organisation opérationnelle mise en place en 2007, Linedata Services a créé la fonction de Direction des Ressources Humaines Groupe, membre du Comité Exécutif et reportant directement au Président du Directoire. Elle a pour mission d'attirer, retenir et développer les compétences des personnels du Groupe afin de favoriser la croissance de Linedata Services.
 - Le Groupe s'est également doté, en complément de son Directeur des Ressources Humaines France (représentant environ la moitié des effectifs Monde) de Directions des Ressources Humaines dédiées respectivement aux régions Europe du Nord et Amérique du Nord.

- Cet investissement marque la volonté de reconnaître et valoriser le capital humain via la mise en place de politiques et stratégies Ressources Humaines proactives et harmonieuses au sein du Groupe.
- Une très forte association des salariés au capital
 - Linedata Services a été créée en 1997 au travers d'un RES réalisé par les managers et salariés de GSI Division des Banques qui ont racheté leur société au groupe américain ADP.
 - A l'occasion de l'introduction en Bourse de Linedata Services le 17 mai 2000, il a été mis en place un Plan d'Epargne Groupe accessible aux salariés de toutes les sociétés alors présentes dans le Groupe. Ce PEG a été renouvelé chaque année depuis 2000 pour permettre aux salariés des sociétés françaises d'acquérir, avec abondement par les sociétés du Groupe, des actions de Linedata Services par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise investi en titres de la Société.
 - En 2009, l'abondement Groupe a été exceptionnellement doublé afin de favoriser l'investissement dans ce Fonds Commun de Placement et développer l'actionnariat salarié.
 - De nouveaux salariés sont ainsi devenus actionnaires de Linedata Services ; à la fin de l'exercice, près de 32% du capital est détenu par les managers et salariés du Groupe, tant comme actionnaires directs que dans le cadre du Fonds Commun de Placement d'Entreprise.
 - Le Groupe souhaite poursuivre cette politique et l'étendre progressivement à ses filiales à l'étranger dans le respect des contraintes locales, afin d'accentuer le sentiment d'appartenance à un même Groupe.
 - Enfin, le Directoire de Linedata Services bénéficie depuis l'introduction en Bourse d'une autorisation de l'assemblée générale de la Société lui permettant d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions Linedata Services à des salariés du Groupe, autorisation qui a été renouvelée en 2009 à hauteur de 3% du capital pour une période de 38 mois. Cette autorisation a déjà été utilisée six fois depuis l'année 2000 et environ 7% de l'effectif salarié actuel en a bénéficié une ou plusieurs fois.
- Une unification du statut des salariés des sociétés françaises
 - Afin de renforcer l'identification des salariés à une entreprise commune, une Unité Economique et Sociale a été constituée depuis la fin 2001, regroupant alors toutes les sociétés opérationnelles françaises. Linedata Services a elle-même adhéré à cette UES fin 2002 en préparation à sa transformation en société opérationnelle. Linedata Services Assurances, société acquise en décembre 2003, a rejoint l'UES en 2005 et ses salariés bénéficient désormais de tous ses avantages.
 - Sur le périmètre de l'UES ont été conclus, en remplacement des accords préexistants dans chaque société, un Accord d'Entreprise et un Accord ARTT. Dans le cadre de cet Accord ARTT, la majorité du personnel des sociétés françaises bénéficie d'une réduction du temps de travail se traduisant par des forfaits-jours à 213 jours travaillés par an (hors journée de solidarité).
 - 34 salariés bénéficient au 31 décembre 2009 d'une possibilité de travail à temps partiel choisi, soit 10% de l'effectif (8,3% de l'effectif en 2008).
 - Issues de différentes acquisitions, les sociétés françaises du Groupe Linedata Services poursuivent leur politique d'harmonisation des rémunérations et des qualifications. Elles veillent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le réajustement des qualifications et des classifications de l'ensemble des personnels des sociétés françaises est terminé depuis 2006.
 - Un premier accord d'intéressement de trois ans a été signé pour 2009/2010/2011 pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe, venant en sus de l'accord de participation Groupe.
- Des systèmes de protection sociale
 - Le Groupe assure à l'ensemble de ses salariés à travers le monde l'accès à un bon niveau de protection sociale, intégrant des compléments divers tels que subrogation et maintien du salaire en cas de maladie, mutuelles ou complémentaires santé... dans des conditions supérieures aux exigences légales ou conventionnelles.
 - Les sociétés françaises ont procédé courant 2002 à l'harmonisation des régimes de mutuelle et prévoyance.
 - En 2003, un statut harmonisé a été créé pour le personnel de la filiale anglaise.
 - Linedata Services S.A. prend à sa charge des cotisations sociales supérieures à son obligation légale, permettant ainsi de diminuer les prélèvements salariaux.

- Une politique de recrutement
 - La majeure partie des recrutements est constituée de recrutements de personnel confirmé ou senior dans son métier, même si un effort particulier et croissant est réalisé pour intégrer des jeunes dans les équipes afin de les faire grandir professionnellement au sein du Groupe. Plus de 95% des salariés du Groupe sont des cadres issus d'écoles d'ingénieurs, de formation universitaire de deuxième ou troisième cycle ou d'écoles de commerce. Ils ont soit une compétence technique, soit une compétence fonctionnelle, voire ils allient une double compétence technique et fonctionnelle.
 - Le métier d'éditeur de logiciels et de prestataire de services destinés au monde financier nécessite que les sociétés du Groupe maîtrisent les aspects non seulement techniques mais aussi fonctionnels. La présence de compétences fonctionnelles fortes dans les équipes permet de mieux comprendre le métier des clients et leurs besoins.
 - Les recrutements sont effectués en contrats à durée indéterminée, le recours aux contrats à durée déterminée étant réservé aux remplacements temporaires (congé de maternité ou parental, congé individuel de formation). En 2009, les sociétés françaises du Groupe Linedata Services ont recruté 15 salariés, dont 11 en contrat à durée indéterminée et 1 apprenti.
 - Le Groupe intègre dans l'ensemble de ses entités du personnel de nationalités et de cultures différentes, favorisant ainsi la richesse humaine des équipes.

- Des processus pour l'évaluation et l'évolution des salariés
 - Tous les salariés du Groupe bénéficient au minimum une fois par an d'un entretien de progrès formel avec leur supérieur hiérarchique, en vue d'évaluer leurs performances, leurs compétences et les domaines d'amélioration possible.
 - Ces entretiens permettent également d'estimer les besoins de formation du collaborateur, de déterminer ses objectifs pour l'année à venir et d'envisager ses perspectives d'évolution à moyen terme.
 - Pour l'exercice de fin 2008/2009, l'entreprise a enrichi son processus par un exercice d'autoévaluation demandé au Salarié en amont de son entretien annuel, afin de le responsabiliser dans cette démarche et de lui donner un rôle plus proactif dans la gestion de sa carrière. Ce processus a été renouvelé sur 2009/2010.
 - Par ailleurs, un outil d'aide à l'évaluation des compétences clefs a été distribué aux managers afin d'harmoniser les critères d'évaluation et de faciliter le dialogue entre la hiérarchie et les équipes.
 - Dès sa création, Linedata Services a mis en place des procédures visant à responsabiliser chaque salarié et chaque manager dans le cadre de sa mission. Chaque département opérationnel a établi ses propres processus de travail pour accomplir au mieux sa mission.
 - Pour maintenir et accroître le niveau de compétences de ses salariés, le Groupe Linedata Services a adopté dès sa création une politique de formation pour l'ensemble de ses salariés. Il investit chaque année un pourcentage significatif de sa masse salariale en formation (2,3% en 2009 pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe). Il a également mis en place des sessions de formation en interne sur des sujets fonctionnels animées par des experts reconnus dans leur domaine. Les sociétés françaises veillent à établir le Plan de Formation indispensable pour améliorer les performances et les compétences de chaque collaborateur et lui offrir des perspectives nouvelles dans le cadre de sa mission, et continuent d'accompagner la formation d'étudiants dans le cadre de contrats d'apprentissage.
 - Par ailleurs, les sociétés françaises du Groupe ont mis en place fin 2009 un plan d'actions pour l'emploi et le maintien des compétences des seniors, en application de la législation en vigueur. Ce plan s'articule autour des domaines d'actions suivants :
 - l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
 - l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité ;
 - le développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation ;
 - l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
 - la transmission des savoirs et des compétences et le développement du tutorat.

- Un programme d'accompagnement du changement pour l'ensemble des collaborateurs

Linedata Services a lancé en 2008 un programme ambitieux visant à construire une dynamique de changement à l'issue de ses 10 premières années d'existence, ainsi qu'à renforcer la culture d'entreprise et les valeurs du Groupe.

Dans ce cadre, quatre séminaires ont été organisés sur l'année afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement associant par étapes tous les collaborateurs de chacune des régions.

Les objectifs sont de réfléchir ensemble aux nouveaux enjeux, de partager une vision commune et d'élaborer les actions concrètes qui permettront à Linedata Services d'accélérer son déploiement mondial.

Ce dispositif a débuté en mars 2008 par un séminaire réunissant 70 managers du Groupe, répartis sur l'ensemble des métiers de type commercial, technique ou des fonctions supports.

Ce séminaire "One firm" a ensuite été décliné à Londres, Boston et Paris, permettant de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de plans d'actions concrets et de consolider la culture d'un Groupe unique et unifié.

Volet environnemental

L'activité d'éditeurs de logiciels n'entraîne pas de risques ou de contraintes particulières d'un point de vue environnemental. Il s'agit en fait d'un comportement quotidien de tous les salariés dans le cadre de leurs activités.

Les matériels informatiques mis au rebut sont confiés pour destruction ou recyclage à des sociétés spécialisées. Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des procédures de recyclage pour le papier.

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010

Chers Actionnaires,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire, que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

D'autre part, nous vous informons que les mandats de la société PERONNET & Associés, co-commissaire aux comptes titulaire, et de son suppléant la société FINEXSI Audit arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Après étude et sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a jugé adéquat de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, ce dernier assurant la rotation légale des signataires en ce qui concerne les sociétés cotées telles Linedata Services en application de l'article L. 822-14 du Code de commerce.

En conséquence, nous vous proposons de nommer, pour la durée légale de 6 ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2015,

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société FINEXSI Audit, commissaire aux comptes inscrit près la Compagnie Régionale de Paris, représentée par Monsieur Stéphane DUVERNOIS, dont l'adresse est 111, rue Cardinet, 75017 Paris,
- ayant comme suppléant la société PERONNET et Associés S.A., commissaire aux comptes inscrit près la Compagnie Régionale de Paris, représentée par Monsieur Olivier COURAU, dont l'adresse est 21-23, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75116 Paris.

Nous vous remercions d'approuver les résolutions qui vous sont présentées à cet effet.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2010

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2009

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Produits des activités ordinaires	5.1 & 5.2	144 532	160 739
Achats et autres charges externes	6.1	(51 121)	(62 412)
Impôts, taxes et assimilés		(3 427)	(3 636)
Charges de personnel	6.2	(65 178)	(72 626)
Autres produits	6.3	577	351
Autres charges	6.3	(1 605)	(329)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.4	(8 189)	(12 570)
Résultat opérationnel courant		15 588	9 517
Autres produits opérationnels	6.5	1 074	0
Autres charges opérationnelles	6.5	(1 309)	(1 767)
Résultat opérationnel		15 353	7 750
Coût de l'endettement financier brut		(1 537)	(3 119)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		265	789
Coût de l'endettement financier net	6.6	(1 272)	(2 330)
Autres produits financiers	6.7	995	2 318
Autres charges financières	6.7	(899)	(1 765)
Impôts	6.8	(5 038)	(676)
Résultat net des activités poursuivies		9 139	5 298
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat Net		9 139	5 298
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Résultat net - Part du Groupe		9 139	5 298
Résultat de base par action (en euros)	6.9	0.85	0.45
Résultat dilué par action (en euros)	6.9	0.82	0.44

Etat des produits et charges de la période

Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôt.

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de la période	9 139	5 298
Ajustements de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-172	-387
Ecarts de conversion :		
- résultant de la conversion des investissements nets à l'étranger	(10)	311
- résultant de la conversion des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	1 067	(7 896)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-232	-115
Autres		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	653	-8 087
Total produits et charges comptabilisés	9 792	-2 789

Bilan

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIF</u>			
Ecarts d'acquisition	7.1	93 498	92 680
Immobilisations incorporelles	7.2	20 685	24 054
Immobilisations corporelles	7.3	4 973	6 058
Actifs financiers non courants	7.4	830	999
Autres actifs non courants	7.4	609	1 018
Impôts différés actifs	7.5	2 989	3 345
Actifs non courants		123 583	128 154
Impôts exigibles actifs	7.6	3 455	3 566
Créances d'exploitation & autres débiteurs	7.7	44 830	48 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie		21 468	30 002
Actifs courants		69 753	81 812
TOTAL DE L'ACTIF		193 336	209 967
<u>PASSIF</u>			
Capital social		11 025	11 225
Réserves		75 790	74 052
Résultat de l'exercice		9 139	5 298
Capitaux propres, Part du Groupe		95 954	90 575
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres		95 954	90 575
Provisions non courantes	7.8	3 521	2 126
Dettes financières non courantes	7.10	24 971	33 372
Impôts différés passifs	7.5	3 944	3 269
Autres dettes non courantes		(0)	0
Passifs non courants		32 436	38 766
Dettes d'exploitation courantes	7.11	49 327	56 940
Impôts exigibles passifs		1 792	1 448
Provisions courantes	7.8	4 558	5 683
Dettes financières courantes	7.10	9 270	16 555
Passifs courants		64 946	80 626
TOTAL DU PASSIF		193 336	209 967

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Opérations d'exploitation :		
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	9 139	5 298
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie provenant des opérations d'exploitation</i>		
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour RC	8 087	13 109
Résultat sur cessions d'immobilisation	0	36
Impôts différés	1 588	(1 343)
Autres éléments sans incidence sur trésorerie de période (1)	49	230
Impôts sur les sociétés payés	512	(583)
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(2 011)	7 410
Flux nets de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	17 364	24 157
Opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 493)	(4 277)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions de titres de participation et filiales, nettes de la trésorerie acquise	(53)	
Compléments de prix sur acquisitions payés sur la période		
Cessions d'immobilisations financières		
Variation des autres actifs financiers	75	(60)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(5 471)	(4 337)
Opérations de financement :		
Augmentation des emprunts et autres passifs financiers à long terme et autres passifs non courants	0	73
Remboursement des emprunts et autres passifs financiers à long terme et autres passifs non courants yc intérêts versés	(16 121)	(13 593)
Augmentation de capital		
Opérations sur titres d'autocontrôle	(3 115)	(3 250)
Dividendes versés	(1 309)	(3 447)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(20 545)	(20 217)
Effets de change	(11)	(838)
Total des flux de trésorerie	(8 663)	(1 235)
Trésorerie nette en début d'exercice (2)	29 733	30 967
Trésorerie nette en fin d'exercice (2)	21 070	29 733

Notes relatives au Tableau des flux de trésorerie.

(1) Les autres éléments sans incidences sur la trésorerie de la période concernent principalement:

- L'incidence de la charge sur stock options pour 10 k€,
- L'incidence de la variation de juste valeur des instruments financiers et du taux d'intérêt effectif pour 42 K€.

(2) La trésorerie nette se décompose comme suit:

Trésorerie nette en début d'exercice	2009	2008
- Valeurs mobilières de placement	15 347	19 255
- Disponibilités	14 655	12 023
- Trésorerie et équivalents présentés à l'actif du bilan	30 002	31 278
- Découverts bancaires	(269)	(311)
	<u>29 733</u>	<u>30 967</u>
Trésorerie nette en fin d'exercice	2009	2008
- Valeurs mobilières de placement	10 695	15 347
- Disponibilités	10 773	14 655
- Trésorerie et équivalents présentés à l'actif du bilan	21 468	30 002
- Découverts bancaires	(398)	(269)
	<u>21 070</u>	<u>29 733</u>

Capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions du capital	Capital	Primes d'émission	Réserves groupe	Stock Options	Actions propres	Eléments comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2007	11 730 411	11 730	55 633	20 567	2 114	(3 439)	(10)	13 327	99 922
Affectation résultat 2007				13 327				(13 327)	0
Résultat 2008								5 298	5 298
Actions propres	-505 790	(505)		(5 975)		3 230			(3 250)
Stock options					133				133
Distribution de dividendes				(3 447)					(3 447)
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres							(501)		(501)
Ecart de conversion				(7 580)					(7 580)
Situation au 31/12/2008	11 224 621	11 225	55 633	16 892	2 247	(209)	(511)	5 298	90 575
Affectation résultat 2008				5 298				(5 298)	-
Résultat 2009								9 139	9 139
Actions propres	-199 768	(200)		(560)		(2 355)			(3 115)
Stock options					10				10
Distribution de dividendes				(1 309)					(1 309)
Eléments comptabilisés directement en capitaux propres							(404)		(404)
Ecart de conversion				1 057					1 057
Situation au 31/12/2009	11 024 853	11 025	55 633	21 378	2 257	(2 564)	(915)	9 139	95 954

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 11.024.853 actions de valeur nominale 1 euro, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Aucun titre n'a été émis comportant des droits de contrôle spéciaux.

Le 8 avril 2009, la société Linedata Services a réduit son capital social de 1,78% par annulation de 199 768 actions auto détenues.

Les éléments comptabilisés directement en capitaux propres correspondent à la variation en capitaux propres de juste valeur des instruments financiers dérivés pour (172)K€ - nets d'impôts différés ; et à l'incidence de l'application de la méthode Sorie sur la provision pour indemnité de fin de carrière pour (232)K€ - nets d'impôts différés.

L'objectif principal du Groupe Linedata Services en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2009 et 2008.

Notes annexes aux états financiers

Note 1 Informations générales

Linedata Services est une société anonyme de droit français, soumise à la réglementation applicable aux sociétés commerciales dont le siège social est situé 19, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine (France). Linedata Services est cotée sur Euronext Paris.

Le groupe Linedata Services (ci après « le Groupe ») a pour objet, en France et à l'Etranger, l'édition et la distribution de progiciels financiers, l'intégration de solutions, la réalisation de travaux de développement, de conseil et de formation pour ses progiciels.

Ses domaines d'expertise sont l'Asset Management (qui inclut l'Epargne et l'Assurance) et les Crédits & Financements.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire réuni le 23/03/2010 et soumis à l'examen du Conseil de Surveillance lors de sa séance du 23/03/2010.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de Linedata Services et de ses filiales.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité et modalités d'élaboration des comptes

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Linedata Services au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables et financières internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes sont constituées des IAS (International Accounting Standards), des IFRS (International Financial Reporting Standards) ainsi que de leurs interprétations, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne). Le Groupe n'applique cependant pas de principes comptables contraires aux prescriptions IFRS qui n'auraient pas encore été approuvées par l'Union Européenne.

Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers 2009 présentent à titre comparatif le bilan clos au 31 décembre 2008, le compte de résultat de l'exercice 2008 et les flux de trésorerie 2008 établis selon le même référentiel.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 Décembre 2009 sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 et tiennent compte des nouvelles normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2009 et appliquées par le Groupe :

Normes et interprétations appliquées par le Groupe sans incidence significative sur l'information financière présentée :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1er janvier 2009, dont l'application n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.
- la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », applicable depuis le 1er janvier 2009, qui n'a pas eu d'impact significatif dans la présentation de ses comptes consolidés.
- amendements à IAS 23 « coûts d'emprunts », applicables à compter du 1er janvier 2009, qui n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers à la date d'application.
- amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » - Conditions d'acquisition et annulation, dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2009, et qui n'a pas d'incidence sur les états financiers.
- l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008, qui n'a aucun effet sur les états financiers.

- certains amendements du premier projet annuel d'améliorations des IFRS, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- les amendements à IAS 32 « Instruments financiers – présentation » et à IAS 1 « Présentation des états financiers » intitulés « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation », par lesquels le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- amendements à IFRS 1 et à IAS 27 « coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée », applicables à compter du 1er janvier 2009. Le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- amendements à IAS 39 et IFRS 7 "reclassements d'actifs financiers", publiés le 27 novembre 2008, qui clarifient les dispositions transitoires de l'amendement publié le 13 octobre 2008.
- l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », par laquelle le Groupe n'est pas concerné.
- l'interprétation IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », publiée le 3 juillet 2008, et concerne les entités qui construisent des biens immobiliers directement ou en recourant à la sous-traitance. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.
- l'interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger », publiée le 3 juillet 2008. L'application de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers.
- amendements à IAS 39 et IFRIC 9 intitulés « Dérivés incorporés », publiés le 12 mars 2009, par lesquels le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » et à IFRS 4 « Contrats d'assurance », publiés le 05 mars 2009. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Evolution des normes

Les normes et interprétations suivantes, non encore applicables, ont été publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne :

- certains amendements du premier projet annuel d'améliorations des IFRS, applicables au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 30 juin 2009. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur ses états financiers.
- l'IASB a achevé la seconde phase de son projet « Regroupements d'entreprises » en publiant, le 10 janvier 2008, la version révisée d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », ainsi que la version amendée d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ». Ces versions ont été adoptées le 03 juin 2009 par l'Union Européenne, et seront applicables à compter du 1er juillet 2009.
- l'IASB a publié le 27 novembre 2008 une version révisée de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ». Le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- amendement à IAS 39 « Éléments couverts éligibles », publié le 31 juillet 2008 par l'IASB, qui précise l'application de la comptabilité de couverture dans deux situations spécifiques. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement à ce jour.
- l'interprétation IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires », publiée le 27 novembre 2008, par laquelle le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- l'interprétation IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients », publiée le 29 janvier 2009, par laquelle le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits », publié le 8 octobre 2009 par l'IASB et applicable au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 1er février 2010, qui précise la comptabilisation de certains droits de souscription émis en devises. Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement à ce jour.

Le Groupe Linedata Services n'a pas opté pour une application anticipée de ces normes et interprétations.

Les normes et interprétations suivantes, non encore applicables, ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009:

- l'IASB a publié le 09 juillet 2009, sous la forme d'une norme internationale d'information financière, son référentiel pour les PME. Ce référentiel est destiné à être utilisé par les petites et moyennes entités (PME).
- Second projet annuel d'améliorations des IFRS, publié le 16 avril 2009. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur ses états financiers.
- amendements à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie », publiés le 18 juin 2009, par lesquels le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- l'IASB a publié le 23 juillet 2009 des amendements à IFRS 1 « Première adoption des IFRS », intitulés « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants ». Le Groupe n'est pas concerné à ce jour.
- l'IASB a publié le 12 novembre 2009 la norme IFRS 9 - Phase 1, « Instruments financiers », qui modifie les catégories de classification et d'évaluation des actifs financiers définies par IAS 39. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative sur ses états financiers.
- l'IASB a publié le 4 novembre 2009 une version révisée de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées ». Le Groupe n'anticipe pas d'incidence sur son information financière.
- l'IASB a publié le 26 novembre 2009 une série d'amendements à IFRIC 14, interprétation relative à IAS 19, « Paiements anticipés des exigences de financement minimal ». Ces amendements s'appliquent dans des circonstances spécifiques.
- l'interprétation IFRIC 9 « Extinction de dettes par émission d'instruments de capitaux propres » a été publiée le 26 novembre 2009. Le Groupe n'anticipe pas d'incidence sur son information financière.

Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction de Linedata Services l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Pour l'arrêté des comptes 2009, ces estimations et jugements ont ainsi été réalisés dans le contexte spécifique de la crise économique et financière qui a créé, pour les entreprises, des difficultés d'appréciation de leur activité prévisionnelle. La Direction pourrait être amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles sont fondées ou par suite de nouvelles informations.

Plus spécifiquement, ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des rémunérations payées en actions, et des résultats sur contrats. Elles sont détaillées ci-après dans les paragraphes y afférent.

Les provisions figurant au passif du bilan du dernier exercice clos sont reprises si l'obligation de l'entité est éteinte à la clôture de la période ; si l'obligation subsiste, Linedata Services réalise sa meilleure estimation des sorties de ressources attendues. Cette estimation conduit, le cas échéant, à ajuster la provision par la contrepartie du résultat.

2.2 Première adoption du référentiel IFRS

Le Groupe a publié ses premiers états financiers consolidés en conformité avec le référentiel IFRS au 31 décembre 2005.

La norme IFRS 1 relative à la première application du référentiel comptable international prévoyait un certain nombre d'exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition (1er janvier 2004 pour le Groupe). Parmi ces exemptions pour la construction du bilan d'ouverture, le Groupe a choisi :

- de ne pas appliquer la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises antérieurement à la date de transition ;
- de constater au 1er janvier 2004 les écarts actuariels non encore comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés ;
- de transférer en réserves consolidées les écarts de conversion au 1er janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ;
- de ne pas utiliser l'option offerte par IFRS 1 consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur à cette date.

2.3 Méthodes de consolidation

Intégration globale – Toutes les sociétés dans lesquelles Linedata Services exerce le contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque Linedata Services détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque Linedata Services, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Mise en équivalence – Linedata Services consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable et les co-entreprises dans lesquelles il partage le contrôle avec d'autres actionnaires.

L'influence notable est présumée exister lorsque Linedata Services détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'Administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

2.4 Méthodes de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises – Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de l'exercice à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères lorsqu'ils constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Investissement net à l'étranger – Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement dans les capitaux propres en réserves de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Etats financiers des filiales en monnaies étrangères – Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen de la période pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les différences de conversion qui en découlent sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

2.5 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de quatre sources principales : les rémunérations des licences d'utilisation de ses progiciels, les prestations associées de développement et d'implémentation, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et formation, les services bureaux.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences lorsqu'il existe la preuve matérielle que les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé ou déterminable, que les coûts encourus ou restant à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un des critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés. Dans le cas des licences accordées pour une durée déterminée, le produit est reconnu sur cette durée.

Les accords de ventes de licences comprennent souvent des prestations de développement et d'implémentation, de conseil et formation. Le chiffre d'affaires sur les prestations de services de ces contrats est comptabilisé séparément du chiffre d'affaires de la licence, si les prestations de services ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences.

Dans tous les cas de prestations de développement et/ou d'implémentation, le Groupe vérifie systématiquement si ces prestations sont ou non déterminantes au regard de la livraison de la licence. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative du progiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations de développement / d'implémentation est généralement reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le chiffre d'affaires de la maintenance et des services bureau est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat.

2.6 Goodwills, actifs incorporels & corporels

Goodwills

Conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs et les passifs identifiables acquis ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté immédiatement en profit au compte de résultat.

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur éventuellement constatées. Il est soumis à des tests de pertes de valeur chaque année, ou plus fréquemment, quand il existe des indications qu'il s'est déprécié. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges des activités ordinaires ».

En outre, en application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

Frais de recherche et développement générés en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles remplissent les critères définis par la norme IAS 38 et en particulier si et seulement si il est possible de démontrer :

la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

son intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;

sa capacité à utiliser ou à vendre le logiciel ;

la façon dont le logiciel en cours de développement générera des avantages économiques futurs probables ; il doit être notamment démontré l'existence d'un marché pour le logiciel en cours de développement ;

la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le logiciel ;

sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges.

Un amortissement est constaté sur la durée d'utilité de chaque projet, (généralement de 1 an à 10 ans), qui est revue à chaque clôture.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. Ces durées d'utilité sont généralement de 1 an à 10 ans. Elles sont revues à chaque clôture.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet des tests de dépréciation, annuels ou pratiqués dès la mise en évidence d'un indice de perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût s'entend du coût d'acquisition ou de production. Les coûts d'emprunt liés à ces acquisitions sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité de l'actif, à savoir généralement 2 à 5 ans pour les matériels et les machines, et 10 à 20 ans pour les agencements et constructions. Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Les actifs financés par des contrats de location financement sont capitalisés pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure, et sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Dépréciations

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle, et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation, chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuellement, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisition, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Linedata Services a retenu comme unités génératrices de trésorerie ses unités opérationnelles : ces dernières correspondent aux segments géographiques Europe du Sud, Europe du Nord/Asie et Amérique du Nord ; il s'agit du niveau auquel la Direction de Linedata Services évalue la performance opérationnelle.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie - UGT) et de sa cession. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

S'il n'existe ni accord de vente irrévocable, ni marché actif, la juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une UGT) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur est enregistrée en "autres charges des activités ordinaires". Lorsqu'elle concerne une unité génératrice de trésorerie, elle est imputée en priorité sur les goodwill rattachés à cette unité génératrice de trésorerie.

Les pertes de valeurs enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill sont irréversibles.

La dépréciation des goodwill est inscrite en "autres charges opérationnelles" au compte de résultat.

2.7 Actifs & passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente, les actifs évalués à la juste valeur par le résultat et les prêts et les créances.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et certaines dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif, et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs évalués à la juste valeur par le résultat

Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ces actifs peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus.

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme et comprennent essentiellement SICAV et Fonds Commun de Placement.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les disponibilités et quasi disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le résultat.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui égalise l'actualisation des flux attendus des sorties de trésorerie futurs jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché et la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat.

Passifs évalués à la juste valeur par le résultat
Ces passifs sont évalués à leur juste valeur.

2.8 Evaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés

Linedata Services utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt, ses emprunts à moyen terme étant contractés à taux variable.

La plupart de ces instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont considérés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres intitulée "Éléments directement constatés en capitaux propres" pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que la variation de la juste valeur relative à la partie inefficace est constatée au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits et charges financiers".

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé en résultat sous la rubrique "Autres produits et charges financiers".

La valeur des instruments financiers dérivés est inscrite en actifs financiers si elle est positive. Les dérivés dont la valeur est négative sont inscrits au bilan en passifs financiers.

2.9 Evaluation et comptabilisation des engagements de rachat de participations minoritaires

Conformément à l'application d'IFRS 3 révisé et IAS 27 amendé en date du 3 juin 2009, les engagements d'achat (fermes ou conditionnels e.g. options de vente) de leurs participations, consentis par Linedata Services, à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale, sont comptabilisés comme suit :

- lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est comptabilisé en dette financière, pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente, par contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, de l'écart d'acquisition ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation éventuelle, qui est comptabilisé en « autres charges financières » ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires leur est affecté et est donc comptabilisée en réduction de l'écart d'acquisition au bilan ;
- à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dette financière est contre-passé, par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

2.10 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amortis.

Une activité est considérée comme abandonnée quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque Linedata Services a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs ou passifs constituant les activités abandonnées. De même les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur trois lignes distinctes du tableau de flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

2.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sans contrepartie attendue du tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.12 Avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, Linedata Services offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite du Groupe (régime d'indemnités de fin de carrière) ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des crédits d'unités projetées. Ces évaluations prennent en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié dans chacun des pays où Linedata Services a mis en place de tels régimes (France uniquement à ce jour).

De ce fait, le Groupe comptabilise des actifs et/ou des passifs au titre de ces régimes ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le groupe applique les règles suivantes :

S'il existe des actifs dédiés à la couverture des régimes, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur et déduits des provisions enregistrées au bilan ;

Concernant le régime d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels générés sont imputés en capitaux propres et aucun amortissement au titre de ces écarts actuariels n'est comptabilisé au compte de résultat ;

l'impact des changements de régimes est amorti en compte de résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires à la date dudit changement.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, en appliquant la méthode du report variable.

Ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- D'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie d'impôt attendue),
- De passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture, et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale de l'entité. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats fiscaux futurs du Groupe s'avéraient sensiblement différent de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des passifs d'impôt différé sont constatés sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

2.14 Rémunération en actions

Le groupe Linedata Services maintient des plans d'intéressement au travers desquels il attribue des options de souscription ou d'achat d'actions (stock-options) ou des actions gratuites à certains dirigeants et salariés. L'objectif de ces plans est d'aligner l'intérêt des dirigeants sur celui des actionnaires en leur fournissant une incitation supplémentaire à améliorer les performances de l'entreprise et accroître le cours de l'action sur le long terme.

L'attribution de stock-options ou d'actions gratuites représente un avantage consenti aux dirigeants et salariés concernés et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Linedata Services. Il est évalué à la juste valeur des dérivés d'actions Linedata Services émis. Il correspond à la valeur de l'option à la date d'attribution, évaluée par un actuaire indépendant en utilisant un modèle Black & Scholes.

Cette rémunération payée en dérivés d'actions Linedata Services est comptabilisée comme une charge de personnel, par contrepartie des capitaux propres, et étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti, à savoir :

- sur une période de 5 ans, par tranches d'un cinquième par année, conformément au règlement des plans du 12 décembre 2002 et du 21 mai 2004 de Linedata Services
- sur une période de 4 ans, soit 50% après deux ans et le solde après les quatre ans, conformément aux règlements des plans de Linedata Services du 10 novembre 2005 et du 11 juin 2007.

L'effet de dilution des plans de stock-options dont l'acquisition des droits par les dirigeants et salariés est en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

2.15 Principes de présentation des informations financières

Compte de résultat

Linedata Services a choisi de présenter son compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel, résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel correspond à la différence entre les charges et les produits, à l'exception de ceux résultant des activités financières (i.e. coût de l'endettement financier net et autres charges et produits financiers), des activités abandonnées et de l'impôt.

La présentation du compte de résultat comprend un sous-total nommé "résultat opérationnel courant" qui correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels".

Les "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels" comprennent notamment les coûts de restructuration, les coûts d'acquisition liés aux opérations de croissance externe n'ayant pas abouti et le cas échéant les indemnités reçues en contrepartie ainsi que les charges non récurrentes liées aux opérations de croissance externe et la dépréciation des actifs non courants. Ils intègrent également les résultats sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Coût de l'endettement financier net et autres charges et produits financiers

Le coût du financement brut inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières.

Le coût du financement net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières et les produits d'intérêts des disponibilités.

Les autres charges et produits financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en résultat (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat d'exploitation) et les résultats sur cessions de titres disponibles à la vente et de participations non consolidées.

Bilan

Les actifs et passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, considéré comme étant égal à 12 mois, sont classés en actifs ou passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs et passifs non courants. Néanmoins, conformément aux dispositions des normes d'information financière internationales, les impôts différés sont comptabilisés en actifs ou passifs non courants.

Tableau des flux de trésorerie

Linedata Services a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte. Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont obtenus à partir du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Note 3 Faits Majeurs

En date du 1er juillet 2009, la société Linedata Services a fait apport de ses branches d'activités :

- « Gestion d'actifs, Epargne et Assurance » et « Prestations de services communs » afférente à la société Linedata Services Assurances, renommée Linedata Services Asset Management en 2009
- et « Crédits et Financements » à la société Linedata Services Ingénierie, renommée Linedata Services Leasing & Credit en 2009.

Ces opérations d'apport partiel d'actif s'inscrivent dans une logique globale de rationalisation et de simplification du Groupe. Elles n'ont aucune incidence sur les comptes consolidés.

Note 4 Périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est le suivant :

Raison sociale – Adresse	% contrôle	Mode de contrôle	Méthode de consolidation
LINEDATA SERVICES 19, rue d'Orléans 92523 Neuilly sur Seine Cedex - France	100%	Mère	Société mère
LINEDATA SERVICES LEASING & CREDIT 8 / 10 rue de la Renaissance 92184 Antony - France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES LUXEMBOURG 10, rue C.M. Spoo L-2546 Luxembourg - Luxembourg	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES TUNISIE Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES Inc 260, Franklin Street Boston – MA 02110 – Etats-Unis	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (UK) Ltd Bishopsgate Court, 4/12 Norton Folgate Londres E1 6DB, Royaume-Uni	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES GmbH Walter-Kolb-Strasse 9-11-60594 Francfort - Allemagne	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT 8, rue de la Renaissance 92184 Antony – France	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LD SERVICES Inc 401 Hackensack Avenue Hackensack, NJ 07601 – Etats-Unis	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GLOBAL INVESTMENT SYSTEMS IRELAND Ltd Heather House, Heather Road Sandyford Business Estate – Dublin 18 – Irlande	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) Inc 350 Park Avenue – 9 th floor New York NY 10022 – Etats-Unis	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) Ltd 85 Gracechurch Street – Londres EC3V 0AA Royaume-Uni	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (Latvia) SIA Zemitana 2B Riga LV-1012 – Lettonie	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LINEDATA SERVICES (BFT) (H.K.) Ltd. Unit 901-902, 9/F, Li Po Chun Chambers, 189 Des Voeux Road Central, Hong Kong	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale

La société Linedata Services Canada Inc, contrôlée de manière exclusive mais sans activité ni actif ou passif significatif, n'est pas consolidée.

La société Linedata Technologies Tunisie SA, créée fin 2009, est contrôlée de manière exclusive mais n'a pas encore d'activité ; elle n'est donc pas consolidée à fin 2009.

La société Linedata Services GmbH, contrôlée de manière exclusive, a été consolidée sur la base de sa situation nette au 31/12/2005 (plus d'activité depuis 2005).

Changement de noms :

La société Linedata Services Assurances est devenue Linedata Services Asset Management.

La société Linedata Services Ingenierie est devenue Linedata Services Leasing & Credit.

La société Beauchamp Financial Technology (Europe) SIA est devenue Linedata Services (Latvia).

Toutes les sociétés du groupe sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2009, d'une durée de 12 mois.

Note 5 Information sectorielle

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique la norme IFRS 8 "Secteur opérationnels". Conformément à cette norme, l'information sectorielle se fonde sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels, à savoir le Président du Directoire et le Comité de Direction.

Le Groupe identifie un secteur opérationnel comme une composante distincte, qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, et dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Compte tenu de l'organisation mise en place au sein du Groupe en 2007, le secteur principal d'analyse est le secteur géographique.

En 2009, il a été décidé de présenter la région Asie séparément de la région Europe du Nord. Afin d'assurer la comparabilité des comptes, l'information sectorielle au 31 décembre 2008 a été modifiée afin d'isoler également la région Asie.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Europe du Sud 31/12/2009	Europe du Nord 31/12/2009	Amérique du Nord 31/12/2009	Asie 31/12/2009	Total 31/12/2009
Produits des activités ordinaires	74 485	31 217	35 459	3 371	144 532
EBITDA	8 577 11.5%	4 573 14.7%	9 733 27.4%	236 7.0%	23 119 16.0%
Dotations nettes aux amortissements et provisions - résultat opérationnel courant	(4 141)	(1 769)	(2 727)	(116)	(8 753)
Reprises de provisions - autres produits opérationnels		468	519	0	987
Résultat opérationnel	4 436 6.0%	3 272 10.5%	7 525 21.2%	120 3.6%	15 353 10.6%
Coût de l'endettement financier net					(1 272)
Autres produits et charges financières					96
Impôts					(5 038)
Résultat net des activités abandonnées					0
Résultat net					9 139 6.3%

(en milliers d'euros)	Europe du Sud 31/12/2008	Europe du Nord 31/12/2008	Amérique du Nord 31/12/2008	Asie 31/12/2008	Total 31/12/2008
Produits des activités ordinaires	85 190	38 593	33 598	3 358	160 739
EBITDA	9 961 11.7%	3 751 9.8%	7 633 22.7%	240 7.2%	21 585 13.4%
Dotations nettes aux amortissements et provisions - résultat opérationnel courant	(7 766)	(2 239)	(2 412)	(153)	(12 570)
Dotations nettes aux amortissements et provisions - autres charges opérationnelles		(724)	(541)		(1 265)
Résultat opérationnel	2 195 2.6%	788 2.0%	4 680 13.9%	87 2.6%	7 750 4.8%
Coût de l'endettement financier net					(2 330)
Autres produits et charges financières					553
Impôts					(676)
Résultat net des activités abandonnées					0
Résultat net					5 298 3.3%

L'EBITDA est l'indicateur clé du Groupe, il se définit comme le résultat opérationnel hors dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Europe du Sud		Europe du Nord		Amérique du Nord		Asie		Total
	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
Ecart d'acquisition	46 654	26 078	20 766				0		93 498
Immobilisations Incorporelles	8 308	8 386	3 990				0		20 685
Immobilisations Corporelles	3 430	646	763				133		4 973
Autres actifs financiers non courants	154	543	133				0		830
Autres actifs non courants	0	0	609				0		609
Actifs non courants	58 546	35 653	26 262				133		120 594
Actifs courants	44 058	11 072	10 020				1 148		66 298
Total Actifs Sectoriels	102 604	46 725	36 282				1 282		186 892
Actifs non alloués									6 444
TOTAL ACTIF									193 336
Passifs non courants	3 486	0	35				0		3 521
Passifs courants	37 221	10 453	4 938				1 273		53 885
Total Passifs Sectoriels	40 707	10 453	4 972				1 273		57 405
Passifs non alloués									39 977
Capitaux Propres									95 954
TOTAL PASSIF									193 336

(en milliers d'euros)	Europe du Sud		Europe du Nord		Amérique du Nord		Asie		Total
	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008
Ecart d'acquisition	46 654	24 533	21 493				0		92 680
Immobilisations Incorporelles	10 419	8 515	5 120				0		24 054
Immobilisations Corporelles	3 753	784	1 357				164		6 058
Autres actifs financiers non courants	145	733	121				0		999
Autres actifs non courants	0	0	1 018				0		1 018
Actifs non courants	60 972	34 565	29 109				164		124 809
Actifs courants	54 113	14 325	8 031				1 777		78 246
Total Actifs Sectoriels	115 085	48 890	37 140				1 941		203 056
Actifs non alloués									6 911
TOTAL ACTIF									209 967
Passifs non courants	2 126	0	0				0		2 126
Passifs courants	44 889	10 230	6 072				1 432		62 623
Total Passifs Sectoriels	47 015	10 230	6 072				1 432		64 749
Passifs non alloués									54 644
Capitaux Propres									90 574
TOTAL PASSIF									209 967

Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs et les créances d'impôts. Les passifs non alloués correspondent aux impôts exigibles et différés et aux dettes financières.

Investissements

	Europe du Sud 31/12/2009	Europe du Nord 31/12/2009	Amérique du Nord 31/12/2009	Asie 31/12/2009	Total 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	233	979	437	0	1 648
Immobilisations corporelles	1 437	277	198	26	1 938
Total	1 669	1 255	635	26	3 587

	Europe du Sud 31/12/2008	Europe du Nord 31/12/2008	Amérique du Nord 31/12/2008	Asie 31/12/2008	Total 31/12/2008
Immobilisations incorporelles	1 224	1 194	1 189	0	3 607
Immobilisations corporelles	2 573	468	571	40	3 652
Total	3 796	1 662	1 761	40	7 259

Note 6 Notes relatives au compte de résultat consolidé

6.1 Achats et charges externes

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Achat sous traitance télécom, télématique, éditique	(9 028)	(9 561)
Achats de marchandises et Autres Achats	(1 412)	(3 163)
Locations immobilières & autres	(6 313)	(6 106)
Intérimaires, prestataires & sous traitance	(22 274)	(27 031)
Honoraires et assurances	(4 261)	(6 990)
Voyages, déplacements, transport	(2 965)	(3 863)
Telecoms et Affranchissement	(1 346)	(1 875)
Services bancaires et assimilés	(119)	(140)
Autres charges	(3 403)	(3 682)
Total	(51 121)	(62 412)

La diminution des charges de sous-traitance est principalement due à la diminution du nombre de sous traitants en Europe du Sud sur le projet NOEE, ainsi qu'à la constatation d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 1M€ en 2009.

La diminution des honoraires provient essentiellement de la réduction des charges de consultants externes sur l'Europe du Nord et l'Amérique du Nord.

6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Rémunérations	(52 427)	(60 543)
Charges sociales	(14 040)	(15 581)
Participation	(624)	(715)
Sous total	(67 090)	(76 839)
Charges relatives aux stocks options	(10)	(133)
Frais de développement portés à l'actif	1 301	2 174
Crédit d'impôt recherche	622	2 172
Total	(65 178)	(72 626)

Les frais de R&D représentent en 2009 6,9% des produits des activités ordinaires. Ils représentaient 9,2% des produits des activités ordinaires en 2008. Une partie de ces dépenses a été activée.

La répartition des effectifs à la date de la clôture est la suivante :

Effectifs	31/12/09	31/12/08
Total	836	920
Europe du Sud	428	424
Europe du Nord	204	257
Amérique du Nord	160	192
Asie	44	47

6.3 Autres charges et autres produits

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Gains de change opérationnels	386	169
Autres produits	191	182
Total autres produits	577	351
Jetons de présence	(110)	(110)
Redevances	(556)	(131)
Autres	(939)	(89)
Total autres charges	(1 605)	(329)

Les autres charges sont relatives à des pertes sur créances irrécouvrables ainsi qu'à des pertes de change opérationnelles.

6.4 Dotations nettes aux amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles	(4 747)	(4 307)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles	(3 327)	(3 230)
Dotations nettes aux amortissements	(8 074)	(7 537)
Dotations nettes aux provisions	(534)	(4 098)
Dotations nettes pour dépréciation des actifs circulants	419	(935)
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	(8 189)	(12 570)

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles est notamment liée à l'amortissement de projet de développement capitalisés et mis en service sur la période.

La dotation aux provisions de 2008 était relative à la perte à terminaison sur un contrat au forfait en Europe du Sud. Cette provision a été reprise en 2009 et dotée à hauteur de 3,8M€ pour faire face aux coûts restant à engager sur le contrat. Par ailleurs, la dotation de 2009 concerne essentiellement une provision pour remise en état de locaux dont le groupe est locataire.

6.5 Autres charges et autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits non récurrents	59	
Reprises de provisions	1 015	0
Total autres produits opérationnels	1 074	0
Résultat sur cession d'immobilisations	0	(34)
Autres charges non récurrentes	(1 281)	(468)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(28)	(1 265)
Total autres charges opérationnelles	(1 309)	(1 767)

Les reprises de provisions sont relatives aux provisions pour restructuration en Europe du Nord et Amérique du Nord, pour lesquelles des charges ont été comptabilisées en autres charges encourues non récurrentes.

6.6 Coût de l'endettement financier net

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Produits nets sur cessions de VMP	308	375
Autres produits financiers	(43)	414
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	265	789
Coût de l'endettement financier brut	(1 537)	(3 119)
Coût de l'endettement financier net	(1 272)	(2 329)

La diminution du coût de l'endettement financier brut est notamment liée à la diminution des dettes financières et à la baisse des taux d'intérêts.

6.7 Autres produits et charges financiers

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Gains de change	977	2 040
Autres produits financiers	19	279
Autres produits financiers	995	2 319
Pertes de change	(861)	(1 677)
Autres charges financières	(39)	(77)
Autres charges financières	(899)	(1 754)

6.8 Impôts sur les sociétés – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
Résultat avant impôts sociétés	14 177		5 974	
Taux théorique d'impôts en France	(4 881)	(34,43%)	(2 057)	(34,43%)
Déficits non activés	(33)	(0,23%)	(144)	(2,41%)
Impôts exigibles sur différences permanentes	(881)	(6,21%)	119	1,99%
Impacts des différences de taux	158	1,11%	202	3,38%
Stock options	(3)	(0,02%)	(46)	(0,77%)
Crédits d'impôt recherche	549	3,87%	748	12,52%
Autres crédits d'impôts	0	0,00%	204	3,41%
Autres	52	0,37%	298	4,99%
Total	(5 039)	(35,54%)	(676)	(11,32%)
Dont :				
. Impôts exigibles courants	(3 450)		(2 019)	
. Impôts différés	(1 589)		1 343	
Taux réel d'impôt	(35,54%)		(11,32%)	

L'alourdissement de la charge d'impôt imputable aux différences permanentes s'explique par la désactivation de déficits antérieurs relatifs à une entité non-intégrée sur la zone Amérique du Nord et qui ne seront pas utilisés ainsi que par l'enregistrement en 2008 sur la zone Europe du Nord de régularisations diminuant la charge d'impôt.

Le groupe envisage de classer la nouvelle taxe CVAE en 2010 sur la ligne impôt du compte de résultat. L'application de ce classement a un effet impôts différés non significatif au 31.12.2009 et n'a donc pas été provisionné.

6.9 Note sur le résultat par action

- Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué des actions propres. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

	31/12/2009	31/12/2008 Pro forma	31/12/2008
Résultat net part du Groupe (<i>en milliers d'euros</i>)	9 139	5 298	5 298
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	10 757 358	10 757 358	11 646 388
Résultat par action (<i>en euros</i>)	0.85	0.49	0.45

- Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période.

	31/12/2009	31/12/2008 Pro forma	31/12/2008
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (<i>en milliers d'euros</i>)	9 139	5 298	5 298
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	10 757 358	10 757 358	11 646 388
Nombre d'actions provenant d'instruments dilutifs	341 116	341 116	414 380
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	11 098 474	11 098 474	12 060 768
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	0,82	0,48	0,44

La moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action prend en compte le nombre d'actions potentielles dilutives liées aux plans d'attributions d'options et d'attribution d'actions gratuites.

Note 7 Notes relatives au bilan consolidé

7.1 Goodwills

Le détail des goodwills par UGT s'analyse comme suit :

	Position 31/12/2008	Position 31/12/2009
Europe du Sud	46 652	46 652
Europe du Nord	24 533	26 081
Amérique du Nord	21 495	20 765
Asie	0	0
TOTAL	92 680	93 498

Les seules variations de la période correspondent aux effets de change.

- Test de perte de valeur

En 2009, comme chaque année et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, Linedata Services a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités opérationnelles. Les unités opérationnelles testées correspondent aux segments définis dans l'information sectorielle :

- Europe du Sud,
- Europe du Nord,
- Amérique du Nord
- Asie.

La méthode de valorisation retenue est la méthode des DCF (Discounted Cash Flows) sur la base de plans d'affaires approuvés par la Direction projetés sur 5 ans, d'un taux de croissance perpétuelle de 2%, en retenant un taux d'actualisation (WACC) de 12,3%.

Au 31 décembre 2009, sur la base des évaluations internes réalisées, la Direction de Linedata Services a constaté que la valeur d'utilité des unités opérationnelles testées excède leur valeur comptable et que comme cela fut le cas en 2008, aucune perte de valeur n'est à enregistrer.

- Sensibilité des valeurs recouvrables par unités opérationnelles

La société considère que les indicateurs clés influençant les valeurs d'utilité sont :

- 1- Le taux de croissance perpétuel des cash flows,
- 2- Le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA sur la période 2009-2014.

Pour ramener les valeurs d'utilité aux valeurs comptables, il faudrait que les indicateurs clés par région soient inférieurs à :

- pour le taux de croissance perpétuel des cash flows en année de sortie :

	Valeurs pour ramener les valeurs d'utilité aux valeurs			
	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie
Taux de croissance perpétuel des cash flows en année de sortie	-23.0%	-4.3%	-33.0%	non calculé

-
- pour le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA 2009-2014 :

	Valeurs pour ramener les valeurs d'utilité aux valeurs comptables			
	Europe du Sud	Europe du Nord	Amérique du Nord	Asie
Taux de croissance annuel composé de l'EBITDA 2009-2014	16,3%	7,9%	-13,7%	-8,0%

7.2 Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Reclassement	Différence de change	31/12/2009
Logiciels, concessions brevets et droits assimilés	31 363	1 532	0	2 127	161	35 183
Relation clientèle	7 115	0	0	0	72	7 187
Immobilisations incorporelles en cours	3 010	117	(252)	(2 128)	67	814
Valeur brute	41 488	1 649	(252)	(1)	300	43 184
Amortissements	(17 433)	(5 060)	0	0	(4)	(22 497)
Valeur nette	24 055	(3 411)	(252)	(1)	296	20 687

L'augmentation des logiciels (transfert des immobilisations en cours ou augmentation de la période) concerne différents projets, développés par le groupe dans l'ensemble des régions et capitalisés.

L'augmentation des immobilisations en cours (transférées en immobilisations) concerne essentiellement l'activation des projets :

- LongView Live & Beauchamp en Amérique du Nord
- Icon security & CAD Analytics pour l'Europe du Nord

7.3 Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Transfert poste à poste	Différence de change	31/12/2009
Valeur brute	26 315	1 938	0	5	45	28 303
dont location financement	5 644	0	0	0	0	5 644
Amortissements	(20 255)	(3 015)	0	(5)	(54)	(23 329)
dont location financement	(4 064)	(798)	0	0	0	(4 862)
Valeur nette	6 060	(1 077)	0	0	(9)	4 974
dont location financement	1 580	(798)	0	0	0	782

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond essentiellement à des acomptes versés sur l'acquisition d'un bâtiment en Tunisie.

7.4 Actifs financiers et autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Titres de participation non consolidés	66	13
Dépôts et cautionnement et autres	764	986
Autres actifs non courants	609	1 018
Total valeur brute	1 439	2 017
Provision pour dépréciation	0	0
Total valeur nette	1 439	2 017

Les titres de participation non consolidés concernent des participations détenues par Linedata Services Asset Management dont l'activité, le patrimoine et les engagements sont non significatifs au niveau du Groupe ainsi que la filiale Linedata Technologies Tunisie SA créée fin 2009.

Les autres actifs non courants correspondent à la créance d'impôt recherche aux USA, récupérable à plus d'un an.

7.5 Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôt différé sur engagements de retraite	813	615
Impôt différé sur déficits reportables	0	504
Impôt différé sur actifs incorporels	(4 449)	(4 148)
Impôt différé sur autres différences temporelles	2 681	3 105
TOTAL	(955)	76
- dont Impôts différés actifs	2 989	3 345
- dont Impôts différés passifs	(3 944)	(3 269)
TOTAL	(955)	76

Les actifs et passifs d'impôts différés sont regroupés et compensés par entité fiscale.

Le montant total des déficits non activés au 31 décembre 2009 est de 2 929 K€ sur la zone Amérique du Nord, soit 996 K€ d'actif non reconnu du fait du caractère incertain de leur recouvrabilité.

7.6 Impôts exigibles actifs

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impôts exigibles actifs	3 455	3 566
Total impôts exigibles actifs	3 455	3 566

7.7 Créances d'exploitation & autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients et comptes rattachés bruts	39 194	43 159
Provision pour dépréciation	(2 117)	(2 880)
Total clients et comptes rattachés nets	37 077	40 279
Créances fiscales	5 193	4 750
Autres créances	351	856
Débiteurs divers	376	150
Charges constatées d'avance	1 832	2 210
Valeur brute	7 752	7 966
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeur nette	7 752	7 966
Total général	44 829	48 245

Les efforts d'encaissements ont permis de réduire significativement le délai de recouvrement des créances clients.

Les créances fiscales correspondent essentiellement à la TVA déductible au 31 décembre 2009.

Les flux de variation des provisions pour dépréciation sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2009
Provision pour dépréciation	(2 880)	(942)	1 707		0	(2)	(2 117)
PROVISION POUR DEPRECIATION	(2 880)	(942)	1 707	0	0	(2)	(2 117)

7.8 Provisions non courantes et courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations aux provisions	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Impact Situation nette	Ecart de conversion	31/12/2009
PROVISIONS NON COURANTES							
Indemnités de fin de carrière	1 739	412	(154)	0	362		2 359
Médailles du travail	381	81	(18)				444
Autres provisions non courantes	6	715	0	0	0	(2)	719
TOTAL	2 126	1 208	(172)	0	362	(2)	3 521
PROVISIONS COURANTES							
Litiges	460	277	(208)	0	0	9	538
Autres provisions courantes	5 224	3 818	(5 064)	0	0	42	4 020
TOTAL	5 684	4 095	(5 272)	0	0	51	4 558

La provision pour perte à terminaison dotée au 31 décembre 2008 au titre d'un contrat au forfait en Europe du Sud s'élève au 31 décembre 2009 à 3,8M€.

Les reprises de provisions courantes intègrent par ailleurs les reprises de provisions pour restructuration dans les régions Europe du Nord et Amérique du Nord pour 1M€.

7.9 Régimes d'avantages au personnel

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Variation de la valeur des engagements (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Engagement au 01/01	(2 440)	(2 195)	(382)	(363)	(2 822)	(2 558)
Coût des services	(181)	(158)	(42)	(39)	(223)	(197)
Coût de l'actualisation	(138)	(115)	(22)	(19)	(160)	(134)
Gains / Pertes actuariels	(354)	(177)	(22)	1	(376)	(176)
Modification du régime (1)		0	0	0	0	0
Prestations payées	143	205	23	38	166	243
Réduction / Liquidation de régime	0	0	0	0	0	0
Autres (transferts) - variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Valeur totale de l'engagement au 31/12	(2 971)	(2 440)	(445)	(382)	(3 416)	(2 822)

(1) : correspond aux incidences de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008.

Charge de l'exercice (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Coût des services rendus	181	158	42	39	223	197
Coût de l'actualisation	138	115	22	19	160	134
Rendement attendu des fonds d'assurance	0	0	0	0	0	0
Amortissement du coût des services passés	90	90	0	0	90	90
Amortissement des gains / pertes actuariels	1	(1)	22	(1)	23	(2)
Effet de réduction / liquidation de régime	0	0	0	0	0	0
Charge de l'exercice	410	362	86	57	496	419

Evolution de la provision (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Provision au 01/01	(1 737)	(1 403)	(382)	(363)	(2 119)	(1 766)
Charge de l'exercice	(410)	(362)	(86)	(57)	(496)	(419)
Prestations payées par l'employeur pendant l'exercice	143	205	23	38	166	243
Cotisations payées au fond d'assurance pendant l'exercice	0	0	0	0	0	0
Montant reconnu en capitaux propres	(355)	(177)	0	0	(355)	(177)
Provision au 31/12	(2 359)	(1 737)	(445)	(382)	(2 804)	(2 119)

Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision comptabilisée (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Valeur de l'engagement au 31/12	(2 970)	(2 440)	(445)	(382)	(3 415)	(2 822)
Coûts des services passés non comptabilisés (1)	611	703	0	0	611	703
Gains / Pertes actuariels non comptabilisés		0	0	0	0	0
Provision au 31/12	(2 359)	(1 737)	(445)	(382)	(2 804)	(2 119)

(1) : correspond aux incidences non comptabilisées de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008 et de la modification de régime intervenue en 2004, ayant pour effet d'augmenter les engagements du Groupe envers ses employés ; les incidences de la modification de régime intervenue en 2004 sont amorties linéairement sur 10 ans à compter de la date de modification de régime, et l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008 est amorti de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, soit 9,6 ans.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes d'avantages au personnel sont les suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	5,00%	5,75%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Table de mortalité	INSEE TVTD 2004-06	INSEE TVTD 2004-06

Le taux d'actualisation doit refléter les taux de rendement des obligations européennes privées de première catégorie et de même durée que celle des engagements. Les rendements ayant servi de référence sont ceux rapportés par l'indice iBoxx de « l'International Index Company » pour les « Corporate Bonds AA ». Compte tenu du contexte financier actuel, ce taux est ensuite retraité, ce qui donne un taux final de 5,00% au 31 décembre 2009.

L'âge de départ en retraite dépend de l'année de naissance des salariés et de leur catégorie socioprofessionnelle :

CSP	Age
Cadres	
Nés avant le 01/01/1950	63 ans
Nés après le 01/01/1950	65 ans
Non cadres	
Nés avant le 01/01/1950	61 ans
Nés après le 01/01/1950	63 ans

La comparaison de la valeur de l'engagement et de la juste-valeur des actifs de couverture sur cinq ans est présentée ci-après :

Valeur de l'engagement sur 5 ans	Indemnités de fin de carrière & médailles du travail 2009	Indemnités de fin de carrière & médailles du travail 2008	Indemnités de fin de carrière & médailles du travail 2007	Indemnités de fin de carrière & médailles du travail 2006	Indemnités de fin de carrière & médailles du travail 2005
Valeur de l'engagement au 31/12	(3 415)	(2 822)	(2 558)	(1 947)	(1 717)
Juste-valeur des actifs de couverture					
Provision au 31/12	(3 415)	(2 822)	(2 558)	(1 947)	(1 717)

Le Groupe applique la méthode Sorie depuis le 1er janvier 2006. Les écarts d'expérience comptabilisés depuis cette application sont les suivants :

Ecarts d'expérience	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Indemnités de fin de carrière 2007	Indemnités de fin de carrière 2006	Indemnités de fin de carrière 2005 retraité
Ajustement de l'engagement	113	(44)	8	98	(22)
Ajustement de la Juste-valeur des actifs de couverture					
Ajustements	113	(44)	8	98	(22)

Droit individuel à formation

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis est de 32 044 heures au 31 décembre 2009. Il était de 27 080 heures au 31 décembre 2008.

7.10 Dettes financières

DETTES FINANCIERES NON COURANTES

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts	23 418	31 203
Location financement	846	1 724
Autres dettes financières à long terme	707	445
TOTAL	24 971	33 372

DETTES FINANCIERES COURANTES

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts	7 785	14 879
Découverts bancaires	398	269
Intérêts courus	208	498
Location financement	879	908
TOTAL	9 270	16 555

L'échéancier des dettes financières non courantes se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total dettes
Emprunts	23 418	0	23 418
Location financement	846	0	846
Autres dettes financières à long terme	707	0	707
TOTAL	24 971	0	24 971

Les variations de l'exercice sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentation	Remboursement	Variation juste valeur	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2009
Emprunts	31 203			42	(7 827)		23 418
Location financement	1 724				(878)		846
Autres dettes financières à long terme	445			262			707
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES	33 372	0	0	304	(8 705)	0	24 971

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentation	Remboursement	Variation juste valeur	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2009
Emprunts	14 879		(14 921)		7 827		7 785
Découverts bancaires	269	129					398
Intérêts courus	498	208	(498)				208
Location financement	908		(907)		878		879
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES	16 554	337	(16 326)	0	8 705	0	9 270

Les écritures de reclassement correspondent au transfert des dettes en court terme (part à moins d'un an).

Couvertures de taux :

Le groupe Linedata Services a souscrit :

- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 9,6M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier. Le capital restant au 31 décembre 2009 est de 5,3M€. La date d'échéance est le 20 janvier 2010.
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 13,2M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier. Le capital restant au 31 décembre 2009 est de 7,4M€. La date d'échéance est le 20 janvier 2010.
- un swap participatif (50%) à 4,26% pour un nominal de 14,2M€ (échéance 20 janvier 2013).
- un swap participatif (50%) à 4,23% pour un nominal de 14,2M€ (échéance 20 janvier 2013).

La variation de juste valeur pour les instruments non efficaces est constatée au compte de résultat sous la rubrique « autres produits et charges financiers » (+3 K€ à fin décembre 2009) en contrepartie d'une dette à long terme.

Pour les instruments efficaces, la variation de leur juste valeur est comptabilisée dans une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Eléments directement constatés en capitaux propres » (-263 K€ à fin décembre 2009) en contrepartie d'une dette à long terme.

7.11 Dettes d'exploitation courantes

Les dettes d'exploitation courantes se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs	15 929	18 045
Dettes fiscales et sociales	18 344	20 288
Participation	624	721
Autres dettes	3 603	4 176
Produits constatés d'avance	10 828	13 709
TOTAL	49 327	56 940

La diminution des autres dettes s'explique notamment par le paiement de 2,5M€ de dette sur l'acquisition du logiciel PACTEO / NOEE en 2009.

La diminution des produits constatés d'avance s'observe essentiellement sur l'Europe du Sud où des facturations plus importantes avaient eu lieu à fin 2008 sur des projets bancaires (KBC, Cetelem et BNP Paribas).

7.12 Autres dettes non courantes

Néant

Note 8 Informations complémentaires

8.1 Plan de stock options et d'attribution gratuite d'actions

Les principales hypothèses du calcul de la juste valeur des stocks options sont les suivantes :

Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Volatilité attendue (1)	Entre 34,5% et 42,8%
Taux de dividendes attendu	Entre 1,0% et 2,0%
Taux de rendement sans risque	Entre 3,0% et 4,5%

(1) Cette hypothèse est estimée comme écart-type annualisé des rendements journaliers continûment composés de l'action Linedata Services sur un historique entre 5 et 5,5 ans environ aux dates d'attribution.

La norme IFRS 2 s'applique aux plans de stocks options / actions gratuites dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglés en instrument de capitaux propres et qui sont attribués à certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux après le 07 novembre 2002 et non acquis au 1er janvier 2005. Elle s'applique donc chez Linedata Services aux plans suivants :

- plan de stock options du 12/12/2002,
- plan de stock options du 21/05/2004,
- plan de stock options du 10/11/2005,
- plan de stock options du 11/06/2007,
- plan d'attribution d'actions gratuites du 06/07/2006.

Les options de souscription consenties par Linedata Services sont présentées dans le tableau suivant :

Référence de l'attribution	Plan 2000 (n° 1)	Plan 2000 (n° 2)	Plan 2000 (n° 3)	Plan 2000 (n° 4)	Plan 2005 (n° 5)	Plan 2005 (n° 6)
Date de l'Assemblée	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	30/06/2005	30/06/2005
Date du Directoire ayant consenti des options	17/05/2000	07/06/2001	12/12/2002	21/05/2004	10/11/2005	11/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	23 000	90 000	110 000	66 000	174 000	195 000
Dont						
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	10 000	5 000	10 000	5 000	50 000	20 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés (*)	13 000	46 000	100 000	61 000	95 000	100 000
Nombre total de bénéficiaires	3	39	16	22	27	51
Dont						
- nombre de mandataires sociaux	1	1	1	1	1	2
- nombre d'attributaires salariés pris en compte dans les 10 premiers, compte tenu en particulier de détentions égalitaires excédant le nombre de 10 (*)	2	14	15	21	15	17
Point de départ d'exercice des options	17/05/2005	07/06/2006	12/12/2007	21/05/2009	10/11/2007	11/06/2009
Date d'expiration	17/05/2010	07/06/2011	12/12/2012	21/05/2014	10/11/2015	11/06/2017
Prix d'exercice	17.00 €	23.417 €	16.04 €	14.71 €	18.48 €	19.70 €
Nombre d'options en vigueur au 1er janvier 2009	0	57 000	75 000	24 000	90 000	131 000
Nombre d'options attribuées en 2009						
Nombre d'options exercées en 2009		0	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées en 2009		3 000	10 000	0	17 500	22 500
Nombre total d'options restantes au 31 décembre 2009	0	54 000	65 000	24 000	72 500	108 500
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2009	0.00%	0.48%	1.06%	1.27%	1.92%	2.89%

(*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

Linedata Services S.A. est la seule société du Groupe à avoir consenti des options.

La juste valeur d'une option, au moment de l'attribution, s'établit à :

- 4,83 euros pour les options attribuées le 12 décembre 2002,
- 5,76 euros pour les options attribuées le 21 mai 2004,
- 5,47 euros pour les options attribuées le 10 novembre 2005,
- 6,72 euros pour les options attribuées le 11 juin 2007.

Le prix moyen pondéré d'exercice pour l'ensemble des options en vigueur au 31 décembre 2009 est de 18,94 euros.

La juste valeur initiale des options a été calculée en considérant que sont présents dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition :

- > 90% des attributaires à l'échéance de 5 ans (cas des Plans 2001, 2002 et 2004, la totalité des options peut être exercée à compter de 5 ans après l'attribution)
- > pour le plan du 10/11/2005, un taux de présence de 80% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 2 ans et un taux de 60% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 4 ans.
- > pour le plan du 11/06/2007, un taux de présence de 96% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 2 ans et un taux de 92% a été appliqué à la quote-part des options exerçables après 4 ans.

Ces taux de turnover sont actualisés à chaque clôture en fonction des départs, et la juste-valeur des options est ainsi recalculée.

Il n'y pas eu de nouveau plan d'attribution d'actions gratuites depuis celui de 2005 et il est précisé que la totalité des actions de ce dernier plan a été attribuée à fin 2008.

8.2 Facteurs de risques

Les divers risques évoqués ci-dessous sont suivis et gérés au niveau de la Direction Financière du Groupe.

- Risques de crédit

L'échéancier des créances clients nettes est le suivant :

	Montant net	Dont non échu	Echu				
			Echu < 30 jours	Echu entre 31 et 60 jours	Echu entre 61 et 90 jours	Echu entre 91 et 180 jours	Echu > 181 jours
Créances clients nettes 2009	37 077	23 284	5 713	1 999	2 822	1 358	1 901
Créances clients nettes 2008	40 279	13 153	8 477	5 839	2 425	5 632	4 753

La baisse des créances clients nettes s'explique par des efforts de recouvrement importants, notamment sur les créances anciennes.

L'ensemble du poste clients fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité d'Audit. Parallèlement, la société Linedata Services s'est dotée d'un Credit Manager Groupe en octobre 2008.

Le Groupe a choisi de mettre en place un cash pooling géré au niveau de la Direction Financière Groupe, et les placements à court terme effectués sont de type certificats de dépôts et OPCVM monétaires, auprès de banques de premier rang.

- Risques de marché

Risque de taux

La trésorerie disponible des sociétés du Groupe est placée en SICAV monétaires, certificats de dépôt ou comptes rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations de marché. L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est principalement due à son endettement. Les emprunts sont généralement souscrits à taux fixes ou assortis de contrats de couvertures de taux afin de réduire le risque.

Les passifs financiers à taux variables s'élèvent respectivement à 1 337 K€ au 31 décembre 2008 et 1 227 K€ au 31 décembre 2009.

Sensibilité à l'évolution des taux : une variation de 1% des taux sur les passifs financiers à taux variables à court terme représenterait une variation des charges financières de 8 K€, soit 0,6% du coût de l'endettement financier net de l'exercice 2009. En 2008, cela représentait une charge de 6 K€, soit également 0,3% du coût de l'endettement financier net au 31 décembre 2008.

Une variation de 1% des taux sur les passifs financiers à taux variables et fixes à court terme ferait varier les charges financières de 92 K€, soit 7,3% du coût de l'endettement financier net de l'exercice 2009. En 2008, cette même variation aurait eu une incidence de 161 K€, soit 6,9% du coût de l'endettement financier net au 31 décembre 2008.

Risque de change

Au 31 décembre 2009, aucune couverture de change n'a été mise en place. La plupart des opérations en devises concernant Linedata Services sont des opérations commerciales courantes à court terme, principalement avec les sociétés du Groupe hors zone Euro (USA, Grande Bretagne, Tunisie et Hong-Kong). Seuls les effets de change, liés au compte courant à long terme consenti par Linedata Services à sa filiale américaine considéré comme un investissement net, sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21. Ils représentent +16 K€ au 31 décembre 2009.

De plus, le Groupe ne réalise aucune opération dans des zones d'hyperinflation.

Le tableau ci-dessous donne à titre informatif la ventilation des contributions significatives en devises dans les comptes consolidés :

Exercice 2009 <i>(en milliers de devises)</i>	US Dollar	Livre Sterling	Dinar Tunisien	Hong Kong Dollar	Total converti en euros
Actifs	59 438	33 623	4 009	14 679	81 550
Passifs	13 977	9 554	354	17 861	21 922
Position nette avant couverture	45 461	24 069	3 655	-3 182	59 628
Montants couverts	-	-	-	-	-
Position nette après couverture	45 461	24 069	3 655	-3 182	59 628

Exercice 2008 <i>(en milliers de devises)</i>	US Dollar	Livre Sterling	Dinar Tunisien	Hong Kong Dollar	Total converti en euros
Actifs	58 648	38 530	1 749	21 162	85 505
Passifs	12 278	10 737	375	19 091	22 068
Position nette avant couverture	46 370	27 793	1 374	2 071	63 437
Montants couverts	0	0	0	0	0
Position nette après couverture	46 370	27 793	1 374	2 071	63 437

Sensibilité à l'évolution des taux de change : la baisse de 10% de la parité de chacun des taux de change face à l'euro aurait une incidence de (6 564) K€ sur la position nette après gestion au 31 décembre 2009. Cet impact aurait été de (7 049) K€ au 31 décembre 2008. Une hausse de 10% de ces mêmes parités aurait une incidence symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé.

Risque sur actions

Ni Linedata Services ni les sociétés du Groupe ne détiennent de portefeuilles d'actions tierces ni d'OPCVM actions, les placements de trésorerie disponible étant essentiellement faits en SICAV monétaires ou comptes rémunérés. Les variations de cours de l'action Linedata Services n'ont pas d'incidence sur le résultat net du Groupe, les actions propres étant neutralisées par les capitaux propres.

- Risques de liquidité

Au 31 décembre 2009, la trésorerie du Groupe s'élève à 21,5M€ et les dettes financières à 34,2M€ (détail note 7.10).

L'échéancier des actifs et passifs financiers est le suivant :

Exercice 2009 (en milliers d'euros)	A moins de 3 mois	A moins de 6 mois	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers à taux variables (1)	504	106	211	407	-
Passifs financiers à taux fixes (3)	8 107	114	229	24 564	-
Actifs financiers (2)	(21 468)	-	-	-	-
Position nette	(12 857)	220	440	24 971	-

Exercice 2008 (en milliers d'euros)	A moins de 3 mois	A moins de 6 mois	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers à taux variables (1)	357	88	176	716	-
Passifs financiers à taux fixes	15 424	139	371	32 656	-
Actifs financiers (2)	(30 002)	-	-	-	-
Position nette	(14 221)	227	547	33 372	-

(1) : incluant les concours bancaires courants

(2) : équivalents de trésorerie et disponibilités

(3) : Le Groupe a procédé au règlement de l'échéance du 20 janvier 2010 à hauteur de 7,8 M€, conformément au plan d'amortissement contractuel de cet emprunt. Le montant dû de 1 à 5 ans inclus notamment trois échéances de 7,8 M€ chacune, payables le 20 janvier des quatre prochaines années.

Au 31 décembre 2009, le Groupe respecte les 3 covenants demandés par les établissements financiers prêteurs :

Dettes financières nettes consolidées / EBE retraité consolidé inférieur à 2,5, (R2)

Cash Flow libre / Service de la dette supérieur à 1 ou supérieur à 0,8 si la trésorerie est supérieure à 15M€ (R3)

Dettes financières / Fonds propres inférieur à 1. (R4)

Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) disponibilités et VMP

EBE retraité : (+) résultat opérationnel courant (+) dotations aux amortissements et aux provisions comptabilisées en résultat opérationnel courant (-) reprises des amortissements et provisions comptabilisées en résultat opérationnel courant (-) autres charges opérationnelles (hors dotations nettes) (+) autres produits opérationnels.

Cash flow libre : EBE retraité (-) charge d'impôt des sociétés exigible (+) charge participation (-) participation décaissée (+ ou -) variation du BFR (-) investissements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (+) prix de vente des cessions d'actifs immobilisés (+) emprunt contracté (+) apports en fonds propres (-) dividendes décaissés

Service de la dette : intérêts et charges financières (+) remboursements en principal des dettes financières

Au 31 décembre 2009, le ratio R2 s'élève à 0,53, le R3 à 0,82 et le R4 à 0,36.

En garantie de cet emprunt, Linedata Services a nanti au profit des banques prêteuses 3 607 990 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services Inc, et 1.725.812 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services (BFT) Ltd.

Dans le cadre de ce même emprunt Linedata Services a par ailleurs souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires auprès des banques, telles que l'obtention d'accords préalables du pool bancaire en cas de

dépassements de montants d'investissements maximums fixés dans la Convention, ou d'endettements complémentaires du Groupe.

Les autres clauses contractuelles de défaut ont été respectées au 31 décembre 2009, et le Groupe n'anticipe pas, à ce jour, un non respect pour l'exercice 2010.

8.3 Juste valeur des actifs & passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2009						
	Juste-valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts & créances	Coût amorti	Instrument dérivé	Valeur au bilan	Juste-valeur
ACTIFS FINANCIERS							
Actifs financiers disponibles à la vente		66				66	66
Prêts et autres immobilisations financières			764			764	764
Clients & autres créances courantes			37 804			37 804	37 804
Instruments dérivés actifs							
Trésorerie et équivalents et de trésorerie	21 468					21 468	21 468
TOTAL	21 468	66	38 568	0	0	60 102	60 102
PASSIFS FINANCIERS							
Emprunts et dettes financières non courantes				24 271		24 271	24 271
Autres passifs non courants				18 917		18 917	18 917
Fournisseurs & autres dettes courantes				9 270		9 270	9 270
Dettes financières courantes							
Instruments dérivés passifs					700	700	700
TOTAL	0	0	0	52 458	700	53 158	53 158

<i>En milliers d'euros</i>	2008						
	Juste-valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts & créances	Coût amorti	Instrument dérivé	Valeur au bilan	Juste-valeur
ACTIFS FINANCIERS							
Actifs financiers disponibles à la vente		13				13	13
Prêts et autres immobilisations financières			986			986	986
Clients & autres créances courantes			41 285			41 285	41 285
Instruments dérivés actifs							
Trésorerie et équivalents et de trésorerie	30 002					30 002	30 002
TOTAL	30 002	13	42 271	0	0	72 286	72 286
PASSIFS FINANCIERS							
Emprunts et dettes financières non courantes				32 932		32 932	32 932
Autres passifs non courants				22 221		22 221	22 221
Fournisseurs & autres dettes courantes				16 555		16 555	16 555
Dettes financières courantes							
Instruments dérivés passifs					440	440	440
TOTAL	0	0	0	71 708	440	72 148	72 148

8.4 Engagements hors bilan

Synthèse des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total 31/12/2009	Paiements dus par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2008
Contrats de location simple	9 759	3 210	6 550		11 130
Obligations d'achat (1)	567	567			1 786
Autres obligations à terme					0
TOTAL	10 326	3 777	6 550	0	12 916
Autres engagements commerciaux	Total 31/12/2009	Montant des engagements par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2008
Lignes de crédit	0				0
Lettres de crédit	0				0
Garanties	0				0
Autres engagements commerciaux	0				0
TOTAL	0	0	0	0	0

(1) Une promesse de vente avait été signée le 23 décembre 2008 pour l'acquisition d'un ensemble immobilier en construction par la filiale tunisienne. Cet ensemble immobilier a fait l'objet d'avances en 2009 (voir note 7.3) à hauteur de 1,3M€ sur un total de 1,9M€.

Garanties d'Actif-Passif en cours au 31 décembre 2009

		Objet	Date début	Date fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition des actifs GIS	Reçue	Taxes, environnement et avantages salariaux	30/09/2005	6 mois après la date de prescription légal	Linedata Services Inc, LD Services Inc et leurs filiales	
Acquisition des actions BFT	Reçue	Garantie sur les taxes	05/12/2005	05/12/2012	Linedata Services	18 488 K€

8.5 Montant par action des dividendes distribués

Au cours de l'exercice 2009, Linedata Services a distribué un dividende net de 0,12€ par action ayant droit au dividende :

ouvrant droit à un abattement de 40% lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts dans sa nouvelle rédaction ; et n'ouvrant pas droit à cet abattement dans les autres cas.

8.6 Passifs éventuels

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction du Groupe, conformément à la norme IAS 37. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence négative sur le résultat supérieure à 500 K€.

8.7 Transactions avec des parties liées

Rémunération des membres du Comité exécutif, du Directoire et du Conseil de Surveillance

Les rémunérations versées aux principaux dirigeants du Groupe, en ce inclus les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, se sont élevées globalement à :

<i>Nature de la rémunération en milliers d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Avantages à court terme versés (1)	2 616	3 376
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	0	74
Autres avantages à long terme (3)	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail (4)	32	146
Paiements en actions (5)	Néant	Néant

- (1) Salaires, rémunérations, prime, intéressement et participation, cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés
- (2) Indemnités de fin de carrière, médailles du travail
- (3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, CFC, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)
- (4) Indemnités de licenciement
- (5) Stocks options et attribution d'actions gratuites

Transactions avec les autres parties liées

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions de marchés. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

8.8 Evénement post-clôture

Néant.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Linedata Services, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme précisé dans les notes 2.6 et 7.1 de l'annexe des comptes consolidés, le groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre notablement de leur valeur. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des éléments justifiant de l'absence de perte de valeur des écarts d'acquisition au 31 décembre 2009. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le groupe au 31 décembre 2009.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Péronnet & Associés		Ernst & Young et Autres	
Olivier Péronnet	Didier Bazin	Hervé Jauffret	

Comptes annuels de Linedata Services S.A. au 31 décembre 2009

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	note	2009	2008
Production vendue de services		40 442	77 114
CHIFFRE D'AFFAIRE NET	1	40 442	77 114
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		601	1 432
Autres produits		54	154
Produits d'exploitation		41 096	78 700
Charges externes			
Achats refacturés		458	2
Autres achats et charges externes	2	15 444	28 068
		15 901	30 088
Impôts, taxes et versements assimilés		1 275	2 242
Charges de personnel			
Salaires et traitements		10 053	19 031
Charges sociales		4 582	8 552
		14 635	27 583
Dotations d'exploitation			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3	1 132	1 838
Dotations aux provisions sur actif circulant	3	124	427
Dotations aux provisions pour risques et charges	3	780	500
		2 036	2 765
Autres charges d'exploitation		501	927
Charges d'exploitation		34 349	63 605
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 747	15 095
Produits financiers			
Produits financiers de participation			280
Autres intérêts et produits assimilés		409	1 135
Reprises sur provisions et transferts de charges		6 628	3 932
Différences positives de change		534	21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		61	122
		7 631	5 490
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements		75	6 628
Intérêts et charges assimilées		1 492	7 506
Différences négatives de change		1 458	2 180
		3 026	16 315
RESULTAT FINANCIER	4	4 606	-10 824
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		11 353	4 271
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		77	161
Produits exceptionnels sur opérations en capital		123	57
Reprises sur provisions et transferts de charges			195
		200	413
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		513	772
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		43	495
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		556	1 266
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5	-356	-854
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		165	707
Impôts sur les bénéfices	6	-1 766	333
Total des produits		48 927	84 603
Total des charges		36 329	82 226
RESULTAT NET		12 598	2 378
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		11 077 942	11 683 425
Résultat par action		1,14	0,20
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		11 419 058	12 097 805
Résultat par action après dilution		1,10	0,20

BILAN ACTIF					
(en milliers d'euros)	note	Brut	Amortissements Provisions	Net 31/12/09	Net 31/12/08
Immobilisations incorporelles	8 et 10	4 396	2 145	2 250	83 394
Immobilisations corporelles	9 et 10	665	416	250	1 708
Immobilisations financières	11	165 733	0	165 733	85 716
ACTIF IMMOBILISE		170 794	2 561	168 233	170 817
Créances					
Avances, acomptes versés sur commande				0	0
Créances clients et comptes rattachés	13	8 722		8 722	22 394
Autres créances	13	14 358		14 358	6 558
Capital souscrit et appelé, non versé					
		23 081	0	23 081	28 952
Disponibilités et divers					
Valeurs mobilières de placement	14	3 209		3 209	13 563
Disponibilités		6 176		6 176	10 778
Charges constatées d'avance		387		387	1 100
		9 772	0	9 772	25 441
ACTIF CIRCULANT		32 852	0	32 852	54 393
Ecart de conversion actif		75		75	1 229
TOTAL DE L'ACTIF		203 720	2 561	201 159	226 438

BILAN PASSIF				
(en milliers d'euros)	note	Net 31/12/09	Net 31/12/08	
Situation nette				
Capital social ou individuel		11 025	11 225	
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....		90 157	90 157	
Réserve légale		1 173	1 173	
Réserves réglementées				
Autres réserves		23 333	22 768	
Report à nouveau		14	71	
Résultat de l'exercice		12 598	2 378	
CAPITAUX PROPRES	16	138 300	127 771	
Provisions		1 026	1 474	
Provisions	17	1 026	3 306	
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19	31 655	46 134	
Emprunts et dettes financières divers	19	2 065	2 564	
		33 720	48 698	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0	
Dettes diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20	4 604	13 946	
Dettes fiscales et sociales	20	2 346	12 433	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20		2 506	
Autres dettes	20	20 394	12 787	
		27 344	41 672	
Produits constatés d'avance		4	4 145	
DETTES		61 068	94 515	
Ecart de conversion passif		765	846	
TOTAL DU PASSIF		201 159	226 438	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

1. PRESENTATION DES COMPTES

Sauf information contraire spécifiquement mentionnée, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

En date du 1er juillet 2009, la société Linedata Services a fait apport de ses branches d'activités :

- « Gestion d'actifs, Epargne et Assurance » et « Prestations de services communs » afférente à la société Linedata Services Assurances,
- et « Crédits et Financements » à la société Linedata Services Ingénierie.

Conformément aux stipulations des conventions d'apport partiel d'actif, la consistance et la valeur définitive des apports ont été déterminées à partir d'une situation comptable intermédiaire de Linedata Services au 30 juin 2009. Les éléments financiers de l'opération s'établissent donc ainsi :

En millions d'euros	Linedata Services Leasing & Credit (ex Ingénierie)	Linedata Services Asset Management (ex Assurances)
Valorisation des branches apportées	43,9	57,0
Actif net apporté	23,0	57,4
Apport complémentaire en trésorerie	0,1	
Augmentation de capital des filiales	8,4	34,1
Prime d'apport finale	14,7	23,3

En rémunération de cet apport, il a été attribué à Linedata Services 3 407 053 actions d'une valeur nominale de 10 euros créées par Linedata Services Asset Management et 245 840 actions d'un nominal de 34 euros créées par Linedata Services Leasing & Credit.

Il est rappelé que cette opération n'a pas été effectuée avec effet rétroactif. De plus, à cette occasion les sociétés Linedata Services Ingénierie et Linedata Services Assurances sont devenues respectivement Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset Management.

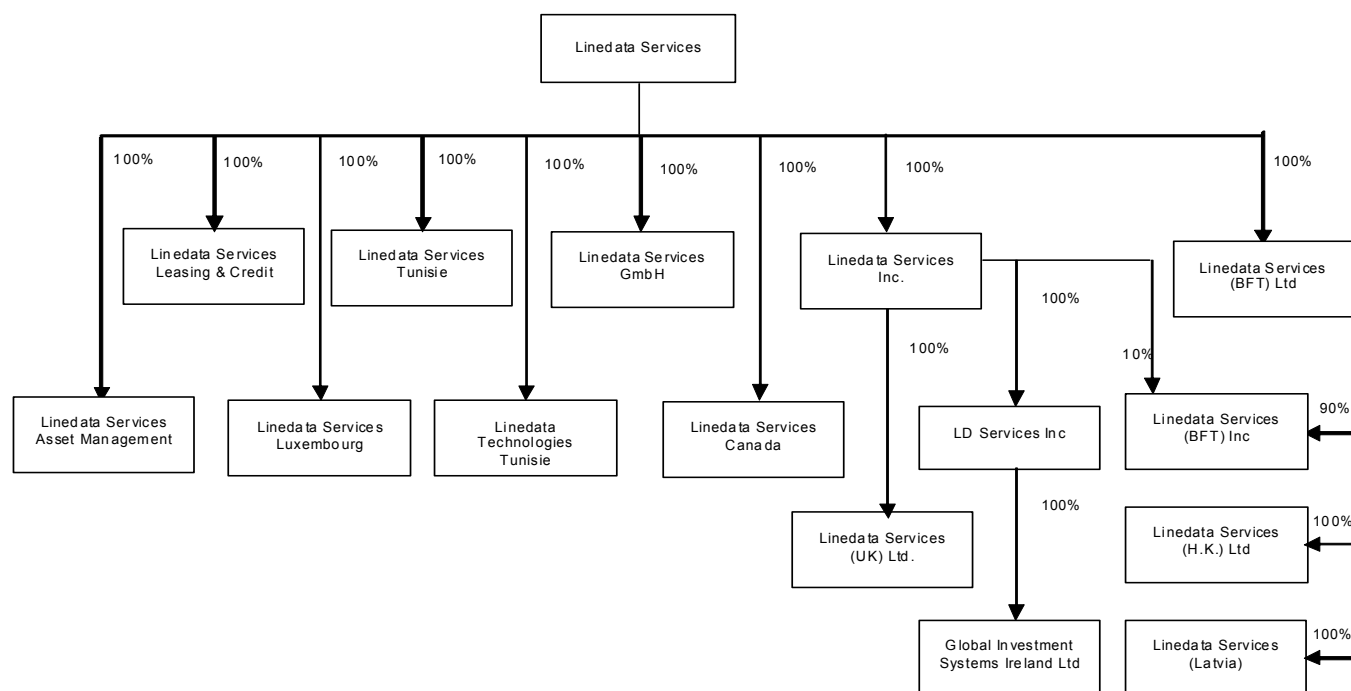
En conséquence de la réalisation de ces opérations, l'activité de la société Linedata Services à compter du second semestre 2009 consiste essentiellement à assurer son rôle de holding du Groupe, société cotée et animatrice.

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2008 de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues, à hauteur d'au plus 10% du capital par période de 24 mois, le directoire a procédé par décision du 31 mars 2009 à une réduction du capital à effet du 8 avril 2009, en annulant 199 768 actions représentant 1.8% du capital avant réduction.

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du plan de développement du Groupe sur les années à venir et d'étendre les activités de support et de développement réalisées en Tunisie à l'ensemble des filiales du Groupe, il a été décidé de spécialiser les activités tunisiennes du Groupe. L'activité « développement offshore Groupe » sera exercée par Linedata Technologies Tunisie. Cette filiale a été créée en décembre 2009 et est détenue à 100% par Linedata Services.

Il est rappelé que la société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset Management, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

Organigramme groupe Linedata Services au 31 décembre 2009



3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes généraux

Le bilan et le compte de résultat de la société Linedata Services S.A. sont établis conformément au Plan Comptable Général (Règlement CRC 99-03) et au Code de Commerce.

Les principes généraux de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . prudence,
- . indépendance des exercices,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . continuité d'exploitation,
- . nominalisme (coûts historiques).

3.2 Immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les dépenses de développement de logiciels à usage commercial ou à usage interne sont immobilisées si et seulement si elles répondent aux critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges. Un amortissement est constaté sur la durée d'utilité de chaque projet (généralement de 1 an à 10 ans), qui est revue à chaque clôture.

Les fonds de commerce dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amortis mais font l'objet de tests vérifiant à confirmer que leur valeur comptable n'est pas supérieure à leur valeur actuelle (voir note 3.4).

Les logiciels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité, laquelle peut varier entre 5 et 15 ans, à l'exception des logiciels bureautiques amortis linéairement sur 3 ans ; les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

3.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque immobilisation, qui est revue à chaque clôture. Les durées et les modes d'amortissement les plus généralement retenus sont les suivantes :

	Mode	Durée
• Constructions	Linéaire	20 ans
• Agencements	Linéaire	10 ans
• Matériel informatique industriel	Dégressif	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
• Matériel informatique	Linéaire	3 ans
• Matériel de transport	Linéaire	5 ans

Une dotation aux dépréciations est constatée, le cas échéant, pour prendre en compte les pertes de valeurs complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

3.4 Dépréciation des actifs corporels et incorporels

La société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dotation aux dépréciations est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

3.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'usage pour l'entreprise.

Cette valeur est déterminée sur la situation nette des sociétés concernées.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice.

3.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

3.7 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement ont été comptabilisées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de dépréciation sur la base du cours du dernier mois. Les plus ou moins values de cession sont déterminées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (F.I.F.O.).

3.8 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture constituent des éléments hors bilan. Les instruments de couverture utilisés par Linedata Services S.A au 31 décembre 2009 sont des accords de swaps de taux d'intérêt et des tunnels (voir note 24).

3.9 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées dans des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« écarts de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.10 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Linedata Services provient de quatre sources principales : les rémunérations des licences d'utilisation de ses progiciels, les prestations associées de développement et d'implémentation, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et formation, les services bureau.

Linedata Services reconnaît le chiffre d'affaires provenant des ventes de licences lorsqu'il existe la preuve matérielle que les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur, que le prix est déterminé ou déterminable, que les coûts encourus ou restant à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable, que toutes les obligations contractuelles ont été satisfaites et que le recouvrement de la créance est probable. Si l'un des critères n'est pas respecté, la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée jusqu'à ce que tous les critères soient respectés. Dans le cas des licences accordées pour une durée déterminée, le produit est reconnu sur cette durée.

Les accords de ventes de licences comprennent souvent des prestations de développement et d'implémentation, de conseil et formation. Le chiffre d'affaires sur les prestations de services de ces contrats est comptabilisé séparément du chiffre d'affaires de la licence, si les prestations de services ne sont pas essentielles au fonctionnement des licences.

Dans tous les cas de prestations d'implémentation et/ou développement, Linedata Services vérifie systématiquement si ces prestations sont ou non déterminantes au regard de la livraison de la licence. Lorsque ces prestations de services sont considérées comme déterminantes, ou lorsque la transaction implique une modification significative du progiciel, le chiffre d'affaires issu des ventes de licences et des prestations d'implémentation / développement est généralement reconnu selon la méthode de l'avancement des coûts.

Le chiffre d'affaires sur les prestations de conseil et de formation est enregistré en produit lors de la réalisation du service correspondant. Le chiffre d'affaires sur les contrats de prestations au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement des coûts.

Le chiffre d'affaires de la maintenance ainsi que celui des services bureau sont reconnus prorata temporis sur la durée du contrat.

3.11 Avantages postérieurs à l'emploi

Linedata Services SA applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La société offre certains avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises, le versement d'un capital au moment de leur départ en retraite du Groupe (régime d'indemnités de fin de carrière) ou de sommes forfaitaires acquises en fonction de leur ancienneté professionnelle dans l'entreprise (régime de médailles du travail). Conformément aux obligations et réglementations publiques applicables, ces régimes, dits à prestations définies, peuvent être financés par des placements dans différents instruments.

Les engagements liés à ces régimes sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

Linedata Services SA comptabilise des actifs et/ou des passifs au titre de ces régimes ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, Linedata Services SA applique les règles suivantes :

- S'il existe des actifs dédiés à la couverture des régimes, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur et déduits des provisions enregistrées au bilan ;
- Concernant les régimes d'indemnités de fin de carrière, les profits et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de l'amortissement minimum : celui-ci est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, par la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires.
- l'impact des changements de régimes est amorti en compte de résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des bénéficiaires à la date dudit changement.

3.12 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts restant à supporter pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

3.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations et les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 – Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité (en milliers d'euros)	2009	2008
Asset Management	22 441	46 817
Crédits et Financements	18 001	30 297
Production vendue de services	40 442	77 114

Répartition par marché géographique		
Ventes France	33 209	63 351
Ventes CEE	3 987	9 377
Ventes export	3 245	4 386
TOTAL	40 442	77 114

CA Proforma	2009 réel	2008 proforma
Asset Management	15 622	23 067
Crédits et Financements	16 010	15 201
Intercos	8 810	5 963
TOTAL	40 442	44 231

Le C.A proforma a été réalisé sur les bases des éléments de gestion. Il permet de savoir ce qu'aurait été le chiffre d'affaires 2008 de Linedata Services si la configuration avait été la même qu'en 2009 : à savoir, une activité opérationnelle sur le premier semestre uniquement.

NOTE 2 – Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2009	2008
Achat d'études et prestations informatiques	(4 972)	(6 877)
Achat petit matériel et fournitures	(125)	(285)
Sous traitance	(37)	(386)
Assurances	(164)	(258)
Personnel détaché	(3 429)	(11 340)
Honoraires	(1 171)	(1 185)
Communication	(230)	(308)
Locations immobilières et autres	(3 233)	(3 609)
Entretien	(730)	(1 049)
Voyages et déplacements, missions	(556)	(1 277)
Transports sur achats	(39)	(92)
Lignes téléphoniques	(561)	(942)
Frais de recrutement	(118)	(365)
Services bancaires	(80)	(93)
TOTAL	(15 444)	(28 068)

La forte baisse du poste achats d'études et prestations informatiques ainsi que le personnel détaché est liée au transfert de certaines activités vers Linedata Services Asset Management sur le second semestre.

NOTE 3 – Dotation d'exploitation aux amortissements, dépréciation et provisions

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dotations aux amortissements	(1 132)	(1 838)
Dotations provisions risques et charges (a)	(780)	(500)
Dotations provisions créances douteuses	(125)	(427)
TOTAL	(2 037)	(2 765)

(a) Cette dotation est constituée de l'IDR et médailles du travail pour 219 K€ en 2009, contre 375 K€ en 2008. De plus, une provision de 560 K€ a été constituée pour la remise en état des locaux du 8 rue de la renaissance à ANTONY.

NOTE 4 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2009	2008
Revenus de titres de participation (a)	0	280
Revenus de créances rattachées aux participations	194	895
Reprises financière - perte de change N-1	1 229	3 932
Provision/Reprise pour dépréciation de titres (b)	5 395	(5 395)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	61	121
Abandon de créances liées à des participations (c)	0	(4 500)
Dotations financières - perte de change latente N	(75)	(1 233)
Pertes/ Gain de change (d)	(925)	(2 159)
Intérêts et charges financières (e)	(1 274)	(2 766)
TOTAL	4 606	(10 824)

(a) Linedata Services n'a encaissé aucun dividende en 2009.

(b) La reprise de provision pour dépréciation de titres concerne les titres de Linedata Services Leasing & Credit.

(c) En 2008, un abandon de créance a été concédé à Linedata Services Asset Management, avec une clause de retour à meilleure fortune.

(d) Les pertes de change proviennent des remboursements effectués sur les comptes courants des filiales.

(e) Les intérêts et charges financières sont liés aux dettes auprès des établissements de crédit décrites en note 19.

NOTE 5 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2009	2008
Charges nettes de cessions d'immobilisations et mise au rebut	0	(8)
Résultat net des cessions d'actions propres	80	(429)
Autres charges/produits exceptionnelles (a)	(436)	(611)
Dotation/Reprise aux provisions sur l'attribution	0	195
TOTAL	(356)	(854)

(a) Au 30 juin 2009, dans le cadre des opérations d'apport, une charge de participation a été estimée pour chacune des activités apportées chez Linedata Services et les dettes afférentes ont été apportées à Linedata Services Asset Management et Linedata Services Leasing & Credit. Au 31/12/2009, compte tenu d'un résultat déficitaire, il n'existe pas de charge de participation chez Linedata Service Asset Management. En conséquence, la charge de participation afférente à l'activité apportée à Linedata Services Asset Management a été comptabilisée en charge exceptionnelle pour 148 K€ chez Linedata Services. De plus, une charge pour indemnité de résiliation du bail du 8 rue de la renaissance à Antony d'un montant de 350 K€ a été comptabilisée.

NOTE 6 – Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	11 353	-2 076	9 277
Résultat exceptionnel (et participation)	(521)	409	(112)
C.I.R		70	70
Boni d'intégration fiscale		3 364	3 364
Total	10 832	1 766	12 598

La société a opté pour le régime de groupe d'intégration fiscale, avec ses deux filiales françaises Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset Management, à partir de l'exercice 2007 pour une durée de 5 ans.

Les modalités de répartition de l'impôt définies par la convention d'intégration fiscale permettent d'assurer la neutralité fiscale aux sociétés intégrées.

Linedata Services se serait acquittée d'un impôt de 1 739 milliers d'euros si elle n'avait pas opté pour le régime d'intégration fiscale.

NOTE 7 – Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**(montant de l'impôt)****Le taux utilisé pour déterminer les accroissements ou allègements est de 34.43%**

(en milliers d'euros)	Accroissements	Allègements
Organic		20
Participation des salariés		0
Provision pour retraite		53
Effort construction		0
Ecart sur valeur liquidative d'OPCVM		0
Ecart sur valeur liquidative d'actions		159
Ecart de conversion		263
TOTAL	0	494

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 8– Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/08	Apports	Acquisitions	Transfert de poste à poste	Cessions	31/12/09
Frais d'établissement	489					489
Logiciels (b)	12 134	(8 241)	14			3 907
Fonds de commerce (a)	74 745	(74 745)				0
Immobilisation incorporelles en cours (c)	0					0
TOTAL	87 368	(82 986)	14	0	0	4 396

(a) Les frais d'introduction en bourse de l'exercice 2000 non liés à l'augmentation de capital ont été comptabilisés en frais d'établissement et amortis sur 5 ans.

(b) Les fonds de commerce correspondent aux apports de fonds de commerce suite à la fusion au 31 décembre 2002 :

- Linedata Services France : 55 200 milliers d'euros
- Ingénétudes : 19 400 milliers d'euro

Et à l'acquisition en 2005 du fond suivant :

- Arctis : 145 milliers d'euros

L'intégralité des fonds de commerce ont été apporté lors de l'APA, la répartition est la suivante :

- Linedata Services Leasing & Crédit : 23 264 milliers d'euros
- Linedata Services Asset Management : 51 481 milliers d'euros

NOTE 9 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/08	Apports	Acquisition	Cessions	31/12/09
Matériel industriel et informatique	2 136	(2 149)	31		19
Agencement	1 713	(1 247)			466
Matériel de transport	2	(2)			0
Matériel de bureau et informatique	921	(861)	20		79
Mobilier	296	(195)			101
TOTAL	5 068	(4 454)	51	0	665

NOTE 10 – Amortissements

(en milliers d'euros)	31/12/08	Apports	Dotations	Reprises	31/12/09
Frais d'établissement	489				489
Logiciels	3 484	(2 644)	816		1 655
Total des Amortissements	3 972	(2 644)	816	0	2 144
Matériel industriel et informatique	1 551	(1 652)	116		15
Agencement	874	(723)	109		261
Matériel de transport	2	(2)			0
Matériel de bureau et informatique	727	(732)	68		63
Mobilier	206	(149)	20		77
Total des Amortissements	3 361	(3 258)	314	0	416
TOTAL	7 333	(5 903)	1 130	0	2 560

NOTE 11 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/08	Apports	Acquisition	Cessions	31/12/09
Titres de participation					
LINEDATA SERVICES Luxembourg	2 603				2 603
LINEDATA SERVICES Leasing & Credit	6 924	23 075			30 000
LINEDATA SERVICES TUNISIE	1 033		0	0	1 033
LINEDATA SERVICES Inc	30 717				30 717
LINEDATA SERVICES GmbH	25				25
LINEDATA SERVICES Asset Management	11 058	57 387		0	68 445
BFT	29 639				29 639
LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE			52		52
Sous-total	81 998	80 463	52	0	162 513
Autres créances rattachées à des participations	8 801		10	8 306	505
Dépôts et cautionnements	106	(3)	8	41	71
Immobilisations financières	209		3 195	760	2 644
Total valeurs brutes	91 115	80 460	3 265	9 107	165 733
Provision pour dépréciation	-5 398			-5 398	0
Total valeurs nettes	85 717	80 460	3 265	3 709	165 733

La variation des autres créances rattachées à des participations au cours de l'exercice correspond à la variation des comptes courants des filiales étrangères de la Société. Le prêt vis-à-vis de Linedata Services Inc est passé à 321 K\$ en 2009 contre 10 357 K\$ à fin 2008.

Les immobilisations financières sont constituées d'actions propres. En 2009, 760 milliers d'euros ont été annulés afin de procéder à une diminution de capital. D'autre part, un programme de rachat d'actions a été mené en 2009. La société a acquis 299 117 actions au prix moyen de 7,81 euros.

Linedata Services a créé fin 2009 une nouvelle filiale en Tunisie, elle a pour nom Linedata Technologies Tunisie.

Une dépréciation des titres de Linedata Services Leasing & Credit a été constituée fin 2008. Du fait de l'apport partiel d'actif, le périmètre de la filiale s'est trouvé modifié. Cette provision n'ayant plus lieu d'être, elle a été reprise dans son intégralité.

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Gilbert Dupond ont été comptabilisées en titres immobilisés en application de l'avis CU CNC n°98-D. Gilbert Dupond a remplacé Oddo Midcap suite à la résiliation du contrat intervenue le 30 novembre 2008.

Au 31 décembre 2009, Linedata Services détient dans le cadre de ce contrat de liquidité 21 467 actions propres acquises à un prix moyen de 9.30 euros, soit une valeur de 200 milliers d'euros ainsi qu'un compte espèce de 108 milliers d'euros. Les informations relatives aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité sont les suivantes :

nombre d'actions achetées	238 028
cours moyen des achats	6.53 euros
nombre d'actions vendues	253 598
cours moyen des ventes	6.35 euros
montant des frais de négociation	0 euros
nombre d'actions à la clôture	21 467
pourcentage du capital représenté	0.19%
valeur nominale de ces actions	1,00 euro
valeur des actions au coût d'achat	199 728 euros
valeur des actions au prix de marché	199 643 euros

Echéances :

(en milliers d'euros)	A moins an	De un à cinq ans	Total
Créances rattachées à des participations	505		505

Les créances sur les filiales étrangères de la société (généralement mises à disposition de fonds octroyées pour financer certaines acquisitions réalisées par ces filiales), sont considérées comme étant à une échéance supérieure à 5 ans, à l'exception des intérêts courus (à moins d'un an).

NOTE 12 – Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS (milliers d'euros)	Capital	Capitaux Propres (hors capital et résultat)	Total Capitaux Propres	Capital Détenu (en %)	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	C.A HT	Résultats	Dividendes Encaissés Par la société	Observations
					Brute	nette						
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication												
Filiales (détenues à + de 50 %)												
LINEDATA SERVICES LEASING & CREDIT	8 739	10 573	27 899	1	30 000	30 000			17 001	3 416		-
LINEDATA SERVICES Luxembourg	123	1 614	1 688	1	2 603	2 603			2 555	74		-
LINEDATA SERVICES INC	29 000\$	48 079\$	60 333\$	100%	30 717	30 717	352		38 237\$	12 254\$		-
LINEDATA SERVICES GmbH	25	186	186	100%	25	25						-
LINEDATA SERVICES ASSET MANAGEMENT	45 128	37 107	47 320	100%	68 445	68 445	10 885		27 193	-8 706		-
LINEDATA SERVICES TUNISIE	100	3 248	3 587	100 %	1 033	1 033			2 779	339		-
LINEDATA SERVICES CANADA(a)	Dinars tunis \$1 CAN	Dinars tunis N/S	NS	100%	N/S	N/S			Dinars tunis N/A	Dinars tunis N/A		-
Beauchamp Financial Technology	3 529€	2 180€	6 076€	100%	29 638	29 638	153		9 945€	384€		-
LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE (b)	100		100		52	52						-
Participations (détenues entre 10 et 50%)												
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication												
	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Filiales françaises (ensemble)												
Filiales étrangères (ensemble)												
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)												
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)												
Renseignements globaux sur les titres												
	N/A	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Filiales françaises (ensemble)												
Filiales étrangères (ensemble)												
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)												
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)												

1 : CAPITAL

2 : CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 : QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)

4 : VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS

5 : PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES

6 : MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE

7 : CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ECOULE

8 : RESULTATS (BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)

9 : DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

a : Linedata services Canada : contr^ole de manière exclusive mais sans activité ni actif ou passif significatif

b : La société Linedata Technologies Tunisie S.A, crée fin 2009, n'a pas encore d'activité au 31 décembre 2009

NOTE 13 – Clients et autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Clients et comptes rattachés (a)	8 722	23 357
Fournisseurs, avoirs à recevoir groupe	7	132
Comptes courants groupe	10 165	2 650
Créances sociales	2	22
Créances fiscales	2 018	2 193
Impôt sur les sociétés	2 144	1 554
Autres créances	22	7
TOTAL	23 081	29 915

Les échéances des créances sont à moins d'un an.

(a) Linedata Services a apporté à ses deux filiales au 1/07/2009 23 645 K€ de créance client, les 8 722 K€ restant correspondent à des clients groupe.

Dépréciation des créances clients

(en milliers d'euros)	31/12/08	Apports	Dotations	Reprises	31/12/09
Provisions créances douteuses	963	(604)	124	483	0
TOTAL	963	(604)	124	483	0

NOTE 14 – Valeurs mobilières de placement et Actions propres

(en milliers d'euros)	Valeurs d'achat	Valeurs de marché
Sicav monétaires	194	194
Certificats de dépôt	3 000	3 015
TOTAL	3 194	3 209

Linedata Services ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces ni d'OPCVM actions, les placements de trésorerie disponible étant essentiellement faits en SICAV monétaires ou comptes rémunérés.

NOTE 15 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social était fixé à 11.224.621 euros, divisé en 11.224.621 actions de valeur nominale 1 euro.

Au 31 décembre 2009, suite à une réduction de capital par annulation de 199.768 actions auto-détenues, le capital social est fixé à 11.024.853 euros, divisé en 11.024.853 actions de valeur nominale 1 euro, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Le nombre correspondant de droits de vote est de 16.205.677 (soit 15.885.093 droits de vote exerçables en assemblée générale).

Le nombre d'options de souscription d'actions au 1^{er} janvier 2009 s'élevait à 377 000. Au cours de l'exercice 2009, 53 000 options de souscription ont été annulées.

Le nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2009 s'élève à 324 000.

Etat des options de souscription d'actions au 31 décembre 2009

Référence de l'attribution	Plan 2000 (n° 1)	Plan 2000 (n° 2)	Plan 2000 (n° 3)	Plan 2000 (n° 4)	Plan 2005 (n° 5)	Plan 2005 (n° 6)
Date de l'Assemblée	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	25/04/2000	30/06/2005	30/06/2005
Date du Directoire ayant consenti des options	17/05/2000	07/06/2001	12/12/2002	21/05/2004	10/11/2005	11/06/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	23 000	90 000	110 000	66 000	174 000	195 000
Dont						
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (fonction exercée lors de l'attribution)	10 000	5 000	10 000	5 000	50 000	20 000
- nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés (*)	13 000	46 000	100 000	61 000	95 000	100 000
Nombre total de bénéficiaires	3	39	16	22	27	51
Dont						
- nombre de mandataires sociaux	1	1	1	1	1	2
- nombre d'attributaires salariés pris en compte dans les 10 premiers, compte tenu en particulier de détentions égalitaires excédant le nombre de 10 (*)	2	14	15	21	15	17
Point de départ d'exercice des options	17/05/2005	07/06/2006	12/12/2007	21/05/2009	10/11/2007	11/06/2009
Date d'expiration	17/05/2010	07/06/2011	12/12/2012	21/05/2014	10/11/2015	11/06/2017
Prix d'exercice	17.00 €	23.417 €	16.04 €	14.71 €	18.48 €	19.70 €
Nombre d'options en vigueur au 1er janvier 2009	0	57 000	75 000	24 000	90 000	131 000
Nombre d'options attribuées en 2009						
Nombre d'options exercées en 2009		0	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées en 2009		3 000	10 000	0	17 500	22 500
Nombre total d'options restantes au 31 décembre 2009	0	54 000	65 000	24 000	72 500	108 500
Hypothèse de dilution potentielle (cumulée) sur base d'exercice des options au 31 décembre 2009	0.00%	0.48%	1.06%	1.27%	1.92%	2.89%

(*) : il est tenu compte des salariés de toutes les sociétés du Groupe, et non seulement de ceux de la société mère.

NOTE 16 – Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/08	Diminution de capital	Affectation du résultat 2008	Résultat 2009	31/12/09
Capital	11 225	(200)			11 025
Primes	90 157				90 157
Réserves légales	1 173				1 173
Autres réserves	22 767	(560)	1 125		23 333
Report à-nouveaux	71		(57)		14
Résultat de l'exercice	2 378		(2 378)	12 598	12 598
Capitaux propres	127 771	(760)	(1 309)	12 598	138 300
Dividendes distribués			1 309		

NOTE 17 – Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/08	Apports	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/09
Provisions pour pertes de change	1 229		75	1 229		75
Provisions	2 077	(1 787)	779	118		951
TOTAL	3 306	(1 787)	854	1 347	0	1 026

Une provision pour perte de change a été constituée en 2009 pour 75 milliers d'euros, celle-ci couvre les risques de perte sur les créances vis-à-vis des filiales étrangères de la Société.

Les montants figurant au 31/12/2009 en « Provisions pour charges » correspondent pour 161 K€ aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ainsi que de médailles du travail (voir note 18) et pour 560 K€ aux frais de remise en état du 8, rue de la Renaissance.

L'apport de 1 787 K€ correspond pour 1 772 K€ à l'IDR et la médaille du travail apporté à Linedata Services Leasing & Credit et Linedata Services Asset Management.

NOTE 18 – Engagements en matière de départ en retraite et de médaille du travail

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ en retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée.

Elle est basée sur la rémunération moyenne du personnel au 31/12/09, sur l'âge moyen, sur l'ancienneté moyenne actuelle et celle supposée lors du départ en retraite, sur les droits à indemnités acquis à cette date en fonction de la convention collective et de l'accord d'en vigueur, après application des coefficients venant de tables statistiques générales. Le montant provisionné est de 152 599 euros y compris les charges sociales.

Une estimation de la valeur actuelle des engagements de médaille du travail de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a également été effectuée. Le montant est de 8 868 euros y compris les charges sociales.

Base des calculs au 31/12/2009 :

Taux d'actualisation :	5.00%
Taux d'inflation :	2.00%
Taux de progression des salaires :	3.00%
Taux de mortalité :	INSEE TVTD 2004-06
Type de départ en retraite : pour les cadres	.
Age de départ en retraite :	
Cadres	
Salariés nés avant le 01.01.1950	63 ans
Salariés nés à partir du 01.01.1950	65 ans
Non cadres	
Salariés nés avant le 01.01.1950	61 ans
Salariés nés à partir du 01.01.1950	63 ans
Turnover :	
Avant 25 ans	40%
25 – 29 ans	29%
30 – 34 ans	20%
35 – 39 ans	12%
40 – 44 ans	5%
45 – 49 ans	2%
50 – 54 ans	0%
55 – 59 ans	0%
60 ans	0%

Synthèse des indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Variation de la valeur des engagements (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Engagement au 01/01	(2 440)	(2 195)	(382)	(363)	(2 822)	(2 558)
Coût des services	(181)	(158)	(42)	(39)	(223)	(197)
Coût de l'actualisation	(138)	(115)	(22)	(19)	(160)	(134)
Gains / Pertes actuariels	(354)	(177)	(22)	1	(376)	(176)
Modification du régime (1)		0	0	0	0	0
Prestations payées	143	205	23	38	166	243
Réduction / Liquidation de régime	0	0	0	0	0	0
Autres (transferts) - variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Valeur totale de l'engagement au 31/12	(2 971)	(2 440)	(445)	(382)	(3 416)	(2 822)

(1) : correspond aux incidences de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008.

Charge de l'exercice (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Coût des services rendus	181	158	42	39	223	197
Coût de l'actualisation	138	115	22	19	160	134
Rendement attendu des fonds d'assurance	0	0	0	0	0	0
Amortissement du coût des services passés	90	90	0	0	90	90
Amortissement des gains / pertes actuariels	1	(1)	22	(1)	23	(2)
Effet de réduction / liquidation de régime	0	0	0	0	0	0
Charge de l'exercice	410	362	86	57	496	419

Evolution de la provision (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Provision au 01/01	(1 737)	(1 403)	(382)	(363)	(2 119)	(1 766)
Charge de l'exercice	(410)	(362)	(86)	(57)	(496)	(419)
Prestations payées par l'employeur pendant l'exercice	143	205	23	38	166	243
Cotisations payées au fond d'assurance pendant l'exercice	0	0	0	0	0	0
Montant reconnu en capitaux propres	(355)	(177)	0	0	(355)	(177)
Provision au 31/12	(2 359)	(1 737)	(445)	(382)	(2 804)	(2 119)

Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision comptabilisée (en milliers d'euros)	Indemnités de fin de carrière 2009	Indemnités de fin de carrière 2008	Médailles du travail 2009	Médailles du travail 2008	Total 2009	Total 2008
Valeur de l'engagement au 31/12	(2 970)	(2 440)	(445)	(382)	(3 415)	(2 822)
Coûts des services passés non comptabilisés (1)	611	703	0	0	611	703
Gains / Pertes actuariels non comptabilisés		0	0	0	0	0
Provision au 31/12	(2 359)	(1 737)	(445)	(382)	(2 804)	(2 119)

(1) : correspond aux incidences non comptabilisées de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008 et de la modification de régime intervenue en 2004, ayant pour effet d'augmenter les engagements du Groupe envers ses employés ; les incidences de la modification de régime intervenue en 2004 sont amorties linéairement sur 10 ans à compter de la date de modification de régime, et l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2008 est amorti de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits, soit 9,6 ans.

NOTE 19 – Dettes financières

Les dettes financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Emprunts auprès des établissements de crédit	31 266	46 052
Découverts bancaires	181	82
Emprunts et dettes financières (intérêts courus)	208	498
Autres dettes financières (a)	2 065	2 065
TOTAL	33 720	48 698

(a) Les autres dettes correspondent pour 2 018 M€ à un compte courant avec la société LD Services Inc.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Total dettes financières (a)	8 205	25 574		33 720

(a) Le groupe a procédé au règlement de l'échéance du 20 janvier 2010 à hauteur de 7,8 M€, conformément au plan d'amortissement contractuel de l'emprunt bancaire.

Les 31,6 M€ concernent à hauteur de 31,2 M€ quatre échéances de remboursement annuelles de 7,8 M€ de l'emprunt bancaire.

NOTE 20 – Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Dettes fournisseurs	4 604	13 946
Dettes personnel	555	3 871
Dettes envers les organismes sociaux	393	3 025
Dettes envers les organismes fiscaux	1 398	5 537
Dettes sur immobilisations	0	2 506
Créditeurs divers	20 394	12 787
TOTAL	27 344	41 672

Les échéances des dettes sont à moins d'un an.

Le poste créditeurs divers est constitué pour 20 117 milliers d'euros de comptes courants des filiales liés au cash pooling.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 21 – Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Emprunts et dettes auprès des établissements de (Intérêts courus)	208	498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (FNP)	547	2 769
Dettes fiscales et sociales	791	5 451
Autres dettes (Avoir clients à établir)	0	521
Charges à payer	277	321
TOTAL	1 822	9 560

Le poste Dettes fournisseurs et compte rattachés (FNP) comportait fin 2008 des FNP correspondant aux activités apportées au 1^{er} juillet 2009.

NOTE 22 – Détail des produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN (en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Créances clients et comptes rattachés (factures à établir)	0	1 738
Autres créances	3	132
TOTAL	3	1 870

Le poste Créances clients et comptes rattachés (FAE) comportait fin 2008 des FAE correspondant aux activités apportées au 1^{er} juillet 2009.

NOTE 23 – Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Participations	162 513	81 998
Créances rattachées à des participations	505	8 801
Créances clients et comptes rattachés	8 718	6 632
Autres créances	10 165	3 847
Emprunts et dettes financières diverses	2 065	3 564
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 266	5 075
Autres dettes	20 117	10 411
Revenus de titres de participations	0	280
Autres produits financiers	194	893
Autres charges financières	63	76

NOTE 24 – INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La Société LINEDATA SERVICES a souscrit :

- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 9,6M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier. Le capital restant au 31 décembre 2009 est de 5,3 M€. La date d'échéance est le 20 janvier 2010.
- un tunnel départ 20 avril 2006 (CAP à 3,95% - Floor à 2,38% - prime trimestrielle de 0,10% annuels), pour un nominal de 13,2M€ amortissable sur 4 ans tous les 20 janvier. Le capital restant au 31 décembre 2009 est de 7,4 M€. La date d'échéance est le 20 janvier 2010.
- un swap participatif (50%) à 4,26% pour un nominal de 14,2M€ (échéance 20 janvier 2013).
- un swap participatif (50%) à 4,23% pour un nominal de 14,2M€ (échéance 20 janvier 2013).

La juste valeur de ces swaps et de ces tunnels au 31 décembre 2009 est négative de 700 milliers d'euros. L'emprunt est intégralement couvert par les différents instruments de couverture ci-dessus cités.

NOTE 25 – Engagements hors bilan

La synthèse des obligations contractuelles hors bilan et des autres engagements commerciaux au 31/12/2009 se présente comme suit (en milliers d'euros) :

Obligations contractuelles	Total 31/12/2009	Paiements dus par période			Rappel
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	2008
Contrats de location simple	9 444	2 083	4 200	3 161	6 308
TOTAL	9 444	2 083	4 200	3 161	6 308

La société Linedata Services Assurances a bénéficiée en 2008 d'un abandon de créance de 4 500 000 euros, dans le cas où la société Linedata Services Assurances reviendrait à meilleure fortune, cette dernière reversera à la société Linedata Services SA le montant des sommes présentement abandonnées, le tout sans intérêt. Ce reversement ne devra toutefois pas avoir pour effet de dégager une perte comptable pour la société Linedata Services Assurances, et la présente clause de retour à meilleure fortune est limitée dans le temps à 5 (cinq) ans.

Clauses d'exigibilité de l'emprunt renégocié au 27 novembre 2007 (avenant n°2 à la convention de prêt), portant sur le respect de ratios financiers (établi sur la base des comptes consolidés selon le référentiel IFRS) :

Emprunt	Définition du ratio	Cas d'exigibilité de l'emprunt
Décembre 2009	Dettes financières nettes / EBE Retraité	Si supérieur à 2,5
	Cash Flow libre / Service de la dette	si inférieur à 1
	Dettes financières / Fonds Propres	si supérieur à 1

Dettes financières nettes : (+) dettes financières (-) disponibilités et VMP

EBE retraité : (+) résultat opérationnel courant (+) dotations aux amortissements et aux provisions comptabilisées en résultat opérationnel courant (-) reprises des amortissements et provisions comptabilisées en résultat opérationnel courant (-) autres charges opérationnelles (hors dotations nettes) (+) autres produits opérationnels.

Cash flow libre : EBE retraité (-) charge d'impôt des sociétés exigible (+) charge participation (-) participation décaissée (+ ou -) variation du BFR (-) investissements des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (+) prix de vente des cessions d'actifs immobilisés (+) emprunt contracté (+) apports en fonds propres (-) dividendes décaissés

Service de la dette : intérêts et charges financières (+) remboursements en principal des dettes financières

Au 31 décembre 2009, le ratio R2 s'élève à 0,53, le R3 à 0,82 et le R4 à 0,36.

En garantie de cet emprunt, Linedata Services a nanti au profit des banques prêteuses 3 607 990 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services Inc, et 1.725.812 des actions qu'elle détient dans sa filiale Linedata Services (BFT) Ltd.

Dans le cadre de ce même emprunt Linedata Services a par ailleurs souscrit un certain nombre d'engagements complémentaires auprès des banques, telles que l'obtention d'accords préalables du pool bancaire en cas de dépassements de montants d'investissements maximums fixés dans la Convention, ou d'endettements complémentaires du Groupe.

Les autres clauses contractuelles de défaut ont été respectées au 31 décembre 2009, et la société n'anticipe pas, à ce jour, un non respect pour l'exercice 2010.

Les garanties reçues et données dans le cadre des différentes acquisitions et cessions réalisées par Linedata Services se présentent comme suit :

		Objet	Date début	Date fin	Bénéficiaire	Montant plafond
Acquisition des actions BFT	Reçue	Garantie sur les taxes	05/12/2005	05/12/2012	Linedata Services	18 488 k€

D.I.F

A fin 2009, le nombre d'heures de formation cumulé acquis au titre du Droit Individuel à la Formation est de 16 348 heures. Ces dernières n'ont pas donné lieu à demande de la part des salariés.

NOTE 26 – Engagements crédit baux

(en milliers d'euros)	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	1 018		1 018
Amortissements :			
cumuls exercices antérieurs	890		890
dotations de l'exercice	92		92
TOTAL	37		37
Redevances payées :			
cumuls exercices antérieurs	584		584
redevances de l'exercice	255		255
TOTAL	839		839
Redevances restant à payer :			
à un an au plus	110		110
à plus d'un an et cinq ans au plus	102		102
à plus de cinq ans			
TOTAL	212	0	212
Dont valeur résiduelle :			
à un an au plus			0
à plus d'un an et cinq ans au plus			0
à plus de cinq ans			
TOTAL	0	0	0

NOTE 27 – Participation des salariés

Il n'y a pas de participation cette année.

NOTE 28 – Rémunération globale par catégorie de dirigeants

Le montant des rémunérations versées en 2009 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance par la société ou certaines de ses filiales, à raison de leurs fonctions dans le groupe s'élève à 1 007 milliers d'euros.

NOTE 29 – Effectifs

Les charges de personnel figurant dans le compte d'exploitation correspondent à un effectif moyen de 166 salariés, dont 144 cadres et 12 non cadres.

NOTE 30 – Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par Linedata Services

En milliers d'euros	PERONNET et Associés		ERNST & YOUNG et Autres (réseau Ernst & Young)	
	2009		2009	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
* Commissariat aux comptes (certification, comptes sociaux et consolidés) Emetteur Filiales intégrées globalement	156		319	
* Prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement				
Sous-total	156		319	
Autres prestations				
* Juridique, fiscal, social				
* Autres				
Sous-total				
TOTAL	156		319	

NOTE 31– Passifs éventuels

Les litiges en cours ont fait l'objet d'une analyse. Le cas échéant, ces litiges ont donné lieu à la constitution d'une provision estimée par la Direction. L'incertitude résiduelle inhérente à tout litige ne pourrait avoir une incidence négative sur le résultat supérieure à 500 K€.

NOTE 32– Evénements post clôture

Aucun événement significatif

Projet d'affectation du résultat

En euros

Origines

Résultat de l'exercice	12.598.034
Autres réserves	23.333.216
Report à nouveau	13.852

Affectations

Affectation aux réserves	
- réserve légale	
- réserves réglementées	
- autres réserves	33.740.132
Dividendes (*)	2.204.970
Autres répartitions	
Report à nouveau	

Totaux	35.945.102	35.945.102
--------	------------	------------

(*) Dividendes distribuables en franchise de prélèvement exceptionnel.

Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés au titre des actions propres sera affecté au poste " Report à nouveau".

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Linedata Services, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 3.5 de l'annexe, les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'usage pour l'entreprise. Cette valeur d'usage est déterminée sur la base des flux attendus des sociétés concernées. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie retenue par votre société et vérifié les calculs de détermination des valeurs d'usage retenues par votre société au 31 décembre 2009. Nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Péronnet & Associés		Ernst & Young et Autres
Olivier Péronnet	Didier Bazin	Hervé Jauffret

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1^{re} convention :

Contrat de prestations de services entre votre société et la société Inveendo

Modalités : selon les dispositions de ce contrat la société Inveendo fournit à votre société des prestations d'études et de conseil. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de un an. Les conditions sont identiques à celles du contrat autorisé au titre de l'année 2008.

Les prestations fournies par la société Inveendo consistent en :

- ✓ d'une part, être à l'écoute du marché et signaler à votre société les nouvelles opportunités stratégiques. Cette prestation est facturée pour un montant forfaitaire, fixe et non révisable de 15 000 euros hors taxes sur la durée du contrat ;
- ✓ et, d'autre part, sur demande de votre société, à assister cette dernière en matière de développement commercial et à la conseiller dans les domaines de la stratégie et du management. Cette prestation est facturée sur la base de 2 000 euros hors taxes par journée d'intervention.

Cette convention a fait l'objet, sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, de la constatation d'une charge de 35 299 euros.

Personne concernée par cette convention : Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 27 avril 2009.

2^{eme} convention :

Modification des rémunérations pour les membres du Directoire détenteurs d'un contrat de travail avec la société.

Modalités : Le Conseil de Surveillance a autorisé Messieurs Denis BLEY et Michael de VERTEUIL à percevoir les rémunérations suivantes :

Bénéficiaires	Rémunération fixe	Prime d'objectif
	2009	2009
Monsieur Denis BLEY	160 000	60 000
Monsieur Michael de VERTEUIL	170 000	100 000

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rémunérations brutes versées par votre société sont les suivantes :

- Pour Monsieur Denis BLEY : 212 900 euros
- Pour Monsieur Michael de VERTEUIL : 256 151 euros
-

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Denis BLEY et Michael de VERTEUIL, membres du Directoire.

Autorisation du Conseil de Surveillance en date du 9 mars 2009.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1^{ère} convention :

Convention de mise à disposition de fonds par votre société à Linedata Services GmbH

Les avances consenties par Linedata Services GmbH sont rémunérées au taux T4M + 0,4%. Cette convention a été sans effet sur l'exercice.

2^{ème} convention :

Convention de mise à disposition de fonds par votre société à Linedata Services Inc et ses avenants (n°1 à n°8).

La convention initiale de mise à disposition de fonds ainsi que ses avenants n°1 à n°8 ont conduit à constater, sur l'exercice, des produits financiers pour 148 585 euros. La créance de votre société envers Linedata Services Inc. s'élève au 31 décembre 2009 à 352 303 euros dont les intérêts non réglés pour 129 350 euros.

3^{ème} convention :

Convention de sous-location et services par votre société à Linedata Services Leasing & Credit (anciennement Linedata Services Ingénierie).

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, en application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 599 773 euros. Le solde du dépôt de garantie encaissé est de 2 876 euros.

4^{ème} convention :

Convention de sous-location et de services par votre société à Linedata Services Asset Management (anciennement Linedata Services Assurances) et son avenant.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, en application de cette convention et de son avenant, votre société a comptabilisé un produit de 1 683 337 euros. Le solde du dépôt de garantie encaissé est de 44 383 euros.

5^{ème} convention :

Contrat de prestations de services entre votre société et la société YST Consulting en date du 17 avril 2008, complété d'avenants en date du 17 décembre 2008, du 17 juillet 2009 et du 17 décembre 2009 et de contrats d'application n°1 à n°5.

Cette convention a fait l'objet, sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, de la constatation d'une charge de 140 000 euros.

6^{ème} convention :

Convention d'abandon de créance consentie par votre société à Linedata Services Asset Management (anciennement Linedata Services Assurances) avec clause de retour à meilleure fortune.

L'abandon de créance, consenti en date du 1^{er} décembre 2008, s'est élevé à 4 500 000 euros. La clause de retour à meilleure fortune est toujours en effet.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Péronnet & Associés		Ernst & Young et Autres
Olivier Péronnet	Didier Bazin	Hervé Jauffret

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Etabli en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, ce rapport est destiné à exposer à l'assemblée générale la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de Linedata Services S.A., ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et par le Groupe.

1 – GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Linedata Services est une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Issu d'une division d'un groupe de services informatiques, le Groupe Linedata Services s'est construit initialement par un LBO puis par acquisition successive de sociétés ou fonds de commerce. Il se dote progressivement des structures et procédures de gouvernement d'entreprise qu'il juge adaptées à sa taille et à son mode de fonctionnement.

La Société a analysé ses pratiques de gouvernement d'entreprise au regard des stipulations du code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF dans sa version de décembre 2008 (ci-après le "code AFEP-MEDEF" consultable sur le site medef.typepad.com/Code-Consolide-AFEP-MEDEF.pdf). Elle considère que ce code correspond pour sa majeure partie à ses principes actuels et aux processus existant à ce jour ou dont la mise en place est envisagée, et en conséquence a décidé de s'y référer. Dans la suite de ce chapitre, les écarts principaux par rapport au code sont indiqués au regard de la description des différents éléments.

1.1 - Composition du Conseil de Surveillance

Fonction	Nom	1 ^{ère} nomination	Echéance du mandat	Age	Nb. actions détenues au 31/12/2009	Indépendant
Président	Mr Jacques Bentz	A.G. du 16 février 1999	A.G. 2011	68 ans	7.330	Oui
Membre, puis Vice-président	Mr Vivien Levy-Garboua	Conseil du 7 mars 2008, ratification A.G. du 20 juin 2008 Vice-président à compter du 23 juillet 2009	A.G. 2010	62 ans	500	
Membres	Mr Jean-Philippe Peugeot	A.G. du 28 juin 2004	A.G. 2010	56 ans	1	
	Mr Francis Rubaudo	A.G. du 16 février 1999	A.G. 2011	58 ans	10	Oui

Les autres fonctions exercées par les membres du Conseil au cours de l'exercice sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire, de même que les rémunérations qu'ils ont perçues de la Société ou du Groupe.

Le Conseil ne comprend pas de membres désignés par les salariés, les salariés de la Société et du Groupe détenant moins de 3% du capital de la Société dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et du FCPE LDS Actionnariat.

D'après les statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, et chaque membre du Conseil doit détenir au moins 1 action de la Société. Les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de deux années. Ils sont rééligibles. Le nombre de membres ayant plus de 70 ans ne peut dépasser le tiers du nombre total des membres.

Les membres du Conseil indiqués comme indépendants dans le tableau ci-dessus satisfont aux critères qui définissent un administrateur indépendant d'après le code AFEP-MEDEF. N'ont pas été retenus comme indépendants Monsieur Peugeot, qui exerce des fonctions dans Société Foncière, Financière et de Participations – FFP, actionnaire de la Société à plus de 10% du capital, et Monsieur Levy-Garboua, qui exerce des fonctions au sein d'un important client du Groupe.

1.2 – Organes de direction du Groupe

Le Conseil de Surveillance a nommé un Directoire, constitué au début de l'exercice 2009 de 3 membres, et étendu à 4 membres à l'occasion de son renouvellement en février 2009. La composition du Directoire a ainsi été la suivante :

Fonction	Nom	1 ^{ère} nomination	Echéance du mandat	Age	Nb. d'actions en pleine propriété au 31/12/2009
Président	Mr Anvaraly Jiva	16 février 1999	16 février 2011	58 ans	2.425.430
Membres	Mr Denis Bley	16 février 2009	16 février 2011	44 ans	-
	Mr Yves Stucki	16 février 1999	16 février 2011	67 ans	152.400
	Mr Michael de Verteuil	25 septembre 2006	16 février 2011	55 ans	66.400

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Ses membres sont toujours rééligibles.

Les autres mandats exercés par les membres du Directoire en fonction au cours de l'exercice sont détaillés dans le rapport de gestion du Directoire, de même que les rémunérations qu'ils ont perçues de la Société ou du Groupe.

Le Directoire exerce les fonctions de direction générale de la Société conformément à la législation en vigueur, et sous le contrôle du Conseil de Surveillance. En dehors des pouvoirs attribués spécifiquement au Conseil et à l'Assemblée par la législation, ni les statuts de la Société ni le Conseil n'ont fixé de limites particulières aux pouvoirs du Président du Directoire ni du Directoire dans son ensemble, mais comme indiqué ci-après, le Directoire consulte régulièrement le Conseil sur tous les événements et décisions importants concernant la Société ou le Groupe.

Le Président du Directoire a délégué certains de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires, et a désigné dans ce cadre des responsables opérationnels par région. Ces responsables opérationnels sont pleinement responsables (opérations et gestion) des activités qu'ils supervisent et répondent devant le Président du Directoire de la performance de ces dernières.

Compte tenu de l'organisation opérationnelle régionale associée à des fonctions supports transversales, le Comité Exécutif du Groupe est constitué des Directeurs opérationnels des régions et des responsables des directions fonctionnelles. Il regroupe ainsi en fin d'année 2009, autour du Président du Directoire :

Directions opérationnelles	Europe du Sud	Philippe VERBOOGEN
	Europe du Nord	David BILBE
	Amérique du Nord	Annie MORRIS
	Asie	Andrew MILLER
Directions fonctionnelles	Administration et Finance	Denis Bley
	Développement International, Offre, Communication et Marketing	Michael de Verteuil
	Recherche et Développement	Randy GUY
	Ressources Humaines	Marie-Odile PIRUS
	Stratégie	Yves Stucki

Le Comité Exécutif se réunit environ tous les deux mois pendant deux jours. Il traite à la fois des sujets stratégiques (Plan Produit, Recherche et Développement, croissance externe, ...), opérationnels (projets, plans d'actions commerciales et plans d'économies) et transverses (coordination Ressources Humaines, harmonisation des pratiques) et des revues financières (budget et reporting notamment).

Par ailleurs, des comités sont organisés dans chaque division opérationnelle pour traiter les sujets opérationnels et commerciaux propres à ces divisions.

1.3 – Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil s'appuie sur les statuts de la Société et sur la législation et la réglementation, ainsi que sur les règles établies au fil du temps avec le Directoire.

Le Conseil se réunit régulièrement dans les cas prévus par les missions qui lui sont attribuées par la loi, telles que la revue des comptes annuels et semestriels et l'examen du rapport d'activité trimestriel du Directoire. Il statue à cette occasion (ou dans des séances spécifiques si besoin est) sur les autorisations de conventions réglementées ou d'octroi de garanties, la nomination des membres du Directoire et la fixation de leur rémunération,

Il se réunit également à l'occasion de tous les événements importants concernant la Société ou le Groupe. En particulier, il est consulté par le Directoire à l'occasion de la préparation des budgets et de l'organisation de toutes les assemblées générales, dans les projets de croissance externe, d'augmentation de capital et de conclusions d'emprunts, lors de la prise de décisions stratégiques.

Les convocations sont en général envoyées par courrier, après consultation des membres quant à leurs disponibilités, et transmises par le secrétaire du Conseil. En cas d'urgence, elles peuvent être transmises par voie électronique.

Les documents utiles aux délibérations sont communiqués quelques jours avant la séance afin de permettre aux membres du Conseil de demander d'éventuels compléments d'information. Indépendamment des réunions du Conseil, ses membres sont destinataires des communications publiques effectuées par la Société et ont accès sur demande à toute information souhaitée. Selon leurs centres d'intérêt et compétences particulières, certains membres du Conseil sont associés par la Direction du Groupe à des présentations d'études préliminaires, par exemple lors des acquisitions externes ou de la préparation des plans stratégiques.

Selon les sujets à traiter, le Conseil invite à ses réunions les personnes qu'il juge utiles. Outre les membres du Directoire, peuvent ainsi être invités certains dirigeants du Groupe ou des personnes extérieures. Les commissaires aux comptes sont convoqués aux séances dans les conditions prévues par la loi. Les délégués désignés par le Comité d'Entreprise de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie la Société (CE-UES) sont convoqués à toutes les séances pour y assister avec voix consultative.

Le Conseil a constitué en son sein deux comités, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations, qui lui rendent compte de leurs travaux après chacune de leurs séances. Du fait de la taille restreinte du Conseil, celui-ci a décidé de ne pas constituer de comité de sélection ou des nominations, les fonctions qui seraient dévolues à ces comités d'après le code AFEP-MEDEF étant exercées par le Conseil lui-même dans sa totalité sous l'impulsion de son Président.

La finalisation en 2010 du règlement intérieur, sur lequel le Conseil a travaillé pendant l'année 2009, et la mise en place d'une procédure d'évaluation permettront de mettre la Société en conformité avec le code AFEP-MEDEF.

1.4 - Travaux du Conseil de Surveillance pendant l'exercice 2009

Le Conseil s'est réuni sept fois pendant l'année 2009. Le taux de participation de ses membres aux réunions a été de 89% (93% en incluant les membres représentés par pouvoir).

Lors de ces réunions, le Conseil a notamment procédé à :

- la revue des comptes sociaux et consolidés et des rapports corrélatifs pour l'année 2008 et le 1^{er} semestre 2009, ainsi que des projets de communication financière préparés par le Directoire, et l'approbation du rapport du Président du Conseil (sur les travaux du Conseil et le contrôle interne) ; à cette occasion, les commissaires aux comptes ont rendu compte de l'exécution de leur mission et le Comité d'audit a exposé ses propres remarques sur les comptes et les procédures ;
- l'examen des rapports trimestriels du Directoire ainsi que des éléments trimestriels de reporting et de prévision présentés par le Directoire ; la revue des chiffres d'affaires trimestriels et des projets de communication au marché ;
- la revue du budget 2009 préparé par le Directoire ;
- le renouvellement du Directoire avec fixation à 4 du nombre de membres du Directoire à effet du 16 février 2009 ;
- la revue des résolutions proposées par le Directoire à l'assemblée générale annuelle, notamment de celles relatives aux autorisations financières, et des documents mis à disposition des actionnaires ;
- le suivi des opérations d'achat d'actions propres en vue de les annuler pour réduire le capital social ;
- le suivi de la préparation et de la réalisation du projet de réorganisation des structures juridiques des sociétés françaises ;
- l'analyse du positionnement de la Société par rapport aux recommandations du code AFEP-MEDEF, avant de décider de s'y référer, puis l'élaboration d'un projet de règlement intérieur du Conseil et d'une mise à jour du règlement du Comité d'audit ;
- l'autorisation des conventions réglementées citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, et le renouvellement d'autorisation de diverses garanties (tel le nantissement des actions de filiales en garantie de l'emprunt).

Le Conseil a régulièrement entendu le compte-rendu des séances du Comité d'audit, notamment sur ses travaux relatifs au contrôle interne et aux procédures, au suivi des grands contrats et à la gestion des risques.

Le Conseil a par ailleurs fixé la rémunération du Président du Directoire et autorisé les modifications de rémunérations salariales pour les membres du Directoire détenteurs d'un contrat de travail avec la société, et décidé la répartition des jetons de présence pour l'exercice 2008.

1.5 - Comités constitués dans le cadre du gouvernement d'entreprise

Comité d'audit

Le Comité d'audit était composé en 2009 de Monsieur Rubaudo, Président du Comité, et de Monsieur Levy-Garboua.

Constitué le 14 décembre 2004, ce Comité dispose d'un règlement intérieur écrit approuvé par le Conseil de Surveillance. Les missions qui lui ont été dévolues par le Conseil au titre de ce règlement intérieur – rédigé avant la parution de l'ordonnance et du décret de décembre 2008 et avant prise en compte du code AFEP-MEDEF - sont :

- d'examiner et commenter si nécessaire l'organisation, les procédures et les méthodes d'arrêté des comptes, y compris le reporting, le contrôle interne, les prévisions et la vérification par les Commissaires aux Comptes (avec ces derniers, d'examiner les remarques qu'ils pourraient formuler) ;

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables, de leur respect et de la conformité aux standards retenus pour l'établissement des comptes ;
- d'analyser les comptes préparés par le Directoire ;
- d'examiner au préalable les documents financiers publiés périodiquement par la Société, en veillant à la qualité de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- de donner son avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes et sur la qualité de leurs travaux.

Conformément aux évolutions de la législation, le Comité assure désormais également le suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité rend compte en temps utile au Conseil chaque fois qu'il l'estime nécessaire ou que le Conseil lui en fait la demande, et au moins deux fois par an. En pratique, il a tenu le Conseil informé de ses travaux après chacune de ses séances.

Le Comité d'audit s'est réuni huit fois au cours de l'exercice avec un taux de participation de 94%. Des représentants de la Direction Financière du Groupe participent aux réunions. Les commissaires aux comptes y participent lorsque l'ordre du jour comporte des sujets liés à l'arrêté des comptes, selon un planning établi en début d'année. Le Comité a également entendu certains responsables opérationnels et le Président du Directoire selon les besoins de ses travaux.

Au cours de l'année, le Comité a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2008, à la revue des options de clôture et notamment des tests d'impairment, puis à l'examen des comptes du premier semestre 2009, et enfin à la préparation de la clôture des comptes 2009 avec la revue des options de clôture et des tests d'impairment. Il s'est régulièrement tenu au courant de l'avancement des grands projets de développement et des difficultés rencontrées dans leur gestion et de l'évolution des encaissements clients.

Il a suivi tout au long de l'année l'avancement des actions relatives à la mise en place de systèmes de contrôle interne : recensement des risques, élaboration de procédures de gestion de ces risques, formalisation des procédures et systèmes de contrôle financier du Groupe. Il a entendu la synthèse des conclusions des Commissaires aux comptes sur leur audit préliminaire relatif au contrôle interne et aux procédures.

Enfin, il a préparé certains des travaux du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, en ce qui concerne le positionnement de la Société par rapport aux recommandations du code AFEP-MEDEF et la mise à jour de son propre règlement intérieur.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour rôle de proposer au Conseil les éléments de rémunération du Président du Directoire, de donner un avis sur les modifications de salaires des membres salariés du Directoire, et d'examiner les propositions d'attribution de stock options et d'attribution gratuite d'actions formulées par le Directoire. Il est également consulté par le Directoire sur ses projets de rémunération des directeurs opérationnels du Groupe non mandataires sociaux. La formalisation d'un règlement intérieur écrit est en cours afin de mettre la Société en conformité avec le code AFEP-MEDEF.

Le Comité était composé en 2009 de Messieurs Jacques Bentz et Jean-Philippe Peugeot. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice avec un taux de participation de 100%. Ses travaux ont porté sur la rémunération du Président du Directoire, des membres salariés du Directoire et des directeurs opérationnels du Groupe.

1.6 - Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Elles sont données par l'article 28 des statuts de la Société reproduit ci-après.

L'actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou à la société sans indication de mandat, ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son comptes en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et le cas échéant de fournir à la société tout élément permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

1.7 - Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La répartition des jetons de présence 2008 a été effectuée, en conformité avec la loi et les statuts, par délibération du Conseil, certains membres renonçant à attribution en considération des autres fonctions qu'ils exercent. Une partie des jetons de présence a été attribuée spécifiquement pour la participation au Comité d'audit. Compte tenu du taux très élevé de participation de tous les membres aux séances, il n'a pas été appliqué de variabilité liée à l'assiduité tel que recommandé par le code AFEP-MEDEF.

Seul le Président du Directoire est rémunéré pour ses fonctions de mandataire social ; il n'a pas le statut de salarié de la Société ni d'une société du Groupe. Sa rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance sur recommandations émises par le Comité des rémunérations. Les autres membres du Directoire ne sont pas rémunérés pour leur fonction de membre du Directoire. Ceux qui ont perçu une rémunération l'ont perçue en leur qualité de salariés de Linedata Services. Les modifications de leur rémunération sont autorisées par le Conseil sur avis du Comité des rémunérations dans le cadre d'une procédure de conventions réglementées.

L'attribution des rémunérations variables des membres du Directoire est liée à l'atteinte d'objectifs déterminés en début d'année et qui dépendent des fonctions de l'intéressé : des critères de réalisation de chiffre d'affaires et/ou de résultat sur son périmètre de responsabilité, la définition de tâches spécifiques qui sont à mener à bonne fin, etc... Les rémunérations exceptionnelles sont fonction de l'accomplissement éventuel d'actions particulières ou de la réalisation de performances financières dépassant l'objectif fixé.

Les membres du Directoire rémunérés par la Société adhèrent aux régimes de retraite et de prévoyance applicables à la Société, laquelle prend en charge les cotisations patronales correspondantes. Aucun régime complémentaire spécifique de retraite n'a été mis en place pour les mandataires sociaux et la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice des seuls mandataires sociaux. Les membres du Directoire salariés de la Société bénéficient le cas échéant lors de leur départ de la Société des indemnités de licenciement ou indemnités de fin de carrière prévues dans la Convention Collective et les accords d'entreprise, qui sont limitées respectivement à 12 mois de rémunération pour une indemnité de licenciement et 4,5 mois de rémunération pour une indemnité de fin de carrière. Il n'est pas prévu d'éléments de rémunération, indemnités ou autres avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction de mandataire social.

Le Comité des rémunérations donne son avis sur les propositions d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, et le Conseil, en application de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, statue sur la levée des options et la conservation d'actions par les membres du Directoire qui ont bénéficié d'une attribution d'options de souscription d'actions. Il est précisé qu'il n'y a pas eu de telles attributions au cours de l'exercice 2009.

1.8 – Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous informons que ces éléments sont inclus dans l'annexe 1 au rapport de gestion du Directoire.

2 - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments obtenus lors de discussions avec le Directoire, le Comité d'audit et certains membres du Comité Exécutif, ainsi qu'avec la collaboration des services administratifs et financiers en ce qui concerne les procédures formalisées. Il s'appuie également sur les revues effectuées en cours d'année par le Comité d'audit relativement au contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de Linedata Services vise à assurer la maîtrise des risques et l'efficacité des opérations de la Société et du Groupe, et en particulier l'application des instructions et orientations fixées par le Directoire, le bon fonctionnement des processus internes de la Société et du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et règlements. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Linedata Services a organisé ses systèmes de contrôle autour des principes suivants :

- la mise en place d'une Direction Financière, d'un contrôleur interne rattaché à la Direction Financière et de contrôleurs de gestion par région ;
- un "reporting" financier par région et consolidé au niveau du Groupe ;
- un suivi opérationnel formalisé à un niveau très fin, permettant une vision détaillée par la Direction de chacun des métiers et de chacune des régions du Groupe, de leurs performances et de leurs perspectives, ainsi qu'un contrôle de la fiabilité des informations comptables ;

- l'amélioration permanente de la formalisation de procédures au niveau du Groupe, tant sur les aspects de contrôle opérationnel que dans les domaines comptables, financiers, administratifs ;
- un processus de gestion de la croissance externe portant tant sur les études préalables aux acquisitions que sur l'intégration des entités après l'acquisition.

Les Directeurs Administratifs et Financiers des régions répondent au Directeur Financier du Groupe. Les contrôleurs de gestion répondent à la fois au Directeur Administratif et Financier de la région et au Responsable du contrôle financier Groupe, lui-même rattaché au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Au cours de l'année 2009, Linedata Services a fait évoluer son organisation en renforçant le contrôle de gestion des entités, et les fonctions financières "corporate" ont été complétées avec la spécialisation d'une personne sur les fonctions de contrôle interne. Une première mission de contrôle interne a été menée avec une équipe dédiée sur les régions Europe du Sud et Europe du Nord afin d'établir un état précis des procédures existantes. La mission s'est ensuite poursuivie avec la formalisation des procédures qui ne l'étaient pas encore et l'initialisation de la rédaction et de la mise en place des procédures manquantes en Europe du Sud.

Ces renforcements et l'extension de la mission de contrôle interne à l'ensemble des régions du Groupe devraient permettre ultérieurement à Linedata Services de choisir en connaissance de cause un référentiel adapté de contrôle interne, et de présenter le présent chapitre en corrélation avec le référentiel ainsi adopté.

2.1 - Le suivi opérationnel

Le Groupe est organisé par zone géographique, chacune des zones étant placée sous la responsabilité d'un membre du Comité Exécutif. Une même zone géographique - ou région - peut inclure une ou plusieurs entités juridiques dans un ou plusieurs pays.

Au niveau de chaque région sont établis un budget annuel, des révisions budgétaires trimestrielles et un reporting opérationnel mensuel. Ces éléments sont ensuite consolidés au niveau du Groupe. Chaque mois, le reporting est préparé par le Directeur opérationnel régional assisté du Directeur Administratif et Financier de sa région, puis présenté au Président du Directoire et à la Direction Financière du Groupe, en présence le cas échéant d'autres membres du Comité Exécutif. Les réunions budgétaires sont organisées selon la même méthodologie.

Le planning des réunions est compatible avec le calendrier des communications financières. Il alterne des revues limitées de l'activité du mois effectuées dans les locaux des entités, et des revues trimestrielles plus approfondies au Siège. Par ailleurs, le Comité Exécutif consacre régulièrement une partie de ses réunions à la revue financière des activités.

Le format du reporting opérationnel est défini globalement pour toutes les entités du Groupe, et adapté si nécessaire aux spécificités locales. Le contenu du reporting s'est largement enrichi à compter de l'année 2006 et est désormais étendu à des éléments non strictement financiers, notamment le suivi des effectifs, de la R&D, de l'activité commerciale et des projets. Le reporting intègre également les positions et les prévisions de trésorerie et de suivi du BFR.

Chaque trimestre, une synthèse de ces informations est transmise au Conseil de Surveillance.

Tous les semestres, un rapprochement est effectué entre le reporting opérationnel et les comptabilités statutaires des entités juridiques. Ces analyses permettent de fiabiliser tant les informations financières que les informations de gestion.

2.2 – Les procédures de contrôle opérationnel

Un certain nombre de règles ont été formalisées concernant les activités au sein de chaque entité et notamment :

- Contrats avec les clients. Sur le périmètre français, ils sont signés par le Président du Directoire, lequel a délégué sa signature aux responsables opérationnels des entités à l'étranger. En sus des validations juridiques, les contrats importants en négociation font l'objet d'une revue par les services financiers en vue de valider la rentabilité du contrat et d'anticiper le mode de reconnaissance des revenus et les options financières corrélatives.
- Contrôle des engagements de dépenses et investissements et délégations de signatures. Les processus d'autorisation ont fait l'objet de notes écrites diffusées dans les entités.
- Contrôle des charges salariales. La gestion du personnel et les augmentations de salaires sont des décisions relevant du Directeur opérationnel régional. Le Président du Directoire valide l'ensemble des augmentations de salaires, le versement des bonus et les primes exceptionnelles avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction Financière du Groupe. Les recrutements s'effectuent sous la responsabilité du Directeur opérationnel régional ; selon la nature du profil, une validation par la Direction des Ressources Humaines du besoin, du profil du candidat retenu et du contrat de travail est nécessaire.

- Procédures de vente et de reconnaissance du chiffre d'affaires. Elles ont été formalisées dans le cadre des procédures comptables Groupe diffusées auprès des entités et de leurs responsables financiers. Les règles de reconnaissance du revenu en IFRS ont été largement diffusées dans le cadre de séances de formation organisées au cours de l'année 2007 sur chaque site du Groupe à l'intention des responsables opérationnels et commerciaux des entités.
- Contrôle de réalisation et de suivi financier des projets de customisation et consulting. Les procédures mises en place ont permis à Linedata Services d'obtenir une certification CMMI niveau 2 pour les projets de Crédits et Financements.

2.3 – Les procédures comptables, financières et administratives

Le manuel des procédures comptables déployé dans les sociétés françaises détaille notamment les règles relatives aux principes de reconnaissance des revenus, aux immobilisations et à la Recherche et Développement, aux provisions pour créances clients et pour risques et charges, aux écritures d'inventaires. Les règles d'établissement du "reporting" mensuel ont également été diffusées.

Les procédures de consolidation sont diffusées à toutes les filiales préalablement aux périodes d'arrêté des comptes et reprennent, en sus des éléments que les filiales doivent élaborer et communiquer au siège pour la consolidation, le planning détaillé de la communication financière du Groupe. La remontée des informations est formalisée par l'utilisation du système de consolidation Magnitude.

Le processus de recouvrement des créances clients et de Credit Management a été mis au point et diffusé dans tout le Groupe en 2009.

Les sociétés françaises du Groupe disposent également de procédures plus spécifiques dont en particulier :

- Les procédures de gestion de trésorerie au sein de chaque entité. Toute émission de paiement ne se réalise qu'au vu de la pièce justificative (facture) approuvée et du bon de commande s'il y a lieu. Les instruments de paiement nécessitent deux signatures conjointes, contrainte donnée vis-à-vis des banques pour toutes les procurations bancaires accordées ; les consignes internes précisent en sus que les deux signataires sont en principe le Directeur opérationnel concerné et son Directeur Administratif et Financier ou un membre de la Direction Générale.
- La procédure de contrôle du processus de facturation.
- Les procédures de paie, avec organigramme des responsabilités : collecte des éléments variables de paie (augmentations de salaires, attribution de primes), suivi et contrôle des demandes de congés et des autres absences, des notes de frais, traitement des avances et acomptes, établissement des déclarations sociales. Une note sur la politique de voyages professionnels et de remboursement des frais a été diffusée à tous les salariés en 2009.

Des processus similaires existent dans les entités étrangères.

2.4 – Le processus d'acquisitions externes

Bien que ce processus ne soit pas formalisé dans des procédures écrites, le Groupe a généralisé une démarche lui permettant de fiabiliser tant la validation de l'intérêt de l'acquisition que l'intégration dans le Groupe après réalisation de l'acquisition.

- Les cibles envisagées sont analysées puis sélectionnées au regard de certains critères qui ont été précisés et revus par le Conseil de Surveillance au cours de l'année 2004.
- Préalablement à l'opération, une phase de "due diligence" menée conjointement par le Groupe Linedata Services et ses conseils extérieurs permet de valider les éléments présentés concernant la cible : comptes, clients et fournisseurs, personnel, analyse des risques et des engagements.
- Dès réalisation de l'acquisition, il est procédé à la diffusion des procédures et en particulier des règles de reporting et de suivi opérationnel, tant par les circuits de responsabilité opérationnelle que par l'intermédiaire de la ligne financière.

3 - PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

Un premier recensement des risques opérationnels de l'entreprise a été effectué sous l'impulsion du Comité Exécutif, et a abouti, après pondération sur l'importance des risques, à l'identification de quelques domaines clés nécessitant des actions à court ou moyen terme.

Sur la base de cette cartographie des risques, l'équipe en charge de la mission de contrôle interne a constitué un recueil des risques identifiés, a défini les grands processus de l'entreprise avec les risques associés à chacun et déterminé les niveaux d'urgence pour la formalisation et la standardisation des procédures correspondantes. Ce travail, concrétisé par un manuel des processus existants décrivant l'ensemble des activités du Groupe, a été effectué en détail pour la région Europe du Sud, la région Europe du Nord ayant fait l'objet d'une première revue pour identifier les écarts ou compléments à prévoir.

La phase suivante du travail consiste, sur certains processus, à approfondir leur décomposition en étapes, à identifier les acteurs de chaque étape, à définir les besoins de validation de chaque étape, et à formaliser les procédures correspondantes et les contrôles à mettre en place pour vérifier le respect des procédures. Cette phase peut amener à amender les processus existants pour mieux appréhender les risques de chaque étape et en renforcer le contrôle et le suivi, ces modifications ayant fait l'objet de discussions avec les acteurs concernés et de décisions prises par la Direction. A fin 2009, cette phase est encore en cours.

Le manuel des processus est complété au fur et à mesure de l'approfondissement de leur étude et de la formalisation des procédures et contrôles correspondants. Ce manuel a vocation à être diffusé dans l'ensemble du Groupe après revue de l'existant sur toutes les régions et aménagements éventuels pour tenir compte de spécificités locales.

4 - PROGRAMME D'AMELIORATION

Les axes d'amélioration envisagés par le Conseil pour l'exercice 2010 concernent les deux domaines ci-après.

Gouvernement d'entreprise, notamment dans le cadre de la mise en conformité avec le code AFEP-MEDEF :

- finalisation et adoption du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et du Comité des rémunérations, et mise à jour du Règlement du Comité d'audit ;
- mise en place d'une procédure d'évaluation du Conseil de Surveillance et réalisation d'une première évaluation ;
- mise à jour et complément des règles concernant les opérations sur titres Linedata Services et l'exercice des options de souscription d'actions, ainsi que le calendrier des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions.

Contrôle interne et gestion des risques :

- poursuivre l'analyse détaillée de la cartographie des risques et des processus de l'entreprise ; mettre en place un mode d'actualisation régulière de la cartographie des risques ;
- poursuivre la rédaction des procédures et leur déploiement dans toutes les régions sur la base d'un calendrier à définir selon les priorités identifiées ;
- établir la cartographie de l'ensemble des systèmes d'information et des liens entre ces systèmes afin d'évaluer l'exhaustivité des flux entre la phase amont d'un processus jusqu'à l'impact dans les états financiers.

Jacques Bentz
Président du Conseil de Surveillance

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Linedata Services

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Linedata Services et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Péronnet & Associés		Ernst & Young et Autres	
Olivier Péronnet	Didier Bazin	Hervé Jauffret	

Rapport du Directoire sur les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2010

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent d'une part de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous avons présenté le rapport de gestion sur les activités de la Société et du Groupe pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009 et nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les comptes consolidés.

Nous vous proposons également :

- d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts,
- de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce,
- de renouveler le mandat de deux des membres du Conseil de Surveillance,
- de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance,
- d'autoriser votre Directoire à procéder au rachat d'actions de la Société.

Votre Conseil de Surveillance vous propose en sus, le mandat de l'un des commissaires aux comptes venant à échéance, de procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous soumettons des résolutions à l'effet :

- de renouveler la délégation de compétence donnée à votre Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société,
- et de donner à votre Directoire délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

I. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I-1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, affectation du résultat, approbation des conventions réglementées (résolutions 1 à 5)

Les comptes annuels de Linedata Services S.A. et les comptes consolidés du groupe Linedata Services ainsi que le rapport de gestion du Directoire, le rapport du Président du Conseil de Surveillance et celui du Conseil de Surveillance vous ont été présentés et ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux et réglementaires. Vos Commissaires aux Comptes ont relaté, dans leur rapport sur les comptes annuels et leur rapport sur les comptes consolidés, l'accomplissement de leur mission. Ces rapports ont également été mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux et réglementaires.

Nous soumettons ces comptes à votre approbation, de même que le montant des charges de caractère somptuaire visées par les articles 39, 4 et 223 quater du Code général des impôts dont nous vous rappelons qu'elles sont constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de fonction à hauteur de 63 milliers d'euros et que l'impôt acquitté à ce titre par la Société s'élève à 22 milliers d'euros.

Nous vous proposons également d'approuver le projet d'affectation du résultat de Linedata Services S.A. tel qu'exposé dans le rapport de gestion du Directoire, à savoir le versement d'un dividende unitaire de 0,20 euro par action qui sera mis en paiement le 7 juillet 2010.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés vous a été présenté et a été mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux et réglementaires. Nous soumettons à votre approbation les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce qui font l'objet de ce rapport.

I-2. Renouvellement de mandats de membres du Conseil de Surveillance (résolutions 6 et 7)

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Vivien Levy-Garboua et Jean-Philippe Peugeot arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée. Nous vous proposons de renouveler chacun de ces mandats, pour une durée de deux ans conformément aux statuts, cette durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2011. Messieurs Vivien Levy-Garboua et Jean-Philippe Peugeot ont chacun

indiqué qu'ils acceptaient par avance le renouvellement de leur mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction ni n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nous vous rappelons que sont également membres du Conseil Messieurs Jacques Bentz et Francis Rubaudo, dont les mandats ont été renouvelés au cours de l'année 2009.

I-3. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance (résolution 8)

Nous vous suggérons de décider l'attribution de jetons de présence pour les membres du Conseil de Surveillance, pour un montant global de 150 000 euros pour l'année 2010. Nous vous précisons que ce montant est identique à celui que vous aviez décidé pour les années 2005 à 2009.

Nous vous rappelons que ces jetons de présence ne seront déductibles fiscalement, conformément à l'article 210 sexies du Code général des impôts, qu'à hauteur, pour chaque exercice, de 5 % de la rémunération déductible moyenne des dix salariés les mieux rémunérés de la société - ou de cinq salariés si l'effectif n'excède pas 200 personnes - multipliée par le nombre d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance, soit, sur la base des rémunérations 2009, approximativement 38 milliers d'euros pour le Conseil dans sa composition à ce jour.

I-4. Nomination de commissaires aux comptes (résolutions 9 et 10)

Conformément à la législation, le mandat de l'un des actuels co-commissaires aux comptes venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, le rapport du Conseil de Surveillance vous propose de nommer la société FINEXSI Audit en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire ayant comme suppléant la société PERONNET et Associés S.A.

Ces deux sociétés ont fait savoir qu'elles n'étaient frappées d'aucune incompatibilité leur interdisant d'accepter de telles fonctions et qu'elles n'ont pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, d'opération d'apport ou de fusion de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle au sens des paragraphes I et II de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Le Directoire vous recommande d'approuver les résolutions relatives à ces nominations.

I-5. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société (résolution 11)

Lors des précédentes Assemblées Générales, vous avez autorisé le Directoire à opérer sur les actions de la Société. Nous vous avons rendu compte dans le rapport de gestion de l'utilisation que nous avons faite de cette autorisation. Nous vous demandons de renouveler cette autorisation selon les modalités suivantes :

- le nombre total des actions achetées ne dépasserait pas 10 % du capital social, soit 1.102.485 actions, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de ladite limite de 1.102.485 actions correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le prix d'achat n'excéderait pas 25 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation pourrait être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux pratiques de marché reconnues par l'Autorité des marchés financiers, en vue :

- (i) d'animer le marché de l'action Linedata Services dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- (ii) d'allouer des actions aux salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, en particulier pour l'attribution d'options d'achat d'actions, l'attribution d'actions au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise, et pour l'attribution gratuite d'actions ;
- (iii) de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange ;
- (iv) de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- (v) de l'annulation en tout ou partie des actions acquises, en vertu de l'autorisation octroyée par la vingt-deuxième résolution de l'assemblée générale du 22 juin 2009 ;
- (vi) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

En vertu de cette autorisation, nous pourrions procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions par tous moyens applicables selon la législation en vigueur, y compris par voie d'achat de blocs de titres, à l'exclusion de tout usage de produits dérivés.

Cette autorisation serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée.

II. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

II-1. Délégation de compétence au Directoire pour émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société (résolution 12)

Nous vous suggérons de nous renouveler la délégation de compétence que vous nous avez accordée lors de l'Assemblée Générale de juin 2009 pour procéder à l'émission, conformément aux possibilités offertes par les articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, en période d'offre publique visant les actions de la Société, de bons de souscription d'actions permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et à leur attribution gratuite à tous les actionnaires, si et seulement si l'offre publique est faite dans les conditions visées par l'article L.233-33 du Code de commerce. Ce dernier article vise notamment les cas dans lesquels l'offre est faite par un acquéreur agissant seul ou de concert avec des tiers, lorsqu'au moins l'un d'entre eux, ou l'une des entités qui les contrôlent, n'est pas obligé d'obtenir une autorisation préalable de ses actionnaires (ou une mesure équivalente) pour mettre en œuvre des mesures susceptibles de faire échouer une offre publique.

De tels bons, s'ils étaient émis et exercés, pourraient diluer significativement l'acquéreur s'il décidait de poursuivre son offre, par hypothèse désapprouvée par le Directoire, et constitueraient un moyen de dissuasion efficace, pour autant que les conditions de mise en œuvre d'une telle mesure de défense, telle que visées ci-dessus, soient réunies.

Dans le cadre de la résolution soumise à votre approbation, le Directoire pourrait ainsi émettre un nombre de bons de souscription au plus égal au nombre d'actions composant le capital de la Société lors de l'émission des bons, l'augmentation de capital résultant de l'exercice des bons étant limitée à un montant nominal maximal de 11.024.853 euros. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour déterminer les conditions et le prix d'exercice des bons, leurs caractéristiques et les diverses modalités relatives à l'émission des dits bons.

Les bons émis deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre publique visée et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées.

Cette délégation aurait une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale. Nous vous précisons que la résolution est soumise à votre vote dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

II-2. Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (résolution 13)

Compte tenu du fait que nous vous proposons à la résolution 12 de vous prononcer sur une délégation de compétence pouvant donner lieu à d'éventuelles augmentations du capital de la Société par apport en numéraire, nous sommes tenus, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de vous soumettre également une proposition d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (PEE) selon les modalités des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail. A défaut de vous proposer cette augmentation de capital réservée, toute décision prise en vertu de la résolution susmentionnée serait nulle.

Nous vous rappelons qu'un Plan d'Epargne Groupe a été créé au cours de l'année 2000 pour les salariés du Groupe, leur permettant d'acquérir soit des parts du FCPE "LDS ACTIONNARIAT" investi en actions de la Société (pour les salariés de sociétés françaises) soit des actions de Linedata Services (pour les salariés de sociétés étrangères). Comme indiqué dans le rapport de gestion qui vous a été présenté, les actions de la Société détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe représentent moins de 3% du capital de la Société.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire la compétence d'effectuer en une ou plusieurs fois une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne Groupe existant, ou d'un PEE éventuel futur. Le montant nominal maximal des actions émises serait de 330.745 euros, soit 3% du capital social, et le prix d'émission serait déterminé par le Directoire en conformité avec notamment l'article L. 3332-19 du Code du Travail. La durée de validité de la délégation serait de vingt-six mois à compter de ce jour.

Ainsi que vous en avez décidé en juin 2009, le nombre global d'actions attribuées aux salariés et dirigeants du Groupe au titre des options de souscription ou d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions et des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE serait limité globalement par année civile à 3% du capital.

En cas d'utilisation par votre Directoire de cette délégation de compétence, nous vous en rendrons compte lors de l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre Directoire.

Le Directoire

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2010
(Douzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de € 11.024.853 et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital de la société lors de l'émission de ces bons.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une assemblée générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

Péronnet & Associés		Ernst & Young et Autres
Olivier Péronnet	Didier Bazin	Hervé Jauffret

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2010
(Treizième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximal de € 330.745, réservée aux salariés de la société Linedata Services et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le directoire, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui serait (ent) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serai(ent) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

Péronnet & Associés		Ernst & Young et Autres
Olivier Péronnet	Didier Bazin	Hervé Jauffret

Liste des mandataires sociaux et autres fonctions

Monsieur Jacques BENTZ, Président du Conseil de Surveillance :

Président du Conseil de Surveillance de Groupe STERIA SCA
Membre du Conseil de Surveillance de Steria Mummert Consulting AG
Administrateur de IPANEMA TECHNOLOGIES
Administrateur de TDF SA
Gérant de TECNET Participations
Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne

Monsieur Denis BLEY, membre du Directoire :

Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Services Asset Management et de Linedata Services Tunisie
Représentant permanent de Linedata Services au Conseil d'administration de Linedata Technologies Tunisie

Monsieur Anvaraly JIVA, Président du Directoire :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Linedata Services Asset Management et Linedata Services Leasing & Credit
Président du Conseil d'Administration de Linedata Services Luxembourg
Président du Conseil d'administration de Linedata Services Tunisie et Linedata Technologies Tunisie
Member of the Board of Directors and Chief Executive Officer de Linedata Services Inc., de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services Canada Inc.
Member of the Board of Directors de Linedata Services (UK) Limited, de Global Investment Services (Ireland) Ltd, de Linedata Services (BFT) Ltd
Member of the Board of Directors et Chairman de Linedata Services (Latvia) SIA

Monsieur Vivien LEVY-GARBOUA, Vice-président du Conseil de Surveillance :

Senior Advisor de BNP Paribas
Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE,
Membre du Conseil de Surveillance de Presses Universitaires de France
Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Immobilier
Administrateur de BNP Paribas (Luxembourg) SA, de la Banque Générale du Luxembourg (BGL), de BNP Paribas Securities Services, de Bank of the West à San Francisco
Vice-président de la Société de Financement de l'Economie Française
Membre du Conseil d'Administration de LCH Clearnet Group (Londres)

Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT, membre du Conseil de Surveillance :

Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
Vice Président du Conseil d'Administration de Société Foncière, Financière et de Participations - FFP
Administrateur de LFPF - La Française de Participations Financières, de Immeubles et Participations de l'Est, de Simante SL

Monsieur Francis RUBAUDO, membre du Conseil de Surveillance :

Gérant de INVEGENDO
Président de QWAM Content Intelligence sas, à compter du 8 juin 2009
Administrateur de ADEX, de PLEBICOM, de PUBLIC IDEES

Monsieur Yves STUCKI, membre du Directoire :

Administrateur de Linedata Services Tunisie
Gérant de YST Consulting

Monsieur Michael de VERTEUIL, membre du Directoire :

Administrateur de Linedata Services Luxembourg, de Linedata Technologies Tunisie
Member of the Board of Directors de Linedata Services Inc, de LD Services Inc, de Linedata Services (BFT) Inc, de Linedata Services (UK) Limited, de Linedata Services (BFT) Ltd, de Global Investment Services (Ireland) Ltd
Member of the Board of Directors de Linedata Services (Latvia) SIA

Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 17 juin 2010

Monsieur Vivien Levy-Garboua

Renouvellement de mandat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services proposé lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

Age : 62 ans

Références professionnelles actuelles : Senior Advisor de BNP Paribas

Activités professionnelles 5 dernières années :
Responsable Asset Management & Services de BNP Paribas jusqu'en 2005, puis Responsable de la Conformité et coordinateur du contrôle interne et Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas jusqu'en août 2008

Fonctions de mandataire social actuelles :
Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services (depuis le 7 février 2008) et Vice-président
Vice-président et Membre du Conseil de Surveillance de KLEPIERRE,
Membre du Conseil de Surveillance de Presses Universitaires de France
Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Immobilier
Administrateur de BNP Paribas (Luxembourg) SA, de la Banque Générale du Luxembourg (BGL), de BNP Paribas Securities Services, de Bank of the West à San Francisco
Vice-président de la Société de Financement de l'Economie Française
Membre du Conseil d'Administration de LCH Clearnet Group (Londres)

Autres fonctions de mandataire social antérieures :
Administrateur de BNP Paribas (UK) – Londres
Administrateur de BNP Paribas (Suisse) SA

Nombre d'actions Linedata Services détenues : 500 au 1^{er} juin 2010

Monsieur Jean-Philippe Peugeot

Renouvellement de mandat en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services proposé lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

Age : 57 ans

Références professionnelles actuelles : Dirigeant de sociétés

Activités professionnelles 5 dernières années : Dirigeant de sociétés

Fonctions de mandataire social actuelles :
Membre du Conseil de Surveillance de Linedata Services (depuis le 28 juin 2004)
Président et Directeur Général de Etablissements Peugeot Frères
Vice Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
Vice Président du Conseil d'Administration de Société Foncière, Financière et de Participations - FFP
Administrateur de LFPF - La Française de Participations Financières
Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
Administrateur de Simante SL

Autres fonctions de mandataire social antérieures :
Président et Directeur Général de Nutrition et Communication

Nombre d'actions Linedata Services détenues : 1 au 1^{er} juin 2010

DEMANDE FACULTATIVE D'ENVOI DE DOCUMENTS

ET DE RENSEIGNEMENTS (1)

(cette demande est à renvoyer, le cas échéant,
au siège social jusqu'au 5ème jour avant la réunion)

Nom et adresse de l'actionnaire :

LINEDATA SERVICES
19, rue d'Orléans
92200 Neuilly-sur-Seine

Le _____

Messieurs,

En ma qualité de propriétaire de [_____] actions de la société Linedata Services, je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir m'adresser les documents et renseignements concernant l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2010, tels qu'ils sont visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Je vous remercie de bien vouloir adresser ces documents à l'adresse figurant en-tête des présentes.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

(1) En vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires peuvent, sous réserve que leurs actions soient nominatives, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. L'actionnaire désirant bénéficier de cette mesure devra en porter mention sur la présente formule.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

- A** Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I wish to attend the shareholders' meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*
B J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form (choose only one of the three options below).*

LINEDATA SERVICES Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.024.853 euros Siège social (Headquarters) : 19, rue d'Orléans – 92200 Neuilly-sur-Seine 414 945 089 R.C.S. Nanterre	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 17 juin 2010 à 16 heures ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING of June 17 th , 2010 at 4 p.m.	CADRE RESERVE / For Company's use only Identifiant / Account _____ Nominatif/ Registered _____ Nombre / Number d'actions/ of share _____ Porteur/Bearer _____ Nombre de voix / Number of voting rights : _____
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><input type="checkbox"/> JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso renvoi (3) -- <i>See reverse (3)</i></p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens. <i>I vote FOR all the draft resolutions presented or approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box – like this ■ for which I vote against or abstain.</i></p>	<p>Sur les projets de résolutions <u>non agréés</u> par le Directoire, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix. <i>On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice – like this ■.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE Date et signer au bas du formulaire sans rien remplir <i>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING</i> <i>Date and sign the bottom of the form without completing it</i> Cf. au verso renvoi (2) – See reverse (2)</p> <p><input type="checkbox"/> JE DONNE POUVOIR A : (soit le conjoint, soit un autre actionnaire) – cf. renvoi (2) au verso – pour me représenter à l'assemblée <i>I HEREBY APPOINT (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder) – see reverse (2) -- to represent me at the above-mentioned meeting.</i></p> <p>M., Mme ou Mlle / Mr., Mrs. or Miss : _____</p> <p>Adresse / Address : _____</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/>	Oui/ Yes	Non/No Abst/Abs
8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 13 <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

ATTENTION: s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement enregistrées par votre teneur de compte.
CAUTION: If you are voting on bearer securities, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your custodian bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
/ Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) – See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / *If amendments or new resolutions are presented during the meeting :*

-- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom / *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf*

-- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) / *I abstain from voting (is equivalent to a vote against)*

-- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (2)) à M., Mme ou Mlle _____ pour voter en mon nom / *I appoint (see reverse (2)) Mr., Mrs. or Miss / to vote on my behalf.*

<p>Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard : <i>In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:</i> A Linedata Services (siège social) le 14 juin 2010 To Linedata Services (Headquarters) on June 14th, 2010</p>	<p>Date et signature : _____</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

A. L'actionnaire désire assister personnellement à l'Assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.
B. A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote (*). Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des trois possibilités :
 -- Donner pour correspondance (cocher la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire)
 -- Donner pour un Président de l'Assemblée Générale (dater et signer au bas du formulaire sans remplir)
 -- Donner pouvoir à une personne dénommée (cocher et compléter la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire)

UTILISATION DU DOCUMENT

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse : si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.
 Pour les personnes morales, indiquer le nom, prénom et qualité du signataire.
 Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.
 Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R 225-77 du Code de Commerce).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Art. L 225-107 du Code de Commerce (extraît) :
 « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les
 dispositions contractuelles des statuts non réputées non écrites.
 Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans
 les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont
 considérés comme des votes négatifs. »
 Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case JE VOTE PAR CORRESPONDANCE au recto.

Pour les projets de résolutions proposées ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :

- soit de voter « oui » pour l'ensemble des résolutions en ne notifiant aucun cas,
 - de voter résolution par résolution en notifiant la case correspondant à votre choix.
 Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :

- de voter résolution par résolution en notifiant la case correspondant à votre choix.
 En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentes ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'Assemblée, il
 vous est demandé d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée),
 en notifiant la case correspondante à votre choix.
 (4) Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (art R 225-76 du Code de Commerce) : ne pas utiliser à la fois « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » et « JE DONNE POUVOIR A » (art R 225-81-8). La langue française fait foi.

NB : Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION

A. If the shareholder wishes to attend the meeting personally, tick box A on the front of the document. Please also date and sign at the bottom of the form.
B. Otherwise, the shareholder may use this form as postal vote (*).
 In this case, check box B on the front of the form and choose one of the three possibilities:
 - use the postal voting form (tick the appropriate box, date and sign below)
 - give your proxy to the Chairman of the meeting (date and just sign at the bottom without filling in)
 - give your proxy to another shareholder (tick and fill in the appropriate box, date and sign below)

WHICHEVER OPTION IS USED the shareholder's signature is necessary

(1) The shareholder should write his exact name and address in capital letters in the space provided: If this information is already supplied, please verify and correct if necessary. If the shareholder is a legal entity, the signatory should indicate his/her full name and the capacity in which he is entitled to sign on the legal entity's behalf. If the signatory is not the shareholder (e.g. a legal guardian, etc.), please specify your full name and the capacity in which you are signing the proxy.
 The forms sent for one meeting will be valid for all meetings subsequently convened with the same agenda (art. R 225-77 of Code de Commerce).
 Any other methods are deemed to be invalid.
 "A shareholder can vote by post using a postal voting form determined by law.
 Only the forms received by the Company before the meeting, within the time limit and conditions determined by law, are valid to calculate the quorum.
 The forms giving non voting directions or indicating abstention are deemed to vote against "I VOTE BY POST".
 If you wish to use the postal voting form, you must tick the box on the front of the document "I VOTE BY POST".
 In such event, please comply with the following instructions:
 For the resolutions proposed or agreed by the Board, you can:
 - either vote "for" all the resolutions by leaving the boxes blank
 - or vote "against" or "abstention" (which is equivalent to voting against) by shading boxes of your choice.
 For the resolutions not agreed by the Board, you can:
 - vote resolution by shading the appropriate boxes.
 In the case of amendments or new resolutions during the shareholders' meeting, you are requested to choose between three possibilities (proxy to the chairman of the meeting, abstention or proxy to another shareholder by shading the appropriate box).
 (3) The text of the resolutions are in the notification of the meeting which is sent with this proxy (art R 225-76 of Code de Commerce): please do not use both « I VOTE BY POST » and « I HEREBY APPOINT » (art R 225-81-8). The French version of this document governs. The English translation is for convenience only.

POSTAL VOTING FORM

(3) Art L 225-107 of Code de Commerce (extraît):
 "A shareholder can vote by post using a postal voting form determined by law.
 Any other methods are deemed to be invalid.
 Only the forms received by the Company before the meeting, within the time limit and conditions determined by law, are valid to calculate the quorum.
 The forms giving non voting directions or indicating abstention are deemed to vote against "I VOTE BY POST".
 If you wish to use the postal voting form, you must tick the box on the front of the document "I VOTE BY POST".
 In such event, please comply with the following instructions:
 For the resolutions proposed or agreed by the Board, you can:
 - either vote "for" all the resolutions by leaving the boxes blank
 - or vote "against" or "abstention" (which is equivalent to voting against) by shading boxes of your choice.
 For the resolutions not agreed by the Board, you can:
 - vote resolution by shading the appropriate boxes.
 In the case of amendments or new resolutions during the shareholders' meeting, you are requested to choose between three possibilities (proxy to the chairman of the meeting, abstention or proxy to another shareholder by shading the appropriate box).
 (3) The text of the resolutions are in the notification of the meeting which is sent with this proxy (art R 225-76 of Code de Commerce): please do not use both « I VOTE BY POST » and « I HEREBY APPOINT » (art R 225-81-8). The French version of this document governs. The English translation is for convenience only.

PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING OR PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER

(2) Art L 225-106 of Code de Commerce (extraits): "A shareholder can have himself/herself represented by another shareholder or by his/her spouse."
 "Any shareholder can receive proxies issued by the other shareholders to have themselves represented at a meeting, without any other limitations than those laid down by the law or by the articles of association fixing the maximum number of votes to which a person is entitled both in his/her own name or a proxy. Before each shareholders' meeting, the Chairman of the Board of Directors or the Executive Board may consult the shareholders listed in article L. 225-102 in order to allow them to designate one or several proxies to represent them at the shareholders' meeting in accordance with this article. Such consultation is obligatory when the articles of association, having been modified pursuant to articles L. 225-23 or L. 225-71, require the shareholders' ordinary meeting to appoint to the Board of Directors or the Supervisory Board, one or more shareholder employees or members of the Supervisory Board of a pension fund holding shares in the company."
 "The clauses in consultation with the provisions of the foregoing paragraphs are deemed to be invalid."
 When proxies do not indicate the name of the appointed proxy, the chairman of the meeting will vote the proxy in favor of the adoption of the draft resolutions presented or approved by the Board of Directors or the Executive Board, and will vote the proxy against the adoption of all the other draft resolutions. To give any other vote, the shareholder must choose a proxy who accepts to vote as he/she indicates.

NB : If any information included in this form is used for a computer file, it is protected by the provisions of law 78-17 of January 6, 1978, especially about rights of access and alteration that can be exercised by interested parties.